

ONTARIO CRÉATIF

PLAN D'ACTIVITÉS

2025-2026



**23 décembre 2024
révisé le 24 avril 2025**

CONTENU

LISTE DES SIGLES UTILISÉS	2
I. RÉSUMÉ	4
II. MANDAT	7
III. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	11
IV. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	26
V. TOUR D'HORIZON DES PROGRAMMES ACTUELS ET FUTURS DE L'ORGANISME	31
VI. RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS.....	61
VII. ATTÉNUATION DES RISQUES : STRATÉGIES DE DÉTECTION, D'ÉVALUATION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES	62
VIII. RESSOURCES HUMAINES ET DOTATION EN PERSONNEL	63
IX. MESURES DU RENDEMENT	65
X. BUDGET FINANCIER	73
XI. PLAN RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET À LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DES SERVICES.....	76
XII. EXPLOITATION DE PARTENARIATS : INITIATIVES MENÉES AVEC DES TIERS.....	78
XIII. PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2025-2026	82
XIV. PLAN DE COMMUNICATION.....	86
XV. RÉPONSE AUX ATTENTES ÉNONCÉES DANS LA LETTRE D'INSTRUCTIONS ADRESSÉE À L'ORGANISME....	88
XVI. INVENTAIRE DES CAS DE RECOURS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	92
ANNEXE A – REGISTRE DES RISQUES	93

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ACASE : Académie canadienne des arts et des sciences de l'enregistrement
ACMS : Association canadienne de musique sur scène
ACP : Association of Canadian Publishers
ACPM : Association canadienne des producteurs médiatiques
ACTRA : Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio
ALD : Association canadienne du logiciel de divertissement
APCM : Association des professionnel.le.s de la chanson et de la musique
ARC : Agence du revenu du Canada
BAFTA : British Academy of film and Television Awards
BCPAC : Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens
BEA : Bureau de l'écran autochtone
BOPM : Bureau ontarien de promotion de la musique
BRL : Bibliothèque de recherche en ligne
CASO : Computer Animation Studios of Ontario
CdP : Communauté de pratique
CIOESAI : Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques
CIOME : Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition
CIOPMIN : Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques
CIOSP : Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production
CIPCTO : Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne
CNCI : Comité national des crédits d'impôt
CRTC : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
ETP : Équivalent temps plein
EVO : Écran vert Ontario
FACTOR : Foundation to Assist Canadian Talent on Recordings
FFI : Forum sur le financement international
FMC : Fonds des médias du Canada
FMI : Fonds monétaire international
FOIIM : Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique
FPO : Faire progresser l'Ontario
FPO : Fonction publique de l'Ontario
GCR : Guilde canadienne des réalisateurs
GDC : Game Developers Conference
HOMAD : Heads of Media, Arts and Design
IA : Intelligence artificielle
IIPS : Investissement dans l'industrie et promotion du secteur
INF : Ministère de l'Infrastructure
IPC : Indice des prix à la consommation
IRC : Indicateur de rendement clé
LAPHO : Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario
LGC : Lieutenant-gouverneur ou lieutenante-gouverneure en conseil
MDECEC : Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
MFO : Ministère des Finances
MIN : Multimédia interactif numérique
MSPEA : Ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement
MTCJ : Ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux
PDG : Président-directeur général ou présidente-directrice générale
PDL : Portail de demande en ligne
PE : Protocole d'entente
PIB : Produit intérieur brut
PNE : Photothèque numérique des extérieurs

PVS : Programme de veille stratégique
RA : Réalité augmentée
RCI : Rendement du capital investi
RGT : Région du grand Toronto
RH : Ressources humaines
RV : Réalité virtuelle
SODEC : Société de développement des entreprises culturelles
STC : Semaine de travail comprimée
TCAC : Taux de croissance annuel composé
TI : Technologie de l'information
TIFF : Toronto International Film Festival (Festival international du film de Toronto)
TPC : Télévision par contournement
UTSC : Université de Toronto à Scarborough
WCAG AA : Web Content Accessibility Guidelines Level AA (Règles pour l'accessibilité des contenus Web Niveau AA)
XR : Réalité étendue

I. RÉSUMÉ

Dans son plan stratégique 2023-2027, *Dynamiser l'économie du secteur de la création de l'Ontario*, Ontario Créatif définit la voie qu'il compte suivre pour favoriser la croissance commerciale et les investissements dans les industries ontariennes du contenu pour écran, de l'édition et de la musique et susciter l'intérêt de la planète entière à l'égard de ces secteurs de premier ordre.

Bien qu'ayant rencontré un certain nombre de difficultés ces dernières années, ils ont clairement fait preuve de résilience et continuent d'être reconnus pour l'excellence de leur personnel, de leur production et de leurs contenus. Nous sommes fiers du rôle que les programmes et services d'Ontario Créatif jouent dans leur succès.

Les industries de la création de l'Ontario sont des modèles de réussite commerciale, produisant des contenus qui sont salués par la critique et appréciés au Canada et dans le monde entier :

- Malgré l'interruption de travail aux États-Unis qui a touché l'industrie du film et de la télévision en 2023, celle de l'Ontario a contribué pour 1,8 milliard de dollars à l'économie de la province, créant 25 862 emplois équivalent temps plein (ETP) directs et indirects de grande valeur pour la population ontarienne. La production cinématographique et télévisuelle intérieure a généré 52 % des dépenses totales, pour un montant de 947 millions de dollars.
- Huit longs métrages ayant bénéficié de l'appui d'Ontario Créatif ont été projetés lors de l'édition 2024 du Festival international du film de Toronto (TIFF) : *Seeds, The Shrouds (Les Linceuls), Paying for It, 40 Acres, Young Werther, Sharp Corner, Measures for a Funeral* et *Shook (Choc)*. *The Shrouds* était également en compétition pour la Palme d'Or au Festival de Cannes 2024.
- Le jeu vidéo soutenu par Ontario Créatif VENBA a obtenu deux sélections aux BAFTA Games Awards, remporté le Grand Prix Seumas McNally à l'Independent Games Festival 2024, et décroché le Prix du meilleur premier jeu et le Prix de l'impact social aux Game Developers Choice Awards.
- *The future*, traduction de *L'avenir* de Catherine Leroux publiée par l'éditeur ontarien Biblioasis, a gagné l'édition 2024 du concours Canada Reads de CBC.
- Dix publications bénéficiant du soutien d'Ontario Créatif ont été mises à l'honneur à l'occasion des Prix du magazine canadien 2024, où elles totalisaient vingt-neuf sélections : *Brick, Broadview, C Mag, Cottage Life, Designlines, Literary Review of Canada, Paddling Magazine, Spacing, This Magazine* et *The Walrus. The Walrus, This Magazine, Broadview et Paddling Magazine* figuraient parmi les gagnants.
- Les Prix JUNO 2024 ont fait la part belle aux artistes ontariens, avec 41 % de lauréats et lauréates originaires de la province, dont 26 % épaulés par le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (FOIIM), à l'image d'Aysanabee, de The Beaches et de Talk, notamment.

Ontario Créatif est fier des résultats obtenus en 2023-2024 et se réjouit d'avoir aidé les industries de la création au moment où elles en avaient le plus besoin :

- Les objectifs relatifs à la valeur de levier ont tous été dépassés pour les crédits d'impôt, le Fonds du livre, le Fonds pour les produits multimédias interactifs numériques (MIN), le Fonds d'aide aux éditeurs de revues et le Programme de veille stratégique (PVS).
- Au total, 872,3 millions d'impressions médiatiques ont été générées, soit largement plus que l'objectif, fixé à 50 millions. Les activités de l'organisme ont fait l'objet d'une couverture favorable par des publications majeures telles que *The Hollywood Reporter, Variety* et *Playback*, ainsi que par *CTV News*.
- Les projets du Fonds pour les produits MIN et du Fonds pour la production cinématographique ont créé 29 508 semaines de travail dans la province, dépassant ainsi l'objectif fixé à 25 000 et enregistrant une croissance de 27 % par rapport à 2022-2023.
- L'organisme a orchestré une présence stratégique pour l'Ontario et ses entreprises de la création au sein de 19 marchés internationaux, dépassant allègrement son objectif annuel de 10.

Le plan d'activités 2025-2026 décrit comment nous prendrons appui sur ces succès et nous nous employerons à concrétiser la vision, la mission, les valeurs et les objectifs énoncés dans le plan stratégique :

Notre vision : À la fois dynamiques, durables et inclusives, les industries ontariennes de la création génèrent des retombées économiques et produisent des contenus qui remportent un franc succès partout dans le monde.

Notre mission : Contribuer à la prospérité des entreprises de la création en renforçant la croissance, la résilience, la compétitivité et la portée mondiale de l'économie ontarienne de la création.

Nos valeurs : sens des responsabilités, collaboration, inclusion, leadership, souci du service

Le présent plan d'activités explique comment Ontario Créatif compte tirer parti de ses ressources existantes pour satisfaire aux attentes énoncées dans la lettre d'instructions pour 2025-2026 du ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux (MTCJ) et aux engagements pris dans son plan stratégique. L'organisme y présente un budget équilibré, n'exigeant aucune augmentation des ressources financières ou humaines. Les dépenses pour 2025-2026 sont estimées à 40,9 millions de dollars, compte non tenu des initiatives à durée limitée (qui seront financées en puisant dans les réserves de trésorerie). Les revenus pour 2025-2026 devraient se chiffrer à 41 millions de dollars (financement de fonctionnement de 35,6 millions de dollars octroyé par le ministère et revenus propres de 5,4 millions de dollars, y compris les revenus provenant des frais d'administration des crédits d'impôt, des intérêts et d'autres produits).

Le présent plan d'activités reflète en outre l'incidence du chapitre SP 3400 des Normes comptables pour le service public sur les états financiers 2023-2024 de l'organisme. Plus précisément, la mise en pratique de ces normes comptables signifie que les revenus dérivés des crédits d'impôt seront constatés lors de la délivrance d'un certificat d'admissibilité, du retrait d'un dossier du processus d'examen ou de l'établissement d'une lettre d'inadmissibilité, plutôt que lors de la réception du paiement des frais d'administration du crédit d'impôt. Cette méthode aura une incidence directe sur la valeur des frais d'administration des crédits d'impôt qui sera reportée parmi les revenus de l'organisme pour un exercice donné. Ce changement a entraîné une réduction de 3 millions de dollars des réserves de trésorerie de l'organisme.

Les renseignements financiers les plus récents prévoient 2,73 millions de dollars de réserves de trésorerie non engagées pour 2024-2025, permettant de saisir les possibilités qui se présentent et de répondre aux besoins de développement de l'industrie auxquels il n'est pas possible de répondre dans le cadre des paramètres des fonds de base. L'organisme s'est engagé à présenter chaque année un budget équilibré et a constamment fait mieux que prévu en effectuant un versement annuel dans les réserves de trésorerie.

En 2025-2026, Ontario Créatif utilisera des fonds de réserve afin de mettre en place, pour un montant total de 1,490 million de dollars, une série d'initiatives à durée limitée qui viendront compléter et élargir les programmes existants et contribueront à la réalisation des engagements pris dans son plan stratégique, en veillant à ne pas susciter d'attentes irréalistes chez les parties prenantes et en limitant le surplus de travail pour les ressources humaines. Des allocations théoriques d'un montant de 1,490 million de dollars ont été réalisées à l'égard des exercices ultérieurs afin de financer des initiatives à durée limitée en puisant dans les réserves de trésorerie non engagées. Il s'agira notamment de prolonger l'initiative de promotion de la diversité dans le cadre de certains fonds sectoriels choisis, de renouveler le programme AccélératiON pour les entrepreneurs noirs et autochtones, et de mener deux nouvelles initiatives liées à l'activation de notre stratégie de développement de la main-d'œuvre.

En 2025-2026, Ontario Créatif est déterminé à continuer de concrétiser les priorités gouvernementales définies dans la lettre d'instructions, de même que les initiatives décrites dans son plan stratégique 2023-2027. En s'engageant à faire preuve d'innovation, de responsabilité et d'écoresponsabilité, l'organisme continuera de s'acquitter de son mandat et de créer de la valeur tant pour les entreprises que pour les contribuables.

Au vu des frictions commerciales actuelles avec les États-Unis, Ontario Créatif continuera de surveiller les effets des droits de douane et d'autres initiatives commerciales, et travaillera avec le MTCJ à l'élaboration de stratégies visant à en atténuer l'impact pour les industries de la création de l'Ontario. En 2025-2026, Ontario Créatif s'attachera également à faire progresser ses efforts internationaux et sa présence sur d'autres marchés.

Les programmes et les services de base d'Ontario Créatif continuent de produire de solides résultats pour la province et les industries de la création de l'Ontario. Comme en témoigne le plan d'activités, ces programmes et services ont été focalisés sur un ensemble de priorités qui sont critiques pour assurer la prospérité de l'économie

de la création en Ontario. Les priorités de l'organisme pour l'année à venir concordent avec celles énoncées dans le plan stratégique :

- Renforcer les capacités
- Doper la croissance
- Stimuler l'investissement
- Favoriser le développement international
- Offrir une expérience client exceptionnelle
- Développer le pouvoir d'agir des équipes

Ces thèmes imprègnent aussi bien les programmes de base que les initiatives à durée limitée qu'Ontario Créatif se propose d'entreprendre en 2025-2026.

Ontario Créatif œuvre sans relâche pour apporter aux industries de la création de la province un appui flexible, efficace et axé sur la clientèle. Nous sommes fiers du rôle que jouent nos programmes et nos services dans la croissance et le développement d'entreprises et de secteurs solides et prospères et dans l'attractivité de l'Ontario pour les investissements intérieurs et étrangers.

Nous avons la certitude que, portées par les initiatives décrites dans le présent plan d'activités et par les orientations figurant dans notre plan stratégique 2023-2027, les industries de la création de l'Ontario seront à même de créer des emplois et de favoriser la prospérité économique dans la province en prenant appui sur ses solides fondations : une infrastructure de premier plan, une main-d'œuvre qualifiée, un environnement commercial dynamique et compétitif et des politiques publiques favorables.

II. MANDAT

Ontario Créatif est un organisme de services opérationnels du gouvernement de l'Ontario initialement créé en tant que Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario le 19 décembre 2000 aux termes du Règlement 672/00 pris en application du paragraphe 32 (5) de la *Loi sur les sociétés de développement*. (Le Règlement 672/00 venait modifier et remplacer le Règlement 270 établissant la Société de développement de l'industrie cinématographique ontarienne en 1986.) Ontario Créatif a fonctionné sous le nom légal de Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario jusqu'au 6 juin 2024. À la suite de l'adoption d'une modification au Règlement de l'Ontario 672/00 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement* (le Règlement de l'Ontario 232/24), en vigueur le 7 juin 2024, le nom a été légalement changé pour Ontario Créatif.

OBJECTIFS

Aux termes du Règlement, Ontario Créatif a pour mission de stimuler l'emploi et l'investissement en Ontario par les moyens suivants :

- a) en contribuant au développement continu d'un climat d'affaires en Ontario qui favorise la croissance de l'industrie des médias culturels et l'augmentation des nouvelles possibilités d'emploi, d'investissement et de production en Ontario;
- b) en facilitant et en appuyant l'innovation, l'inventivité et l'excellence dans l'industrie des médias culturels en Ontario par la stimulation de la production créatrice, de l'innovation des modes de présentation et la création de nouveaux modèles de collaboration entre les différents secteurs de l'industrie des médias culturels;
- c) en favorisant et en facilitant la coopération entre différentes entités au sein de l'industrie des médias culturels et entre les secteurs public et privé afin de stimuler les synergies pour le développement de produits et la création de produits porteurs d'un contenu canadien original;
- d) en aidant à la promotion et à la commercialisation de l'industrie des médias culturels de l'Ontario comme chef de file mondial;
- e) en administrant les programmes provinciaux de crédits d'impôt ainsi que d'autres programmes et initiatives qu'exigent les lois ou un ministre du gouvernement de l'Ontario;
- f) en jouant le rôle de catalyseur de l'information, de la recherche et du développement technologique dans l'industrie des médias culturels à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

GOUVERNANCE ET RELATIONS AVEC LES MINISTÈRES

Ontario Créatif est responsable devant le MTCJ de l'accomplissement de son mandat. Ce dernier converge directement avec la vision du ministère, à savoir établir un secteur culturel solide et stable et une économie de la création prospère en aidant les producteurs de l'Ontario à créer du contenu multimédia compétitif sur la scène internationale qui génère des emplois au sein de l'économie du savoir de l'Ontario. Organisme essentiel à la prestation de programmes et d'activités à destination des industries des médias de la création de la province, Ontario Créatif concourt à la réalisation de l'objectif du ministère consistant à favoriser l'expansion de ces industries pour stimuler la création d'emplois, la croissance économique et l'innovation.

Les initiatives présentées dans le plan d'activités concordent avec notre lettre d'instructions. On trouvera des précisions à cet égard dans la section XV (Réponse aux attentes énoncées dans la lettre d'instructions de l'organisme).

Ontario Créatif entretient également des relations de travail avec le ministère des Finances (MFO) et le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) en ce qui concerne la prestation des programmes et le maintien des relations avec les parties prenantes. L'organisme prend une part active au renforcement des partenariats avec les autres ministères, s'il y a lieu, afin de tirer le meilleur parti des

possibilités pour les parties prenantes et d'accéder à des ressources qui favorisent l'accomplissement de son mandat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ontario Créatif est régi par un conseil d'administration qui se compose au plus de 17 membres nommés par le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure en conseil (LGC). Le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente du conseil sont désignés par le ou la LGC parmi les membres nommés. Le conseil d'administration se réunit régulièrement, d'ordinaire six fois par an. Il compte quatre comités permanents (gouvernance, audit, planification stratégique et communications). Le conseil d'administration d'Ontario Créatif se compose actuellement de 16 membres :

Diana Arajs	David Lubotta
Aaron Campbell (président)	Fraser MacKenzie
Michael Ceci	Yura Monestime
Tina Cole	Edith Myers
David Diamond	Roger Nair (vice-président)
Aldo Di Felice	Rekha Shah
Philip Forte	Holly Thompson
Vincent Georgie	
Peter-Julian (PJ) Lee	

PRÉSIDENCE-DIRECTION GÉNÉRALE ET MEMBRES DU PERSONNEL

Le président-directeur général ou la présidente-directrice générale (PDG) rend compte au conseil d'administration et au ou à la sous-ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux. Il lui incombe de gérer les programmes et les effectifs de l'organisme. Le recrutement du personnel s'effectue aux termes de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. À l'heure actuelle, l'effectif à temps plein s'élève à 76 personnes, dont 10 ETP temporaires relevant du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) affectés à l'organisme pour contribuer à réduire la file d'attente des demandes de crédit d'impôt.

RAPPORT ANNUEL, AUDIT ET INVESTISSEMENTS

Ontario Créatif est tenu de remettre au ou à la ministre un rapport annuel de ses activités, y compris des états financiers audités et tout autre document qu'il ou elle demande. L'audit est mené chaque année par le Bureau du vérificateur général ou de la vérificatrice générale de l'Ontario.

L'alinéa 8 (3) e) du règlement de constitution d'Ontario Créatif restreint les placements dans lesquels l'organisme peut investir. Compte tenu de ces paramètres, la stratégie d'investissement de l'organisme est élaborée en consultation avec le comité d'audit du conseil d'administration et approuvée par le conseil. Ontario Créatif investit actuellement ses fonds dans des acceptations bancaires et des billets de dépôt au porteur des banques de l'annexe I ou II, au taux en vigueur pour les périodes déterminées, conformément aux orientations générales du comité d'audit.

ACCESSIBILITÉ ET DIVERSITÉ

Ontario Créatif soutient activement toutes les lois et directives de l'Ontario en matière d'accessibilité, notamment le Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrée) pris en application de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)*. Aux termes de ces lois et directives, administrées par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, l'organisme doit se conformer aux règles édictées et tous les membres du personnel doivent être formés et sensibilisés aux obligations découlant de la *LAPHO*.

Ses politiques et son plan pluriannuel d'accessibilité sont affichés sur son site Web. Fin 2022, il a lancé son Plan pluriannuel d'accessibilité 2023-2027, dans lequel il expose les réalisations qu'il a accomplies durant la période couverte par le plan précédent (2018-2022) et présente les stratégies et les mesures qu'il compte mettre en place dans des domaines prioritaires, à savoir le service à la clientèle équitable, les communications accessibles par voie numérique, l'emploi inclusif, les installations sans obstacles, les processus d'approvisionnement

accessibles et l'exemplarité en tant que chef de file. Élaboré avec la contribution de diverses sources, notamment un groupe consultatif de l'accessibilité, il consiste, pour 2025-2026, à :

- recourir à des experts pour analyser le caractère équitable des lignes directrices des programmes nouveaux ou révisés de manière significative afin d'améliorer l'accès des groupes qui peuvent rencontrer des obstacles à différentes étapes du processus de demande;
- maintenir un site Web conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, appliquer les principes d'accessibilité à nos événements virtuels et veiller à ce que l'accessibilité continue de constituer une perspective dans toute planification ou restructuration de produits de communication et de plateformes d'offre de services (par exemple, Portail de demande en ligne [PDL], Photothèque numérique des extérieurs [PNE], Bibliothèque de recherche en ligne [BRL]);
- continuer de favoriser l'accessibilité aux événements, notamment en veillant à ce que ceux-ci se déroulent dans des lieux accessibles aux personnes handicapées.

L'organisme progresse avec régularité dans la mise en œuvre des initiatives du plan pluriannuel d'accessibilité.

Dans le cadre de son Comité de participation des employés et dans la droite ligne des engagements pris dans son plan stratégique, l'organisme a élaboré un plan d'action pour la diversité et formé un groupe d'étude sur la diversité et l'inclusion. Il est déterminé à intégrer la diversité dans l'ensemble de ses programmes, politiques et services et à continuer d'offrir ses services et programmes aux groupes sous-représentés. Il poursuivra son travail de sensibilisation afin que ses services soient mis en avant et accessibles aux particuliers et aux sociétés partout en Ontario.

MILIEUX DE TRAVAIL RESPECTUEUX

Ontario Crétif est déterminé à promouvoir et à cultiver un milieu de travail respectueux tel que décrit ci-dessous :

- Un milieu de travail respectueux valorise la diversité et l'inclusion, la dignité, la courtoisie, l'équité, la communication et les relations professionnelles positives.
- Un tel milieu de travail est inclusif, empreint de diversité, équitable, accessible, et exempt de harcèlement et de discrimination, notamment le harcèlement sexuel.

Depuis 2018, Ontario Crétif exige que tous les organismes auteurs de demande signent un affidavit confirmant qu'ils se sont dotés de principes directeurs et d'un processus permettant de maintenir un milieu de travail respectueux. Il s'attend à ce que tous les bénéficiaires d'un financement souscrivent aux principes d'un milieu de travail respectueux, notamment en prenant toutes les mesures raisonnables pour :

- développer et entretenir une culture du travail respectueuse, positive, inclusive et favorable;
- fournir au personnel un mécanisme sûr de signalement des incidents ou des allégations concernant des comportements inappropriés;
- prévenir, reconnaître et éliminer en temps opportun le harcèlement et la discrimination en milieu de travail.

RESPONSABILITÉ

Les liens d'Ontario Crétif avec le MTCJ et ses obligations envers lui sont exposés dans un protocole d'entente. En application de la Directive concernant les organismes et les nominations, le protocole ainsi que les plans d'activités et les rapports annuels d'Ontario Crétif sont affichés sur le site Web de l'organisme, de même que les frais de déplacement, de repas et d'accueil des membres nommés de son conseil d'administration, de son ou sa PDG et des membres de son personnel dont le niveau de rémunération correspond au moins au niveau 3 du Groupe des cadres supérieurs. Ces frais sont affichés sur le site Web de l'organisme chaque trimestre, une fois qu'il a été procédé aux approbations et remboursements appropriés. Conformément à la Directive sur les données ouvertes de l'Ontario, un inventaire des ensembles de données de l'organisme a été publié sur le site Web, et les ensembles de données continueront d'être publiés de manière proactive dans un format lisible par machine. Ontario Crétif se conforme à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, notamment en maintenant un comité mixte sur la santé et la sécurité au travail composé de membres du personnel et de la direction.

En vertu de la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil, le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement a approuvé à l'égard d'Ontario Créatif le statut particulier pour les déplacements internationaux et pour le service de boissons alcoolisées lors d'activités d'accueil pour une période de trois ans s'achevant le 31 décembre 2025. Ce statut reconnaît l'importance cruciale des déplacements internationaux et de l'accueil afin qu'Ontario Créatif puisse appuyer les industries de la création et réaliser ses objectifs en matière d'investissements étrangers, de partenariats et d'exportations. L'organisme s'engage à user de ce privilège de manière responsable et à rendre compte des résultats. Il travaillera avec le MTCJ pour obtenir le renouvellement de son statut particulier.

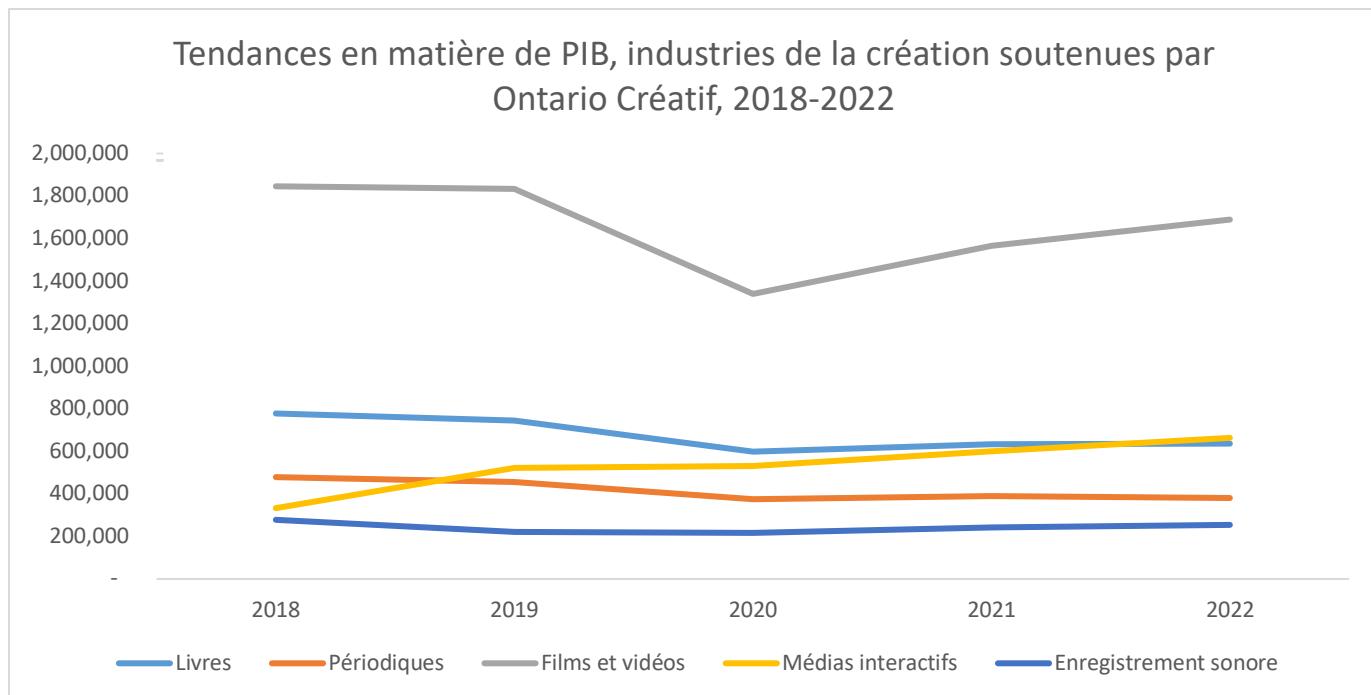
III. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le secteur culturel de l'Ontario a contribué au produit intérieur brut (PIB) à hauteur de 26 millions de dollars, ce qui a représenté 2,7 % de l'économie provinciale et plus de 270 000 emplois en 2022¹ et en fait le secteur culturel le plus important parmi l'ensemble des provinces et territoires. En effet, l'Ontario a connu la plus forte croissance (9,2 %) du secteur culturel en 2022, comparativement à 8,3 % au Québec et à 8,2 % en Colombie-Britannique².

Au sein de ce secteur culturel élargi, l'Ontario abrite également des industries de la création dynamiques dont l'activité consiste principalement à créer, produire et monétiser des œuvres de propriété intellectuelle dans les secteurs du cinéma et de la télévision, des produits multimédias interactifs numériques, de la musique, des livres et des revues. Collectivement, ces moteurs économiques contribuent pour plus de 3,6 milliards de dollars au PIB de l'Ontario et représentent plus de 44 000 emplois³. Leurs retombées se font sentir bien au-delà de leurs frontières, puisqu'ils exportent des produits et des services pour une valeur dépassant les 3,8 milliards de dollars à l'international⁴.

Comme le montrent les figures 1 et 2 ci-dessous, la plupart des industries de la création de l'Ontario ont progressé en 2022, même si les niveaux de croissance du PIB et de l'emploi ne sont pas encore revenus aux niveaux d'avant la pandémie (2019). Le secteur de l'édition de périodiques est le seul à n'avoir connu aucune croissance en 2022, que ce soit du PIB ou de l'emploi, et continue, comme le souligne Statistique Canada, de subir un déclin structurel à plus long terme en raison des pressions liées à l'adaptation à un environnement numérique, de la forte concurrence pour l'obtention des revenus publicitaires, ainsi que de défis plus récents engendrés par la hausse des coûts de la chaîne d'approvisionnement⁵.

Figure 1 :



¹ Statistique Canada, Tableau 1 : Produit intérieur brut (PIB) de la culture et du sport en proportion de l'ensemble de l'économie, 2021, « Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, 2022 », *Le Quotidien*, publié le 3 juin 2024.

² Ibid.

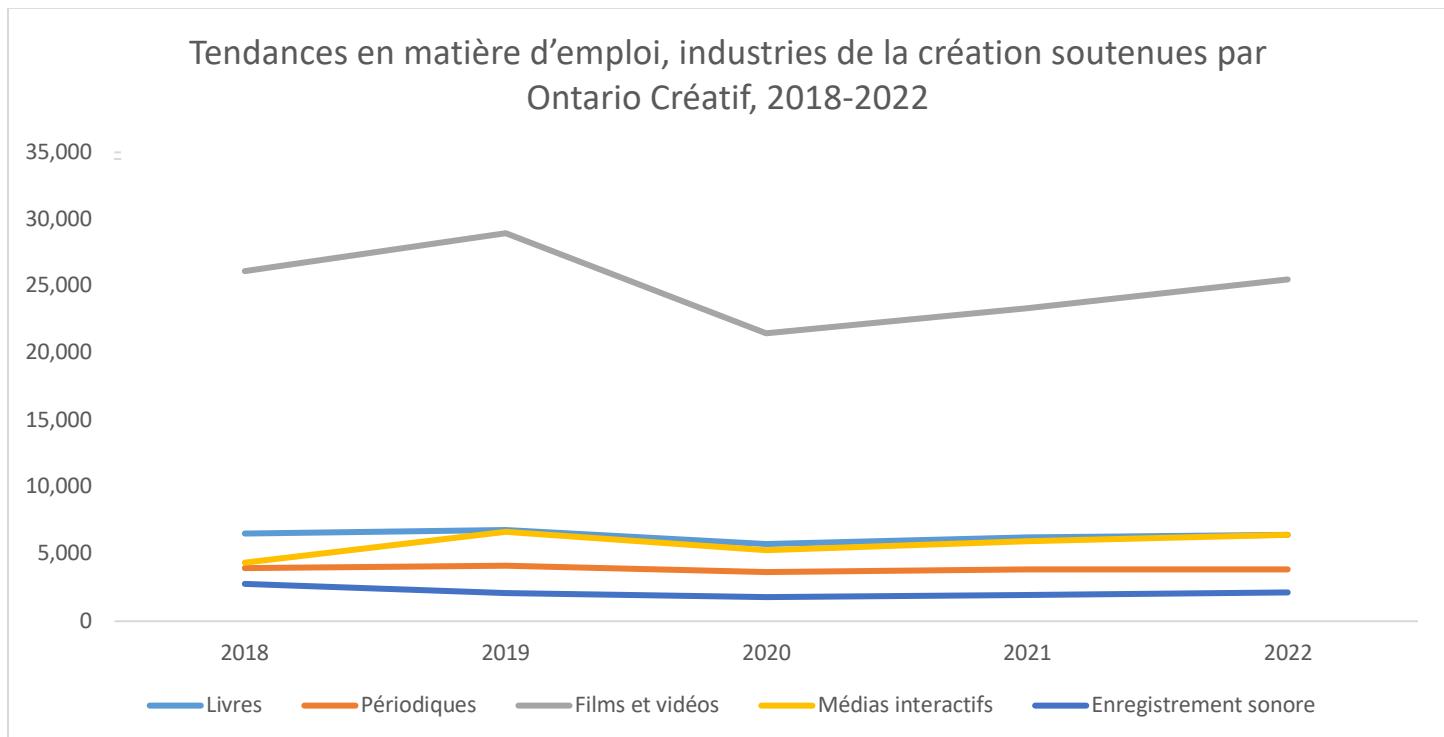
³ Analyse d'Ontario Cratif d'après Statistique Canada, « Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, 2022 », *Le Quotidien*, publié le 3 juin 2024.

⁴ Statistique Canada, Tableau 12-10-0116-01, « Commerce international et interprovincial de produits de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, provinces et territoires (x 1 000 000) », publié le 9 octobre 2024.

⁵ Statistique Canada, « Édition de périodiques, 2021 », *Le Quotidien*, publié le 24 janvier 2023.

Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0452-01, « Les indicateurs de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, par province et territoire, perspective du produit (x 1 000) ».

Figure 2 :



Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0452-01, « Les indicateurs de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, par province et territoire, perspective du produit (x 1 000) ».

Dans ses perspectives des médias et du divertissement pour 2024-2028, PwC donne une vue d'ensemble des données sur les dépenses de consommation et de publicité qui peut servir à établir des prévisions de croissance et des domaines à surveiller aux niveaux national et international pour chaque grand segment des industries de la création. En général, PwC indique des taux de croissance annuels composés (TCAC) sur la période de prévision pour le marché canadien, ainsi que des revenus prévus par segment (en dollars américains). Ontario Crétif se sert de ces données pour avoir une vision à plus long terme du paysage dans lequel les industries de la création devront potentiellement évoluer. Les données de PwC sont également représentées visuellement dans la figure 3.

Les prévisions de PwC font état de tendances positives en matière de TCAC pour la majorité des secteurs soutenus par Ontario Crétif, à l'exception d'un recul prévu dans le segment des revues canadiennes d'intérêt général.

D'après ces prévisions⁶ :

- L'industrie canadienne de la musique (qui comprend les concerts et la musique enregistrée) devrait croître à un TCAC de 4 % au cours de la période de prévision.
 - Dans l'ensemble, on s'attend à ce que les revenus de la musique enregistrée augmentent à un TCAC de 6,1 % au cours de cette période, avec une hausse de 8,8 % des revenus générés par les abonnements à des services de diffusion continue de musique numérique en glissement annuel. Parmi

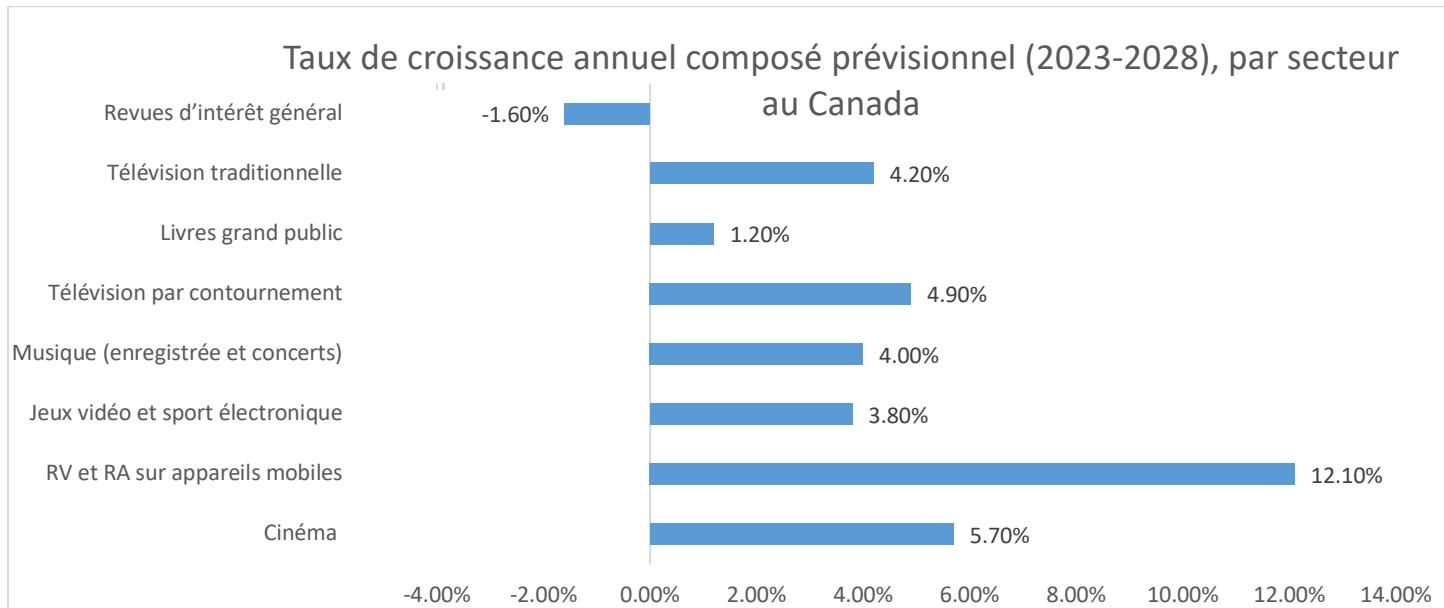
⁶ PwC, Global Entertainment and Media Outlook, 2021-2028: Canada, consulté le 21 octobre 2024.

les revenus de la musique enregistrée, le seul segment en repli est celui du téléchargement de musique numérique (-26 %).

- La population canadienne a écouté 145 milliards de chansons diffusées en continu sur demande en 2023, ce qui représente une augmentation de 18,3 % par rapport à 2022.
 - Les revenus provenant des concerts devraient augmenter à un TCAC de 2 % au cours de la période de prévision, pour dépasser les 1,2 milliard de dollars d'ici 2028.
- En ce qui concerne la télévision et la vidéo :
 - Les revenus totaux de la télévision traditionnelle devraient croître à un TCAC de 4,2 % au cours de la période de prévision, stimulés par un segment de la télévision par abonnement en excellente santé (TCAC de 6,1 %). PwC précise que la croissance de ce segment au Canada va à l'encontre de la tendance mondiale au recul.
 - Le rythme de la croissance des revenus du marché canadien de la télévision par contournement (TPC) ralentit. Ce marché a progressé de 7,5 % en 2023, soit une croissance considérablement plus lente que celle de 22 à 27 % enregistrée cours de la période de la pandémie en 2020 et 2021. Optimiste, PwC estime cependant qu'il reste une marge de progression et que les revenus de consommation devraient continuer d'augmenter à un TCAC de 5 % jusqu'en 2028. Un peu moins de 65 % des revenus du segment peuvent être attribués aux services de vidéo à la demande par abonnement (VADA), les services financés par la publicité affichant une plus forte croissance. Ces données doivent également être replacées dans le contexte général des services de TPC, PwC signalant dans son rapport mondial sur le segment que les services de TPC sont essentiellement entrés dans une phase de discipline budgétaire concernant l'acquisition et la commande de nouveaux contenus. Bien que PwC anticipe une croissance durable des revenus de consommation au sein du marché canadien, les répercussions de cette baisse mondiale des dépenses dans les nouveaux contenus sur le marché canadien de la TPC et, en fin de compte, les effets de ce nouvel environnement sur les taux de croissance des abonnements restent à déterminer.
 - PwC constate que, même si Netflix demeure le service de diffusion continue le plus populaire auprès des consommatrices et des consommateurs canadiens, Crave a progressé de 13 % en glissement annuel en 2023 et franchi la barre des 3,1 millions d'abonnements à la fin du mois de septembre 2023.
 - Les revenus des salles de cinéma canadiennes (billetterie et entrées) devraient augmenter à un TCAC de 5,7 % au cours de la période de prévision. Il y a lieu de s'inquiéter, car les films canadiens ne représentent que 1,8 % des revenus de billetterie totaux. PwC note en outre que cette part du marché national est également à mettre au crédit des résultats des titres en langue française, qui détiennent une part de marché de 12 % dans le marché francophone du Canada.
 - Du point de vue des secteurs de l'édition :
 - Le marché des livres grand public devrait progresser à un TCAC de 1,3 % au cours de la période de prévision, avec une croissance dans le segment des livres imprimés aussi bien que dans celui des livres électroniques. Même si le premier représente toujours 65 % des revenus, on s'attend à ce que le second croisse à un TCAC de 3,1 % au cours de la période de prévision, alors qu'il est de 0,2 % pour les livres imprimés.
 - Le marché des revues d'intérêt général devrait décliner à un TCAC de -1,7 % sur la même période, les revenus totaux tombant à 612 millions de dollars américains. Il y a cependant un rayon de soleil, puisque les revenus de la publicité numérique et la diffusion numérique devraient afficher une croissance de 1,4 % et 2,8 %, respectivement.
 - Quant aux médias interactifs :
 - Dans sa globalité, le marché canadien des jeux vidéo devrait croître à un TCAC de 3,7 % au cours de la période de prévision, avec 62 % de l'ensemble des revenus imputables aux jeux sociaux et occasionnels. D'après PwC, ces jeux représenteront 66,5 % du marché canadien des jeux vidéo d'ici 2028.

- Les revenus des jeux vidéo traditionnels devraient augmenter à un TCAC plus lent de 1,2 %, principalement en raison d'un recul des ventes de jeux sur console physique (TCAC de -11,2 %).
- Le marché de la réalité virtuelle (RV) devrait progresser à un TCAC de 8,9 % au cours de la période de prévision, avec une hausse prévue des revenus des jeux (TCAC de 3,8 %) et des vidéos (TCAC de 33,7 %) en RV. La part de marché des casques de RV autonomes devrait aussi augmenter, pour représenter 84,3 % du marché d'ici 2028 d'après les prévisions, contrairement aux casques liés à des plateformes, qui devraient reculer à un TCAC de -8,9 %.
- Pour la première fois depuis 2019, les revenus de la réalité augmentée (RA) grand public ont diminué. Toutefois, PwC s'attend à une croissance solide, à un TCAC de 12,5 % sur la période de prévision, majoritairement générée par les applications non ludiques (plateformes de médias sociaux).
- PwC constate par ailleurs que l'intérêt en matière d'investissement est passé du métavers à l'intelligence artificielle (IA) et aux grands modèles de langage en 2023.

Figure 3 :



Source : PwC, *Global Entertainment and Media Outlook, 2024-2028: Canada*.

LIVRES

- Le secteur ontarien de l'édition du livre a contribué pour 635 millions de dollars au PIB de la province et représenté 6 448 emplois en 2022⁷.
- En 2022, ce secteur a généré 1,043 milliard de dollars de revenus d'exploitation, soit 63 % du total national⁸, et versé 62 % des salaires, traitements et avantages sociaux nationaux en 2022⁹.

⁷ Statistique Canada, Tableau 36-10-0452-01, « Les indicateurs de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, par province et territoire, perspective du produit (x 1 000) », publié le 3 juin 2024.

⁸ Statistique Canada, Tableau 21-10-0200-01, « Éditeurs de livres, statistiques sommaires » (aux 2 ans et en dollars, sauf indication contraire), CANSIM (base de données), consulté le 21 février 2024.

⁹ Ibid.

- La même année, l'Ontario a exporté pour plus de 660 millions de dollars de livres à l'international¹⁰.
- D'après les dernières données de Statistique Canada, les ventes totales de livres en Ontario en 2022 ont représenté 663,8 millions de dollars, soit une augmentation de 4,8 % par rapport à 2020. L'Ontario reste un marché dominé par les livres imprimés (achetés auprès de grossistes, de librairies ou de détaillants généraux), qui représentent 66 % de l'ensemble des ventes, tandis que les livres électroniques représentent 19,9 % et les ventes en ligne de livres imprimés 14,4 %¹¹. Toutefois, au cours de la période de 2016 à 2022, les ventes de livres électroniques ont bondi de 192,7 %.
- Selon PwC, le marché canadien des livres audio devrait continuer de croître, 2023 ayant vu un nouveau venu sur le marché, Spotify, déployer un modèle de paiement au livre¹².

CINÉMA ET TÉLÉVISION

- L'Ontario reste un centre de production cinématographique et télévisuelle majeur, que ce soit à l'échelle canadienne ou internationale. En 2023, l'industrie ontarienne du cinéma et de la télévision a injecté 1,8 milliard de dollars dans l'économie de la province et créé quelque 25 862 emplois équivalent temps plein directs et indirects de grande valeur¹³. Trahissant une baisse considérable des retombées en matière de PIB et d'emploi par rapport au record de 2022, les chiffres de 2023 reflètent l'impact majeur des grèves des scénaristes et des interprètes aux États-Unis, ayant entraîné d'importants retards de production et des perturbations dans l'ensemble du secteur.
- Malgré ces difficultés, les données sur la production ontarienne révèlent que la production cinématographique et télévisuelle intérieure a généré 52 % des dépenses totales en Ontario (947 millions de dollars).
- La production intérieure de séries télévisées a été particulièrement solide en 2023, dépensant plus de 639 millions de dollars.
- En 2023, les productions à prise de vues réelles ont représenté 92 % de l'ensemble des projets réalisés dans la province.
- Selon les données recueillies par l'Association canadienne des producteurs médiatiques (ACPM), l'Ontario se classe au premier rang au Canada pour ce qui est du volume de production, représentant 36 % de l'ensemble des dépenses de production, juste devant la Colombie-Britannique (31 %). La part de l'Ontario dans le marché national du cinéma et de la télévision est de 41 %¹⁴.

PRODUITS MULTIMÉDIAS INTERACTIFS NUMÉRIQUES

- L'industrie ontarienne des produits multimédias interactifs a généré 663 millions de dollars de PIB et un peu plus de 6 450 emplois en 2022¹⁵.

¹⁰ Statistique Canada, Tableau 12-10-0116-01, « Commerce international et interprovincial de produits de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, provinces et territoires (x 1 000 000) », publié le 9 octobre 2024.

¹¹ Statistique Canada, Tableau 21-10-0042-01, « Éditeurs de livres, valeur nette des ouvrages vendus selon la catégorie de clients (x 1 000 000) », publié le 2 février 2022.

¹² PwC, *Global Entertainment and Media Outlook, 2024-2028: Canada*, consulté le 21 octobre 2024.

¹³ Ontario Créatif, « Statistiques 2023 sur la production cinématographique et télévisuelle selon le format ». Les données correspondent aux dépenses de toutes les productions bénéficiant des incitations et des services administrés par Ontario Créatif. Elles ne comprennent pas les annonces publicitaires télévisées, les vidéos de sociétés, les vidéoclips ou les productions internes des diffuseurs.

¹⁴ Association canadienne des producteurs médiatiques, *Profile 2023*, publié le 8 mai 2024.

¹⁵ Statistique Canada, Tableau 36-10-0452-01, « Les indicateurs de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, par province et territoire, perspective du produit (x 1 000) », publié le 3 juin 2024.

- D'après les données recueillies par l'Association canadienne du logiciel de divertissement (ALD), c'est en Ontario qu'on trouve le plus grand nombre de sociétés de jeux vidéo canadiennes (32 %), suivi par le Québec (31 %) et la Colombie-Britannique (17 %)¹⁶.
- Les exportations à l'étranger de produits multimédias interactifs ont dépassé 331 millions de dollars en 2022¹⁷.
- Il convient de noter que 37 % des sociétés ontariennes du secteur MIN ont pour principale activité le développement ou l'édition de jeux, le deuxième domaine le plus courant étant celui de la réalité virtuelle, augmentée ou mixte¹⁸.

REVUES

- Le secteur ontarien de l'édition de revues a contribué pour 380 millions de dollars au PIB de la province et représenté plus de 3 800 emplois en 2022¹⁹. Comme mentionné précédemment dans cette analyse de l'environnement, ces chiffres témoignent d'un repli persistant pour ce secteur, à hauteur de 2,8 % au cours de la période 2021-2022 et de 20,6 % de 2018 à 2022.
- En 2021, l'Ontario a perçu 58 % des revenus de l'industrie canadienne de l'édition de périodiques²⁰.
- La majorité des revues publiées au Canada (71 %) et en Ontario (68 %) sont des revues d'intérêt général. Les revues interentreprises, spécialisées et professionnelles représentent 30 % des titres publiés au Canada et 32 % des titres publiés en Ontario. Toutefois, en Ontario notamment, la part des revues interentreprises est passée de 12,4 % en 2017 à 32 % en 2021²¹.
- Les revues ontariennes ont enregistré plus de 79 millions de dollars d'exportations en 2022²².

MUSIQUE

- Le secteur ontarien de l'enregistrement sonore et de l'édition de musique a contribué à hauteur de 254 millions de dollars au PIB de la province et représenté plus de 2 134 emplois en 2022²³. Remarque : ces données incluent les segments de l'enregistrement sonore et de l'édition de musique de l'industrie, mais pas celui des concerts.
- Les exportations de ce secteur ont totalisé plus de 564 millions de dollars en 2022²⁴.
- PwC prévoit une augmentation de 2 % des revenus de l'industrie canadienne des concerts au cours de la période de 2023 à 2028, pour atteindre une valeur de 1,2 milliard de dollars d'ici 2028²⁵.

¹⁶ Association canadienne du logiciel de divertissement, *L'industrie canadienne du jeu vidéo 2021*, p. 11.

¹⁷ Statistique Canada, Tableau 12-10-0116-01, « Commerce international et interprovincial de produits de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, provinces et territoires (x 1 000 000) », publié le 9 octobre 2024.

¹⁸ Interactive Ontario, *Mesurer le succès : l'impact du secteur des médias numériques interactifs en Ontario*, publié en mai 2019.

¹⁹ Statistique Canada, Tableau 36-10-0452-01, « Les indicateurs de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, par province et territoire, perspective du produit (x 1 000) », publié le 3 juin 2024.

²⁰ Statistique Canada, Tableau 21-10-0053-01, « Éditeurs de périodiques, statistiques sommaires » (aux 2 ans et en dollars, sauf indication contraire), CANSIM (base de données), publié le 24 janvier 2023.

²¹ Communications MDR, *Analyse environnementale de l'industrie canadienne de l'édition de revues*, 2023.

²² Statistique Canada, Tableau 12-10-0116-01, « Commerce international et interprovincial de produits de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, provinces et territoires (x 1 000 000) », publié le 9 octobre 2024.

²³ Statistique Canada, Tableau 36-10-0452-01, « Les indicateurs de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, par province et territoire, perspective du produit (x 1 000) », publié le 3 juin 2024.

²⁴ Statistique Canada, Tableau 12-10-0116-01, « Commerce international et interprovincial de produits de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, provinces et territoires (x 1 000 000) », publié le 9 octobre 2024.

²⁵ PwC, *Global Entertainment and Media Outlook, 2024-2028: Canada*, consulté le 21 octobre 2024.

- L'Association canadienne de musique sur scène (ACMS) a récemment mené une vaste évaluation des retombées économiques de la valeur du secteur au Canada, financée par le Programme de veille stratégique d'Ontario Créatif. En 2023, les retombées économiques du secteur des concerts ont équivaut à 10,92 milliards de dollars de PIB et 101 640 ETP.²⁶

INDUSTRIES DE LA CRÉATION : DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Les industries de la création forment un milieu dynamique, vivant et constamment stimulant, et ce, à l'échelle mondiale aussi bien qu'au Canada et en Ontario. Les sociétés qui font partie de ces industries font face à plusieurs défis et possibilités susceptibles d'influer sur leurs perspectives de croissance future.

- **Relations commerciales avec les États-Unis :** L'incertitude entourant les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis pose potentiellement un risque important pour l'économie, et pour les industries de la création en particulier. Les États-Unis sont le partenaire commercial le plus important du Canada en ce qui concerne les biens culturels, représentant 68 % des exportations totales du Canada dans le secteur.²⁷ Toutes les industries ontariennes de la création exportent des produits aux États-Unis, que ce soit sous forme de biens physiques (livres imprimés, revues et disques vinyle) ou de biens et de services numériques (films et télévision, jeux vidéo, musique). En outre, la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre entre les deux pays est essentielle, tout particulièrement dans les secteurs de la production cinématographique et télévisuelle, de la musique et des produits multimédias interactifs numériques. Compte tenu de l'instabilité de la situation, l'incidence économique potentielle des droits de douane pourrait globalement franchir la barre des 4 milliards de dollars de revenus, affectant principalement la production cinématographique et télévisuelle, la concession de licences d'exploitation de programmes et de contenus, les tournées d'artistes et les ventes de livres. Enfin, un conflit commercial prolongé pourrait nuire à l'attractivité de l'Ontario en tant que destination de production et exiger d'autres initiatives de politique commerciale, notamment des modifications de la politique d'immigration (une menace pour la facilité de l'accès transfrontalier des travailleurs et travailleuses du cinéma et de la télévision, des musiciens et musiciennes en tournée, etc.) et la gestion des conséquences plus larges des fluctuations monétaires. L'organisme continuera de surveiller la situation, ainsi que les ripostes stratégiques fédérales et provinciales touchant les industries de la création.
- **Intelligence artificielle :** L'essor de l'IA et, en particulier, des outils d'IA générative comme ChatGPT, Sora et DALL-E pose d'importants défis réglementaires, juridiques et déontologiques aux industries de la création. Les implications juridiques et déontologiques de l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur aux fins de l'entraînement de systèmes d'IA de grande envergure, souvent sans autorisation ni rémunération, suscitent de vives inquiétudes. De récentes données recueillies par Statistique Canada révèlent que 6,1 % de l'ensemble des entreprises au Canada ont utilisé l'IA pour produire des biens et fournir des services au cours des douze derniers mois, les plus susceptibles de l'avoir fait étant celles du domaine de l'information et de la culture (20,9 %)²⁸. Il ressort clairement de l'examen des mémoires soumis par les parties prenantes dans le cadre de diverses consultations fédérales sur l'IA que les parties prenantes d'Ontario Créatif reconnaissent globalement que l'IA a le potentiel d'être extrêmement bénéfique lorsqu'elle est utilisée de manière responsable et complémentaire à la création humaine, et non en remplacement de l'humain. Certaines parties prenantes, qu'il s'agisse d'Éditeurs de musique au Canada ou de l'Association of Canadian Publishers (ACP), ont présenté des mémoires proposant au gouvernement fédéral des solutions qui permettraient d'éviter d'accorder une exception générale à l'éventail d'activités associées au développement de l'IA (y compris l'exploration de textes et de données et l'entraînement de grands modèles de langage), et de favoriser plutôt le modèle de la concession de licences d'exploitation du contenu créatif²⁹. À mesure que ces consultations et les divers processus juridiques et réglementaires suivent leur cours, Ontario Créatif devra surveiller les

²⁶ L'Association canadienne de musique sur scène, *Hear and Now: Understanding the economic power and potential of Canada's live music industry*, 2025, pp.1

²⁷ Statistique Canada, Tableau 12-10-0017-01, « Commerce international de produits de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, et partenaire commercial (x 1 000 000) » (fréquence annuelle), CANSIM (base de données), publié le 9 octobre 2024.

²⁸ Valerie Bryan, Shivani Sood, Chris Johnston, « Analyse de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les entreprises au Canada, deuxième trimestre de 2024 », Statistique Canada, publié le 20 juin 2024.

²⁹ Analyse réalisée par Ontario Créatif des mémoires des parties prenantes : *Consultation sur un cadre moderne du droit d'auteur pour l'intelligence artificielle et l'Internet des objets*, consulté le 21 octobre 2024.

répercussions des politiques et des dispositions réglementaires relatives à l'IA qui pourraient, en aval, avoir des effets sur la gamme de programmes et de crédits d'impôt qu'il administre. De plus, l'organisme continuera de surveiller les progrès du Groupe de travail d'experts sur l'intelligence artificielle de la province et les dispositions législatives ou stratégiques susceptibles d'en découler et d'avoir un impact sur l'industrie, notamment la *Loi de 2024 visant à renforcer la sécurité et la confiance en matière de numérique*.

- **Développement de la main-d'œuvre :** Le développement de la main-d'œuvre continue d'être un sujet d'attention primordial pour les industries de la création. Comme établi plus haut grâce aux diverses mesures de croissance économique citées dans la présente analyse, la majorité des industries de la création de l'Ontario devraient progresser au cours des prochaines années et, par conséquent, avoir besoin d'un afflux de main-d'œuvre qualifiée afin d'être en mesure de tirer profit de possibilités de plus en plus complexes et mondialisées. Ontario Créatif a tenu un symposium sur la main-d'œuvre au quatrième trimestre de 2023-2024, lequel a fourni aux dirigeants et dirigeantes des industries de la création un espace intersectoriel pour se réunir et envisager le rôle que pourrait jouer l'organisme dans le développement de la main-d'œuvre. Il a ensuite élaboré une stratégie de développement de la main-d'œuvre (des précisions figurent plus avant dans le présent plan d'activités) qui présente une série de tactiques ciblées qu'il pourrait déployer en 2025-2026 pour répondre aux besoins de l'industrie et stimuler la croissance économique en Ontario. Il continue en outre de recevoir, dans le cadre du PVS, des demandes qui priorisent la recherche en matière de développement de la main-d'œuvre, comme le récent rapport sur l'évaluation de la main-d'œuvre et l'infrastructure des studios dans le Nord de l'Ontario (*Northern Ontario Workforce Assessment and Studio Infrastructure Report*) d'Industries culturelles de l'Ontario Nord, qui estime qu'il faudra former chaque année environ 350 membres d'équipes de tournage et de télévision au cours des quatre prochaines années pour répondre à la demande prévisionnelle dans le Nord de l'Ontario³⁰. En parallèle, Ontario Créatif continue, à son échelle et en qualité de partenaire, de soutenir des initiatives telles que le programme de mentorat sur les plateaux de la BLACK Academy, le Women in the Studio National Accelerator d'Éditeurs de Musique au Canada et Reel Opportunities de Reel Canada. Par ailleurs, la province réalise régulièrement des investissements considérables en faveur du développement de la main-d'œuvre dans diverses industries, ce qui montre qu'il s'agit toujours d'une priorité et d'un facteur clé pour la croissance et le positionnement économique de l'Ontario. Bon nombre de ces initiatives concordent de surcroît avec les priorités stratégiques d'Ontario Créatif. À titre d'exemple, la province a récemment (2024-2025) investi 5 millions de dollars supplémentaires dans le Programme de subventions pour le soutien aux entrepreneurs racisés et autochtones, qui offre un accès gratuit à l'accompagnement commercial, à la formation et aux subventions aux entrepreneurs autochtones, noirs et d'autres groupes racisés. Ce programme, de même que d'autres programmes semblables comme AccélératiON d'Ontario Créatif, constitue un modèle stratégique, ciblé et réussi d'aide au développement de la main-d'œuvre. L'organisme continuera d'être à l'affût et de suivre ces initiatives afin de les faire connaître aux parties prenantes et de cerner quels sont les domaines de partenariat et de collaboration pour veiller à ce que les sociétés des industries de la création puissent y prendre part.
- **Politiques en matière de droit d'auteur et de radiodiffusion :** L'adoption de dispositions législatives fédérales historiques liées à la culture sous la forme de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* est synonyme d'évolution pour le secteur au Canada. Le ministère du Patrimoine canadien estime que les nouvelles exigences introduites par cette Loi en matière de contribution pour les services de diffusion continue en ligne injecteront environ 200 millions de dollars dans le secteur chaque année³¹. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a de surcroît rendu un certain nombre de décisions réglementaires qui consacrent les contributions financières à plusieurs nouveaux acteurs, notamment le Fonds Canadien de l'écran indépendant pour les créateurs afro-descendants et racisés, le Bureau de l'écran des Noirs et le Bureau de la musique autochtone, qui offrent tous de nouvelles possibilités aux parties prenantes ontariennes en leur donnant accès à de nouveaux fonds. Reste par ailleurs à déterminer quelles pourront être les éventuelles exigences en matière de découverabilité du contenu canadien, une question que le CRTC entend aborder lors de futures consultations. Cependant, le processus de mise en œuvre risque de se heurter à plusieurs obstacles : d'une part, les probables retards en raison de la myriade de contestations juridiques amorcées par des services de diffusion continue étrangers à la suite de l'annonce de ces nouveaux

³⁰ Industries culturelles de l'Ontario Nord, *Northern Ontario Workforce Assessment and Studio Infrastructure Report*, publié le 8 mai 2024.

³¹ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Le CRTC exige que les services de diffusion continue en ligne contribuent au système de radiodiffusion du Canada », publié le 4 juin 2024.

engagements et, d'autre part, l'arrivée possible d'un nouveau gouvernement fédéral susceptible de menacer la mise en application durable de la Loi. Les parties prenantes, notamment l'ACPM, ont fait l'éloge de la décision du CRTC d'exiger que les services de diffusion continue contribuent au contenu canadien, tout particulièrement de l'aide explicite accordée aux groupes autochtones et en quête d'équité au sein de l'écosystème canadien de la production³². Concernant le droit d'auteur, le gouvernement fédéral avait déjà fait part de son intention de réviser la *Loi sur le droit d'auteur*, ce qui aurait des répercussions importantes sur toutes les industries de la création, sans toutefois préciser quand cette vaste révision aurait lieu. Face au développement rapide de l'IA et d'autres nouvelles technologies, il est primordial, dans tous les secteurs, de veiller à ce que les personnes (et les sociétés) qui participent à la création d'œuvres de propriété intellectuelle puissent monétiser efficacement leurs contenus à l'échelle mondiale et au Canada. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important dans le secteur de l'édition du livre, où, selon l'ACP, les modifications apportées en 2012 à la législation sur l'utilisation équitable ont entraîné de lourdes pertes financières pour les éditeurs canadiens, étant donné que les copies faites dans le cadre scolaire de la maternelle à la 12^e année et au palier postsecondaire n'ont en réalité pas fait l'objet d'une rémunération.

- **Durabilité écologique :** Les industries de la création continuent de prendre les problèmes liés à la durabilité écologique à bras-le-corps. Le secteur canadien du cinéma et de la télévision mène indubitablement la charge, grâce aux efforts prépondérants des initiatives Écran vert Ontario (EVO) d'Ontario Créatif et Reel Green de Creative BC pour proposer des ressources, des outils et des programmes de formation. Dans le cas d'EVO, une sélection de trousse de tri des déchets spécifiques à la région ont été conçues pour sept administrations ontariennes, plus de 900 travailleurs et travailleuses du cinéma ont à présent suivi la formation sur la production écoresponsable et le calcul de l'empreinte carbone, et plus de 90 points de raccordement au réseau électrique ont été vérifiés pour être indiqués sur la Carte de raccordement au réseau électrique. De son côté, Reel Green a récemment annoncé un partenariat avec le Bureau de l'écran autochtone (BEA) consistant à encourager les auteurs d'une demande dans le cadre des programme de ce dernier à adopter des pratiques de production écologiquement durables. Parmi les études récentes de l'ACPM figure *Durabilité de la production d'animation : Étude de cas*. En mai 2024, Téléfilm Canada a publié la Phase II de son *Plan d'action de développement durable*, qui détaille une série d'engagements en matière d'analyse comparative, de partage des connaissances et de collaboration. La collecte de données reste essentielle, un rapport de recherche récent de la South Georgian Bay Media Association mentionnant les initiatives de durabilité, telles que l'adoption d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme une potentielle stratégie à long terme pour attirer des productions cinématographiques et télévisuelles dans les régions rurales ou éloignées³³. Les parties prenantes des autres secteurs, bien que peut-être moins actives que leurs homologues du cinéma et de la télévision, ont lancé leurs propres initiatives sectorielles, notamment la Green Book Alliance et Music Declares Emergency Canada. L'ACMS a récemment lancé une initiative baptisée Sustainable Live, consistant en une série d'ateliers en ligne permettant de découvrir des outils utiles et des stratégies réalisables pour mettre en œuvre des pratiques durables sur le plan environnemental au sein des entreprises de musique sur scène.
- **Diversité, équité, inclusion et appartenance :** Veiller à ce que les industries de la création soient représentatives de l'Ontario dans toute sa diversité reste une priorité absolue pour le secteur. Globalement, du moins en ce qui concerne les tendances en matière de recherche, les organisations sectorielles semblent s'être éloignées de la quantification de la présence de personnes en quête d'équité au sein des industries de la création pour se tourner vers l'élaboration de meilleures stratégies de collecte de données et l'adoption de systèmes de mesure axés sur l'efficacité des programmes. Ces dernières années, de nombreux bailleurs de fonds et d'autres grandes institutions ont introduit des systèmes d'auto-identification ou de collecte de données démographiques, comme le système PERSONA-ID du Fonds des médias du Canada (FMC). Il s'agit d'un système d'auto-identification permettant aux individus de lui transmettre leurs données démographiques directement et de façon sécurisée. D'autres bailleurs de fonds, dont Téléfilm Canada et Ontario Créatif, développent actuellement des systèmes similaires pour recueillir des renseignements de base en matière de diversité concernant les auteurs de demande et les bénéficiaires. Les processus de collecte de données dans ce secteur ont été identifiés comme des mécanismes importants pour opérer un changement significatif, par exemple dans le rapport publié en 2023 par le Racial Equity Media Collective, préconisant un système de

³² Association canadienne des producteurs médiatiques, « CMPA welcomes “watershed” CRTC decision », publié le 4 juin 2024.

³³ South Georgian Bay Media Association, *Attracting Film Production to Small Town Ontario*, publié le 29 février 2024.

données national pour faciliter l'établissement de repères et de quotas. La mise en œuvre de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* accroît le besoin de données, en particulier de données démographiques. Par ailleurs, on observe une tendance à mesurer l'efficacité des divers programmes lancés afin de répondre aux problèmes d'équité. Le DOC Institute de l'Association des documentaristes du Canada a examiné son programme vingtenaire Breakthrough afin de mettre en relief ses résultats, tandis que le Reelworld Screen Institute entreprend actuellement un examen similaire de ses propres initiatives en matière d'équité. La province aussi reste déterminée à suivre son Plan stratégique contre le racisme, qui inclut spécifiquement la promesse d'une autonomisation économique, notamment en améliorant divers programmes de développement de la main-d'œuvre afin de cibler les groupes sous-représentés. Cette promesse correspond étroitement à l'engagement exprimé dans notre plan stratégique de renforcer les capacités en apportant un soutien ciblé aux entreprises et aux projets dirigés par des personnes issues de la diversité qui présentent un fort potentiel de croissance économique.

- **Niveau élevé des coûts d'emprunt et accès au financement :** La Banque du Canada a abaissé les taux d'intérêt à l'automne 2024; toutefois, les taux d'intérêt élevés et l'augmentation des coûts dans l'ensemble de l'économie demeurent un obstacle majeur pour des sociétés des industries de la création s'efforçant de financer la création et la production de contenu. Cette situation est particulièrement grave pour les sociétés qui, par exemple, recourent à des services financiers comme le financement provisoire en attendant un crédit d'impôt. De plus, les services financiers traditionnels ne sont pas forcément faciles d'accès pour les propriétaires de contenus créatifs de tous types, tout particulièrement si les dirigeants ou dirigeantes appartiennent à des communautés en quête d'équité. Ce constat peut également varier d'une industrie à l'autre, voire au sein même d'une industrie. Dans son rapport *Toute la vérité 7*, l'Association des documentaristes du Canada révèle par exemple que 74 % des créateurs et créatrices de documentaires interrogés ont indiqué faire face à des défis pour accéder à du financement pour réaliser leurs films, notamment le manque de financement initial disponible³⁴. Pour sa part, Interactive Ontario, cherchant à atténuer certaines des difficultés financières rencontrées par les membres de son studio de jeux vidéo et de produits multimédias interactifs numériques, s'est associé à Triple Dragon, une société de financement domiciliée au Royaume-Uni spécialisée dans le secteur MIN, pour leur servir de partenaire privilégié³⁵. En 2024-2025, Ontario Créatif a chargé Nordicity de concevoir un modèle économique pour un éventuel instrument de financement alternatif ontarien à l'intention des industries de la création de la province. Les problèmes liés au coût élevé du financement provisoire sont aggravés par les temps de traitement plus longs des crédits d'impôt. Pendant que les sociétés attendent de recevoir leur crédit d'impôt, elles engagent des frais et des intérêts, ce qui a une incidence sur leurs flux de trésorerie. Fidèle à son engagement d'assurer une administration efficace des crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle, comme l'exige sa lettre d'instructions, Ontario Créatif a considérablement renforcé sa technologie, son personnel et ses processus afin d'accélérer les temps de traitement des crédits d'impôt, notamment grâce au renfort temporaire d'ETP pour éliminer l'arriéré. L'organisme continuera de prioriser ces activités en 2025-2026.
- **Contraction mondiale des industries de la création :** Dans le monde entier, les industries de la création semblent faire face à une ère de bouleversement et de contraction. Les géants hollywoodiens comme Paramount (qui a supprimé 15 % des emplois), Discovery (1 000 suppressions) et Disney (140 licenciements lors de la dernière vague) ont procédé à des licenciements massifs dans le but de réduire leurs dépenses³⁶. Certains observateurs et analystes ont décrit ce déclin comme la « fin de la Peak TV » (apogée télévisuelle), dans la mesure où les données sectorielles semblent indiquer que radiodiffuseurs comme diffuseurs en continu ont mis la pédale douce sur les commandes de contenu scénarisé³⁷. Bien que les prévisions de PwC susmentionnées anticipent une croissance modérée des revenus de consommation de TPC au Canada, ses projections mondiales pour ce segment trahissent un ralentissement du rythme de la croissance des revenus (précédemment stimulée par la pandémie) ainsi qu'un éloignement général des services mondiaux de

³⁴ Association des documentaristes du Canada, *Toute la vérité 7*, publié le 14 septembre 2023.

³⁵ Interactive Ontario, « Interactive Ontario Announces Triple Dragon as a New Preferred Partner », publié le 18 avril 2023.

³⁶ Ryan Faughnder, « What's behind Hollywood's latest wave of layoffs? The business is in reset mode », *Los Angeles Times*, publié le 20 août 2024.

³⁷ Scott Roxborough, « Peak TV is Over as 2023 Scripted Series Releases "Crash" », *The Hollywood Reporter*, publié le 19 janvier 2024.

diffusion continue de cette ère de la « Peak TV » pour se reconcentrer sur la réduction des dépenses^{38 39 40}. Dans le secteur de la musique, le service de diffusion continue Spotify a lui aussi été récemment secoué par plusieurs vagues de licenciements^{41 42}.

FINANCEMENT ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Les organismes de financement canadiens continuent de déployer des initiatives, des programmes et des changements qui pourraient avoir une incidence sur la compétitivité de l'Ontario en tant que destination de premier plan pour la production des industries de la création.

En 2023, plusieurs annonces de financement majeures ont eu des répercussions sur les industries ontariennes de la création. Le budget fédéral de 2024 comprenait un certain nombre de promesses clés, notamment :

- 100 millions de dollars sur deux ans pour Téléfilm Canada afin d'élever un éventail diversifié de personnes du milieu de la création et de la production de contenu
- 65 millions de dollars sur cinq ans, plus 13 millions de dollars chaque année, au BEA
- 32 millions de dollars sur deux ans pour le Fonds de la musique du Canada
- 10 millions de dollars sur trois ans pour le Fonds du livre du Canada
- 31 millions de dollars sur deux ans pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts
- 23 millions de dollars sur trois ans pour appuyer le Festival international du film de Toronto

Dans certains cas, les allocations de fonds susmentionnées constituent également une réponse aux inquiétudes de l'industrie concernant la pérennité des programmes de financement fédéraux, notamment si le niveau de financement de ces programmes reste inchangé. À titre d'exemple, les parties prenantes de l'industrie musicale ont demandé au gouvernement fédéral d'augmenter de façon permanente le financement accordé au Fonds de la musique du Canada, compte tenu de la baisse rapide des contributions versées par les radiodiffuseurs à ce fonds. Dans sa réaction à l'annonce de l'investissement en faveur du Fonds de la musique du Canada, la Canadian Independent Music Association a souligné que même si cet engagement n'était pas à la hauteur de la promesse initiale de porter le fonds à 50 millions de dollars par année, il n'en constituait pas moins un pas en avant important, marquant la première augmentation du Fonds depuis 2019⁴³. Dans bien des cas, les parties prenantes d'Ontario Cratif comptent sur le financement fourni par ces programmes fédéraux, de sorte que si des programmes comme le Fonds de la musique du Canada ne sont pas actualisés, il y a souvent des répercussions sur les programmes de l'organisme.

De manière similaire, la question de la pérennité se pose à l'égard du financement offert aux éditeurs de livres par l'entremise du Fonds du livre du Canada. Même si le gouvernement fédéral a annoncé, dans le budget de 2024, un investissement de 10 millions de dollars sur trois ans en faveur du fonds, il s'agissait de sa première augmentation en plus de vingt ans. L'industrie s'est réjouie de cette augmentation, mais l'ACP a noté qu'elle ne représentait qu'une fraction de la promesse d'origine faite dans la plateforme 2021 du Parti libéral et ne remédiait pas efficacement au sous-financement chronique du programme, qui a entraîné une diminution de 55 % de sa valeur effective⁴⁴. Dans la pratique, cette incapacité du programme de financement de se développer au cours des vingt dernières années complique la tâche des éditeurs pour suivre le rythme de la hausse des coûts, de l'inflation et du contexte actuel du marché, et exploiter les nouveaux débouchés.

En octobre 2024, la Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR) et Musicaction ont lancé le Soutien aux diffuseur.e.s, promoteur.trice.s et salles de diffusion – programme pilote visant à investir davantage

³⁸ PwC, *Global Entertainment and Medium Outlook 2024-28: OTT Video Segment*, consulté le 4 novembre 2024.

³⁹ Nicole Carpenter, « 2024 has already had more video game industry layoffs than all of 2023 — and it's only June », *Polygon*, publié le 13 juin 2024.

⁴⁰ Stuart Dredge, « UMG reveals new label groups, Audience and Media division and layoffs in UK », *Music Ally*, publié le 9 juillet 2024.

⁴¹ Stuart Dredge, « UMG reveals new label groups, Audience and Media division and layoffs in UK », *MusicAlly*, publié le 9 juillet, 2024

⁴² Jack Kelly, « Spotify's Recent Layoffs Impacted The Company 'More Than Anticipated' », *Forbes*, publié le 26 avril 2024.

⁴³ Canadian Independent Music Association, « Government Increases Canada Music Fund by \$32 Million: A Significant Step Forward for Canada's Music Sector », publié le 24 mars 2024.

⁴⁴ Association of Canadian Publishers, « Canadian publishers welcome modest increase to Canada Book Fund in Budget 2024, urge government to fulfill commitments on funding and copyright reform », publié le 17 avril 2024.

dans le secteur canadien des concerts. Plus précisément, le programme vise à appuyer les activités de promotion des concerts qui permettent d'attirer le public aux spectacles d'artistes canadiens et à reconnaître le rôle que jouent les promoteurs de concerts dans le développement de la carrière des artistes. FACTOR ajoute dans l'annonce du programme qu'il a été conçu pour aider à assumer le risque « pendant une période de tensions inflationnistes et de concurrence accrue »⁴⁵.

Le budget 2024 du Québec prévoyait également un investissement important en faveur des industries de la création québécoises. Un nouvel investissement de 92,2 millions de dollars sur cinq ans a été annoncé pour soutenir et accompagner les entreprises culturelles, appuyer les organismes culturels ainsi que d'autres grandes initiatives culturelles, dont voici celles qui concernent le plus directement Ontario Crétif :

- Montant de 21 millions de dollars de ce financement accordé à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) sur la période de 2025-2026 à 2028-2029 afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de « porte d'entrée pour l'ensemble des besoins financiers des entreprises du secteur de la culture » grâce à de nouveaux instruments financiers (dont le placement privé) et à un mandat d'accompagnement renouvelé, par l'entremise de ses programmes visant à stimuler l'entrepreneuriat culturel
- Hausse du plafond des dépenses de main-d'œuvre admissibles (de 50 % à 65 %) pour le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise
- Majoration du taux de base du crédit d'impôt pour les services de production cinématographique de 20 % à 25 % et plafonnement du coût admissible d'un contrat avec un producteur d'effets visuels et d'animation (65 %)
- Modification du crédit d'impôt pour la production de titres multimédias pour éliminer le plafond salarial par employé

Ces modifications apportées aux crédits d'impôt sont entrées en vigueur le 31 mai 2024. Fait notable, le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec a indiqué que plus de 4 000 personnes avaient perdu leur emploi dans les vingt mois qui avaient suivi la modification du crédit d'impôt pour les services de production cinématographique, principalement dans le secteur de l'animation et des effets visuels⁴⁶. Ces licenciements sont en partie attribuables à la grève américaine, mais le secteur a averti que le plafond des coûts admissibles concernant un contrat avec un fournisseur de services d'effets visuels ou d'animation avait un impact négatif important.

En Colombie-Britannique, le budget 2024 a proposé une modification du crédit d'impôt régional pour services de production et du crédit d'impôt pour services de production en un lieu éloigné visant à exclure les productions animées. Cette modification a reçu la sanction royale le 25 avril 2024⁴⁷. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé que son imminent budget 2025 contiendrait des hausses des crédits d'impôt Film Incentive BC (FIBC, qui soutiennent les productions à contenu canadien) ainsi que des crédits d'impôt pour services de production (CISP, qui constituent une incitation pour attirer la production étrangère). Le crédit d'impôt de base FIBC devrait passer de 35 % à 36 %, et le CISP de base de 28 % à 36 % pour les productions dont les principaux travaux de prise de vues commenceront le 1^{er} janvier 2025 ou ultérieurement⁴⁸. De plus, les productions dont les coûts de production en Colombie-Britannique dépasseront les 200 millions de dollars recevront une prime supplémentaire de 2 %. Enfin, les mesures figurant dans le projet de budget 2025 rétabliront le crédit d'impôt régional et le crédit d'impôt régional pour lieu éloigné pour les sociétés d'animation ayant des bureaux physiques à l'extérieur de Metro Vancouver, de la vallée du Fraser et de Whistler/Squamish⁴⁹.

La Nouvelle-Écosse a lancé une nouvelle prime pour les tournages ruraux en juillet 2024. Les producteurs et productrices choisissant de tourner des productions admissibles peuvent bénéficier d'une incitation maximale de 7 % des coûts admissibles s'ils filment à plus de 100 km de l'hôtel de ville de Halifax, et de 10 % supplémentaires s'ils se trouvent à plus de 150 km⁵⁰.

⁴⁵ FACTOR, « FACTOR Launches Promoter Program », publié le 10 octobre 2024.

⁴⁶ Ryan Tuchow, « Animators in both Quebec and France feel the economic squeeze », *Kidscreen*, publié le 4 septembre 2024.

⁴⁷ Gouvernement de la Colombie-Britannique, « B.C. Provincial budget tax changes », mis à jour le 23 février 2024.

⁴⁸ Gouvernement de la Colombie-Britannique, « Action! B.C. sets the scene to attract more film, TV productions », publié le 12 décembre 2024.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Kelly Townsend, « Nova Scotia expands film, TV incentive with rural filming bonus », *Playback*, publié le 4 juillet 2024.

L'Alberta aussi a modifié ses incitations destinées à la production cinématographique et télévisuelle, élargissant les genres admissibles aux jeux-questionnaires et aux séries de téléréalité admissibles, et lançant une nouvelle incitation rurale réservée aux productions étrangères qui leur permet de débloquer un crédit de 30 % si au moins 75 % du tournage de leur projet admissible se déroule dans une zone rurale ou éloignée de la province⁵¹.

Sur le plan international, de nouvelles données recueillies par Film LA ont révélé que le nombre de journées de tournage au cours de la période de juillet à septembre 2023 (environ 5 000) avait fléchi de 5 %, un niveau historiquement bas pour la région⁵². Le rapport de Film LA mentionne les appels de l'industrie à l'augmentation et l'élargissement des incitations fiscales disponibles. En réponse, le gouverneur de Californie, Gavin Newsom, a présenté un projet de budget qui rehausserait considérablement le plafond de la Californie sur les allégements fiscaux à l'intention des producteurs de cinéma et de télévision, qui passerait de 330 millions de dollars à 750 millions de dollars par an, soit un montant maximal potentiel de 3,75 milliards de dollars sur cinq ans en faveur de l'industrie sous forme de crédits d'impôt à compter de 2025⁵³. Reste à voir si le projet de budget aboutira (ou s'il sera modifié d'une manière ou d'une autre).

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

- Selon l'exposé économique de l'automne 2024, *Bâtir l'Ontario pour vous*, les perspectives économiques pour la province se sont améliorées depuis la publication du budget 2024.
- Le PIB réel, notamment, devrait augmenter de 0,9 % en 2024, de 1,7 % en 2025 et de 2,3 % en 2026 et 2027 d'après les prévisions actuelles. Le budget 2024 anticipait une croissance de 0,3 % pour 2024, à titre de comparaison. Une croissance plus faible est prévue en 2025, tandis que le retour à une forte croissance du PIB réel est attendu pour 2026 et 2027.
- Les prévisions concernant le taux d'emploi ont également été actualisées depuis le budget 2024, l'exposé économique de l'automne 2024 prévoyant une croissance plus lente de l'emploi en 2024 (1,4 % par rapport à 1,7 % dans le budget) et en 2025 (1,5 % par rapport à 1,7 %).
- La période de croissance économique mondiale s'est aussi prolongée, malgré des taux d'intérêt élevés dans de nombreux territoires de compétence. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une hausse du PIB réel mondial de 3,2 % en 2024 et de 3,3 % en 2025, comparativement aux projections de 3,1 % et de 3,2 % respectivement dans le budget de l'Ontario 2024.
- L'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario a augmenté de 2,9 % en glissement annuel au deuxième trimestre de 2024, après une hausse de 2,6 % au premier trimestre.
- Bien que l'inflation continue de s'atténuer (et se rapproche à présent de l'objectif de 2 % fixé par la Banque du Canada), les taux d'intérêt restent élevés et devraient continuer d'entraver la croissance économique pour le reste de l'année 2024 et en 2025. De surcroît, les conflits géopolitiques susceptibles d'avoir un impact sur la chaîne d'approvisionnement mondiale constituent un risque persistant pour la croissance économique. L'exposé économique de l'automne 2024 de l'Ontario indique que ces facteurs, ainsi que le risque de frictions commerciales, sont critiques et pourraient avoir des répercussions sur les perspectives économiques de la province.
- Au cours des trois derniers mois, le dollar canadien s'est négocié à 0,74 \$ en moyenne. Reste à voir quel sera, en fin de compte, l'impact de la nouvelle administration américaine sur les fluctuations monétaires. Certains signes indiquent que cette nouvelle administration pourrait être intéressée par une dévaluation monétaire comme stratégie de stimulation des exportations, ce qui aurait à coup sûr des effets négatifs en aval sur la compétitivité de l'Ontario en tant que destination et sur sa capacité d'attirer la production étrangère⁵⁴. Cette

⁵¹ Kelly Townsend, « Alberta expands film, TV tax credit program genre eligibility », *Playback*, publié le 12 juin 2024.

⁵² Winston Cho, « Los Angeles Film and TV Production Approaches Historically Low Levels », *The Hollywood Reporter*, publié le 16 octobre 2024.

⁵³ Winston Cho, Katie Kilkenny, « Alarming Production Drop Spurs Gavin Newsom to Propose Doubling Tax Credits to Hollywood », *The Hollywood Reporter*, publié le 27 octobre 2024.

⁵⁴ Gavin Bade, « Trump trade advisers plot dollar devaluation », *Politico*, publié le 15 avril 2024.

stratégie, de même que d'autres politiques proposées par la nouvelle administration américaine, notamment les droits de douane sur l'importation de marchandises canadiennes, pourrait générer un haut degré d'incertitude économique pour la province.

- Du fait de projections de revenus plus élevées qu'anticipé, ainsi que d'autres facteurs économiques, le déficit prévu de l'Ontario pour 2024-2025 a été actualisé dans l'exposé économique de l'automne 2024 et abaissé de 9,8 milliards de dollars à 6,6 milliards de dollars. La province prévoit de revenir à un excédent à l'horizon 2026-2027.

DÉMOGRAPHIE ONTARIENNE⁵⁵

- L'Ontario abrite plus de 14,2 millions de personnes, soit 38,5 % de la population du Canada. La population de l'Ontario a augmenté de 5,8 % depuis le dernier recensement (2016).
- La majorité des Ontariens et des Ontariennes (93,5 %) citent l'anglais comme première langue officielle parlée.
- Le taux de bilinguisme français-anglais est de 10,8 %, 3,4 % de la population mentionnant le français comme première langue officielle parlée. En outre, plus de 3,1 millions de personnes dans la province déclarent parler plus d'une langue à la maison. Au total, plus de 3,7 millions d'Ontariens et d'Ontariennes ont indiqué une langue non officielle comme langue maternelle.
- La population autochtone de l'Ontario a augmenté de 10 % depuis 2013, et compte à présent plus de 406 000 personnes. Plus de 14 000 Ontariens et Ontariennes ont mentionné une langue autochtone comme langue maternelle.
- Bien que la majorité des Ontariens et des Ontariennes vivent dans les centres de population, 13,3 % d'entre eux habitent dans des régions rurales.
- Les immigrants constituent 30 % de la population, les immigrants récents (qui ont immigré en Ontario entre 2016 et 2021) représentant plus de 4,2 % de la population immigrante en Ontario.

ONTARIO CRÉATIF – INTERNE

- Une certaine incertitude plane à long terme en ce qui concerne le bail des locaux de l'organisme, détenu par le ministère de l'Infrastructure (INF) au nom de la Couronne. Pour le moment, le ministère cherche à prolonger de trois ans le bail actuel, soit jusqu'au 30 avril 2028, et étudie les options plus pérennes.
- Au troisième trimestre de 2024-2025, Ontario Créatif s'est vu attribuer, à titre temporaire, 10 ETP supplémentaires dans le Groupe des programmes de crédits d'impôt et de financement comme mesure pour résorber l'arriéré actuel. Les concours de recrutement associés à ces ETP sont terminés, les candidates et candidats retenus commençant au quatrième trimestre 2024-2025. De plus, deux nouveaux chefs ont été embauchés au sein du Groupe en 2024-2025.
- En ce qui concerne les mesures autres que la dotation, l'organisme continue de travailler à plusieurs améliorations technologiques et de processus opérationnels visant à éliminer la file d'attente des crédits d'impôt. En 2023-2024, il a dépassé son objectif de 5 semaines pour le temps consacré en moyenne à l'analyse d'un dossier de crédit d'impôt, avec une moyenne de 4,7 semaines, soit une augmentation de 35 % de la vitesse d'analyse par rapport à l'exercice précédent.

⁵⁵ [Statistique Canada](#), « Indicateurs clés du Recensement de la population de 2021 selon la géographie : Ontario », consulté le 15 décembre 2023.

- L'organisme s'engage à examiner constamment ses programmes et services afin de s'assurer qu'ils continuent d'atteindre leurs objectifs énoncés et qu'ils suivent le rythme des nouveaux débouchés au sein des secteurs qu'il soutient.
 - En 2023-2024, il a réalisé un examen des programmes d'investissement dans la création de contenu pour écran, à savoir le Fonds pour la production cinématographique et le Fonds pour les produits MIN, à la suite duquel ils laisseront place à un Fonds pour la propriété intellectuelle (PI) novateur en 2025-2026.
 - En 2024-2025, il a achevé l'examen d'AccélératiON, tandis que celui du FOIIM est en cours.
 - L'examen des programmes de développement du marketing et des activités, y compris le Fonds du livre, le Fonds d'aide aux éditeurs de revues, l'Initiative pour le marketing et la distribution du Fonds pour la production cinématographique, et le Programme pour la découvrabilité et la commercialisation du Fonds pour les produits MIN, a également pris fin en 2024-2025, et le travail de refonte des programmes suivra en 2025-2026.
- L'organisme continue de travailler à la modernisation de son cadre de mesure du rendement. En 2024-2025, il a recruté la société Deetken Insight pour procéder à la conception d'un ensemble de données macroéconomiques personnalisé afin de mesurer plus fréquemment la croissance économique des industries de la création de l'Ontario et de procéder à l'élaboration et à la mise en œuvre technique des nouvelles mesures de rendement clés initialement définies en 2023-2024.
- L'organisme continue de faire face à une demande élevée, la sursollicitation des programmes d'investissement s'étant traduite par un taux d'acceptation des demandes de 55 %. En 2023-2024, 1 149 sociétés ont reçu une subvention et/ou un crédit d'impôt, 41 ayant reçu les deux. Au total, l'organisme a fourni 740 millions de dollars sous forme de subventions et de crédits d'impôt en 2023-2024.
- Le présent plan d'activités reflète en outre l'incidence du nouveau chapitre SP 3400 des Normes comptables pour le service public sur les états financiers 2023-2024 de l'organisme. Plus précisément, la mise en pratique de ces normes comptables signifie que les revenus dérivés des crédits d'impôt seront constatés lors de la délivrance d'un certificat d'admissibilité, du retrait d'un dossier du processus d'examen ou de l'établissement d'une lettre d'inadmissibilité, plutôt que durant l'exercice où le paiement des frais d'administration du crédit d'impôt est reçu. Cette méthode aura une incidence directe sur la valeur des frais d'administration des crédits d'impôt qui sera reportée parmi les revenus de l'organisme pour un exercice donné. Ce changement a entraîné une réduction de 3 millions de dollars des réserves de trésorerie de l'organisme en 2023-2024.

IV. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

INTRODUCTION ET APPROCHE

Le 28 avril 2023, Ontario Crétif a lancé son plan stratégique 2023-2027 intitulé *Dynamiser l'économie du secteur de la création de l'Ontario*. Le plan est disponible sur le site Web d'Ontario Crétif, dans les deux langues officielles, dans un format PDF entièrement accessible.

Le plan stratégique a été élaboré par le conseil d'administration et l'équipe de haute direction de l'organisme, avec la contribution du personnel, des partenaires de l'industrie et des intervenants gouvernementaux.

Plus de 700 personnes lui ont fait part de leurs points de vue sur la réputation et l'impact d'Ontario Crétif, ses récents succès, ses défis, ses risques et ses perspectives, les grandes tendances sectorielles et l'état actuel de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, aussi bien au sein de l'organisme que dans les industries de la création. Ces contributions représentaient un large éventail de perspectives, notamment des intervenants et des spécialistes de l'industrie vivant dans des régions urbaines ou rurales, des francophones et des anglophones, des auteurs de demande de financement ou de crédit d'impôt ayant vu leur dossier accepté ou refusé, ainsi que des membres de communautés ayant droit à l'équité évoluant dans les industries de la création. Des consultations et des échanges ont également eu lieu avec le MTCJ.

Parallèlement à ce solide cadre de consultation, l'organisme a élaboré le plan en tenant compte de ses points forts et ses possibilités d'amélioration à l'interne, ainsi que de facteurs externes tels que le contexte commercial élargi, les évolutions technologiques au sein des industries de la création et les pratiques exemplaires en vigueur dans d'autres pays et régions.

Ontario Crétif estime que cette stratégie renouvelée se traduira par un plus grand nombre d'emplois et une main-d'œuvre qualifiée qui reflète la diversité de l'Ontario à tous les égards. Les programmes de crédits d'impôt provinciaux administrés par l'organisme et les investissements réalisés dans le cadre de ce plan stimuleront le développement des infrastructures et des capacités dans tous les secteurs. En particulier, l'organisme est convaincu que sa stratégie encouragera la collaboration intrasectorielle et intersectorielle, favorisera la hausse des investissements des entreprises et dynamisera les ventes à l'étranger, les recettes et la capitalisation.

Le graphique ci-après illustre les principaux éléments du plan stratégique. Les différentes composantes du plan sont ensuite présentées en plus amples détails.

VISION

À la fois dynamiques, durables et inclusives, les industries ontariennes de la création génèrent des retombées économiques et produisent des contenus qui remportent un franc succès partout dans le monde.



MISSION ET VISION

Dans son plan, l'organisme propose un énoncé de vision résolument fondé sur les besoins de ses principales parties prenantes. Cet énoncé de vision ambitieux décrit l'état futur du secteur que l'organisme s'efforcera de concrétiser.

VISION

À la fois dynamiques, durables et inclusives, les industries ontariennes de la création génèrent des retombées économiques et produisent des contenus qui remportent un franc succès partout dans le monde.

L'énoncé de mission explique comment l'organisme contribuera à cet état futur. Il est également à la base des travaux de conception des programmes et des processus (notamment les critères de prise de décision) destinés à favoriser la croissance, la résilience et la durabilité des entreprises de la création.

MISSION

Contribuer à la prospérité des entreprises de la création en renforçant la croissance, la résilience, la compétitivité et la portée mondiale de l'économie ontarienne de la création

VALEURS

Le plan précise les cinq valeurs fondamentales qui sous-tendent les opérations, les programmes et les décisions d'Ontario Créatif dans tous leurs aspects. Ces attitudes et comportements sont encouragés au sein de l'organisme et sont essentiels aux relations avec les parties prenantes et à la culture interne de l'organisme. L'équipe d'Ontario Créatif démontre son attachement à ces valeurs fondamentales par ses décisions, ses activités quotidiennes et ses interactions, aussi bien avec ses partenaires et parties prenantes qu'entre ses propres membres.

- **Sens des responsabilités** : Tenir nos engagements avec intégrité, faire preuve d'ouverture et de transparence au sujet de nos progrès et assumer la pleine responsabilité de nos actions.

- **Collaboration** : Travailler les uns avec les autres et avec nos partenaires pour obtenir les meilleurs résultats possibles.
- **Inclusion** : Garantir la diversité, l'équité et l'accessibilité dans nos programmes et dans nos lieux de travail.
- **Leadership** : S'imposer comme un organisme de premier plan, proposer de nouvelles idées et promouvoir l'innovation et le changement.
- **Souci du service** : Être à l'écoute des besoins des parties prenantes et du secteur, en assurant des interactions marquées du sceau de l'excellence.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET CATALYSEURS

Ontario Créatif propose une série de programmes et de services, notamment des programmes d'investissement, des crédits d'impôt et des mesures d'appui au développement de l'industrie. Ces activités demeurent essentielles à la croissance et à la pérennité des industries ontariennes de la création. L'organisme s'est fixé quatre grands objectifs stratégiques et a défini deux catalyseurs opérationnels nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Objectif stratégique n° 1 : Renforcer les capacités

Pour renforcer les capacités, Ontario Créatif travaillera dans un esprit de collaboration pour faire en sorte que les industries ontariennes de la création soient diversifiées, durables et engagées sur la voie de la croissance grâce à une main-d'œuvre forte et qualifiée et à une solide infrastructure de soutien. Ainsi, en collaboration avec ses partenaires, il veillera à ce que les industries ontariennes de la création aient accès à un bassin complet de talents hautement qualifiés qui reflètent la diversité de la population de l'Ontario. Il contribuera également à développer l'infrastructure de base nécessaire face à la hausse de la demande, appuiera des initiatives de développement durable dans les secteurs de la création et donnera aux entreprises et aux particuliers reflétant la diversité de la province les moyens d'accéder à des services et des programmes destinés à renforcer l'écosystème dans son ensemble.

Ontario Créatif prévoit que l'action menée pour parvenir à cet objectif stratégique aboutira aux résultats suivants :

- Augmentation du nombre d'emplois
- Présence d'une main-d'œuvre qualifiée qui reflète la diversité de l'Ontario
- Développement des infrastructures et des capacités dans tous les secteurs
- Adoption de modèles commerciaux durables propices à la croissance

Pour atteindre cet objectif stratégique, l'organisme lancera ou poursuivra notamment les initiatives suivantes :

1. Établir et mettre en œuvre une stratégie de développement de la main-d'œuvre
2. Continuer d'apporter un soutien ciblé aux entreprises et aux projets dirigés par des personnes issues de la diversité qui présentent un fort potentiel de croissance économique et culturelle
3. Mettre à profit le rôle moteur de l'initiative Écran vert Ontario et étendre la portée de la stratégie de durabilité dans toutes les industries de la création

Objectif stratégique n° 2 : Doper la croissance

Pour doper la croissance, Ontario Créatif soutiendra la croissance des entreprises ontariennes de la création en investissant dans la création et la distribution d'œuvres de propriété intellectuelle, en favorisant le développement des activités et en facilitant la collaboration dans chaque secteur et à l'échelle intersectorielle, grâce à des programmes modernes, adaptés et éclairés. Il s'agira notamment d'appuyer la croissance et le dynamisme des entreprises émergentes et établies et de leurs contenus innovants aux quatre coins de la province, de fournir des études et des données stratégiques essentielles qui faciliteront la prise de décisions étayées par des données probantes, de travailler en partenariat avec le gouvernement pour moderniser les conditions d'admissibilité aux crédits d'impôt, et de veiller à ce que les programmes et services de l'organisme répondent à l'évolution constante des conditions du marché.

Ontario Créatif prévoit que l'action menée pour parvenir à cet objectif stratégique aboutira aux résultats suivants :

- Augmentation de la capitalisation des entreprises et croissance du chiffre d'affaires
- Amélioration de l'avantage concurrentiel des entreprises ontariennes
- Coopération accrue avec les entreprises en démarrage

- Établissement de nouveaux partenariats intrasectoriels et intersectoriels grâce aux activités de facilitation de l'organisme

Pour atteindre cet objectif stratégique, l'organisme lancera ou poursuivra notamment les initiatives suivantes :

1. Actualiser les programmes d'investissement de base pour tenir compte de l'évolution des possibilités d'affaires et concentrer les investissements sur des projets qui entraîneront des retombées importantes
2. Améliorer les activités de communication et de liaison avec les entreprises émergentes et les nouveaux acteurs des industries de la création
3. Coopérer avec le gouvernement pour simplifier les conditions d'admissibilité aux crédits d'impôt
4. Élaborer un plan de développement régional

Objectif stratégique n° 3 : Stimuler l'investissement

Pour stimuler l'investissement, Ontario Créatif générera des investissements dans l'économie ontarienne de la création en faisant de la province une destination commerciale diversifiée, durable, innovante, compétitive et de renommée mondiale. À cet égard, il continuera de mettre en avant de solides raisons d'investir en Ontario et dans ses industries de la création en faisant valoir que la province est une destination commerciale de premier plan, et il collaborera avec ses partenaires des secteurs public et privé pour trouver des façons nouvelles et innovantes d'aider les entreprises à accéder à des capitaux et, en fin de compte, établir un environnement commercial propice à la croissance de l'économie de la création.

Ontario Créatif prévoit que l'action menée pour parvenir à cet objectif stratégique aboutira aux résultats suivants :

- Augmentation des investissements dans les secteurs ontariens de la création, aussi bien dans des contenus particuliers que dans l'ensemble de chaque secteur
- Augmentation des investissements étrangers, notamment sur le plan des ventes et des coproductions
- Augmentation des volumes de production émanant de créatrices et créateurs ontariens et étrangers
- Augmentation du nombre de transactions facilitées par Ontario Créatif

Pour atteindre cet objectif stratégique, l'organisme lancera ou poursuivra notamment les initiatives suivantes :

1. Déterminer si Ontario Créatif a le pouvoir de créer de nouvelles possibilités de partenariat et de parrainage avec le secteur privé pour accroître les capacités dans les domaines qu'il juge prioritaires
2. Envisager des modèles de financement innovants pour accroître les investissements dans les industries ontariennes de la création
3. Développer les productions cinématographiques et télévisuelles ontariennes et étrangères dans toutes les régions de l'Ontario
4. Coopérer avec le gouvernement en vue de la modernisation continue des crédits d'impôt

Objectif stratégique n° 4 : Favoriser le développement international

Pour favoriser le développement international, Ontario Créatif promouvra de façon stratégique les contenus, les entreprises et les services de l'Ontario dans le monde entier, le but étant de conquérir des marchés, d'atteindre de nouveaux publics, de créer des débouchés à l'exportation, de tisser des partenariats commerciaux et d'attirer des investissements étrangers. À cette fin, il accompagnera les entreprises ontariennes sur des marchés stratégiques de premier plan, aidera les entreprises ontariennes à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies efficaces de commercialisation des exportations et à étendre leur présence mondiale, et s'emploiera à attirer de nouvelles activités de production en Ontario.

Ontario Créatif prévoit que l'action menée pour parvenir à cet objectif stratégique aboutira aux résultats suivants :

- Progression des ventes et des coproductions internationales
- Impact accru des fonds de développement des exportations
- Meilleure reconnaissance d'Ontario Créatif comme un collaborateur ou un partenaire chevronné
- Augmentation du nombre d'artistes prêts à exporter leurs contenus

Pour atteindre cet objectif stratégique, l'organisme lancera ou poursuivra notamment les initiatives suivantes :

1. Continuer d'examiner les programmes et les initiatives stratégiques sur les marchés internationaux
2. Simplifier l'accès aux fonds d'aide au développement international et à la croissance des entreprises ontariennes

3. Continuer d'étoffer la proposition de valeur de la marque Ontario
4. Optimiser l'approche d'Ontario Créatif en matière de partenariats noués avec des marques

Pour parvenir aux quatre objectifs stratégiques qu'il s'est fixés, l'organisme a défini deux catalyseurs opérationnels.

Catalyseur n° 1: Offrir une expérience client exceptionnelle

Pour offrir une expérience client exceptionnelle, Ontario Créatif doit veiller à offrir en temps opportun des programmes et des services qui sont modernes, accessibles, inclusifs, réactifs et transparents et qui demeurent au diapason des besoins changeants du secteur. À cette fin, il échangera régulièrement avec les parties prenantes pour veiller à ce que son action prenne en compte et respecte leurs diverses perspectives, favorisera l'excellence du service en interne en mettant davantage à profit les technologies et s'emploiera en permanence à évaluer, mesurer et communiquer la valeur de ses programmes et services.

Ontario Créatif prévoit que ce catalyseur stratégique permettra d'obtenir les résultats suivants :

- Établissement de relations de confiance et durables avec les parties prenantes
- Augmentation de la satisfaction des parties prenantes
- Volonté des parties prenantes de poursuivre leur développement à ses côtés
- Excellence de l'offre numérique des programmes
- Amélioration des processus et pratiques internes

Pour atteindre cet objectif catalyseur, l'organisme lancera ou poursuivra notamment les initiatives suivantes :

1. Examiner et améliorer les processus de demande des programmes d'investissement et de crédit d'impôt
2. Mettre en œuvre une feuille de route pour les technologies afin d'accroître l'efficience et d'améliorer l'expérience des parties prenantes
3. Renforcer les capacités et les outils de mesure du rendement

Catalyseur n° 2: Développer le pouvoir d'agir des équipes

Pour développer le pouvoir d'agir des équipes, Ontario Créatif veillera au maintien d'un climat de travail et d'une culture d'équipe qui accordent la priorité au développement et au bien-être de son personnel et renforcent le sentiment d'appartenance. En outre, il mettra à profit les technologies, les politiques et les valeurs communes pour promouvoir la collaboration et optimiser la productivité et l'efficacité. À cet égard, il établira un modèle de travail hybride qui appuiera sa culture et exploitera efficacement les technologies, et il veillera à ce que ses pratiques et politiques internes favorisent le maintien d'un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, diversifié et dépourvu de tout racisme.

Ontario Créatif prévoit que ce catalyseur stratégique permettra d'obtenir les résultats suivants :

- Capacité accrue d'attirer et de maintenir en poste des personnes qualifiées et de grand talent dans un esprit d'inclusion
- Maintien d'une culture et d'effectifs qui sont davantage représentatifs de la culture diversifiée de l'Ontario, notamment de la diversité à tous les échelons de l'organisme
- Sentiment d'utilité et d'appartenance chez un plus grand nombre de membres du personnel

Pour atteindre cet objectif catalyseur, l'organisme lancera ou poursuivra notamment les initiatives suivantes :

1. Promouvoir un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, diversifié et dépourvu de tout racisme
2. Élaborer un modèle de travail hybride flexible, inclusif et efficace

V. TOUR D'HORIZON DES PROGRAMMES ACTUELS ET FUTURS DE L'ORGANISME

INTRODUCTION

Ontario Créatif œuvre dans un environnement complexe et dynamique touché par les effets de la récente pandémie et par la transformation numérique et technologique en cours, entre autres facteurs sociopolitiques. Dans ce contexte, l'organisme est déterminé à assurer la prestation efficace de ses programmes, services et activités, et ce, dans l'intérêt de la population ontarienne et des parties prenantes qu'il sert. Constamment en quête de synergies, il établit des partenariats avec les secteurs public et privé, dans le but d'exploiter des ressources et des services dans l'intérêt des secteurs dans lesquels il intervient.

Pour faire en sorte d'optimiser son efficacité, Ontario Créatif analyse régulièrement l'ensemble de ses projets et procède à leur amélioration continue. L'organisme a démontré sa capacité de proposer des initiatives constructives et axées sur les résultats à sa clientèle issue de tous les secteurs susmentionnés.

De manière générale, les programmes et services actuels d'Ontario Créatif appuient une variété d'objectifs différents qui peuvent être classés dans les catégories suivantes : création de contenu, expansion commerciale, développement des marchés internationaux, développement de l'industrie au sens large, et marketing et promotion.

Ontario Créatif offre ses programmes, services et activités par l'entremise de quatre services :

En 2023-2024, des sociétés ontariennes ont effectué 428 voyages aux fins d'exportation avec le soutien des programmes pour le développement des marchés internationaux d'Ontario Créatif.

- Groupe de l'investissement dans l'industrie et de la promotion du secteur (IIPS) :** assure le soutien des sociétés des industries de la création afin qu'elles puissent créer et commercialiser du contenu, entreprendre des activités stratégiques d'expansion commerciale, accéder à de nouveaux marchés et étendre leurs activités. Les trois unités formant le Groupe sont le Développement de l'industrie (financement d'investissement, soutien international et initiatives stratégiques), le Bureau ontarien de promotion de la musique (BOPM, financement d'investissement, soutien international et initiatives stratégiques) et le Bureau du cinéma (services de marketing, de promotion, de renforcement des capacités et d'investissement de l'étranger). Collectivement, elles encouragent et favorisent la collaboration intersectorielle et intrasectorielle, contribuant à la croissance économique des entreprises de la création de l'Ontario.
- Groupe des programmes de crédits d'impôt et de financement :** coadministre cinq crédits d'impôt⁵⁶ remboursables avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). Le Groupe donne son avis au MTCJ, et assure la compilation et le suivi de statistiques sur les crédits d'impôt qui orientent ensuite les conseils stratégiques formulés à l'intention du gouvernement quant à la situation des industries des médias de la création et à l'efficacité des crédits d'impôt.
- Groupe des activités opérationnelles et de la recherche (AOR) :** assure la planification générale et le soutien opérationnel dont Ontario Créatif a besoin pour atteindre ses objectifs, notamment dans les domaines de la planification stratégique et opérationnelle, de la veille stratégique et des statistiques, des services financiers, de la technologie de l'information (TI), de la production de rapports sur les résultats en matière de rendement, et des opérations administratives, ainsi que l'administration du Programme de veille stratégique, la conservation de la Bibliothèque de recherche en ligne, la direction des projets de recherche menés par l'organisme et la supervision de l'organisation des manifestations liées à la recherche. Le Groupe appuie le MTCJ et l'industrie en procédant à la collecte et à la diffusion de statistiques sectorielles, et suit l'évolution des politiques fédérales (par exemple, CRTC, FMC). Un soutien en matière de ressources humaines (RH) est

⁵⁶ Dans le budget de l'Ontario 2015, il a été annoncé que le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore (CIOES) serait abandonné. Une société admissible peut présenter une demande de CIOES à l'égard d'enregistrements sonores admissibles ayant débuté avant le 23 avril 2015, mais peut uniquement appliquer le crédit d'impôt aux dépenses admissibles engagées avant le 1^{er} mai 2016.

apporté à l'organisme par le ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement (MSPEA) par l'entremise de son service centralisé, RH Ontario.

4. **Bureau de la direction générale et des communications** : englobe le bureau de la présidence-direction générale, le conseil d'administration d'Ontario Crétif et l'équipe des communications, à qui il incombe d'appuyer l'ensemble des activités de communication de l'organisme, conformément au plan de communication figurant à la section XIV.

En 2023-2024, l'organisme a gagné plus de 6 200 nouveaux abonnements sur les médias sociaux (chaînes Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube et X).

PRIORITÉS DE L'ORGANISME

En 2023-2024, le train de crédits d'impôt d'Ontario Crétif a généré 17,27 \$ de dépenses supplémentaires par dollar investi.

Le plan d'activités d'Ontario Crétif est aligné sur les priorités du gouvernement et du ministère consistant à faire preuve d'innovation, de durabilité et de responsabilité.

Il répond également aux priorités énoncées dans la lettre d'instructions adressée à l'organisme, notamment celles qui lui sont propres, concernant l'augmentation de la productivité et de la compétitivité mondiale des industries culturelles de l'Ontario; la poursuite de la mise en œuvre de son plan stratégique en mettant l'accent sur la mesure du rendement et en démontrant le retour sur investissement des pouvoirs publics, l'administration efficace des crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle, le développement de l'industrie du cinéma et de la télévision, et la collaboration avec le ministère en matière de communication publique.

Les programmes et services sont axés sur ces thèmes et l'organisme veille à fonctionner de manière responsable, transparente et conforme à toutes les directives pertinentes, comme il lui incombe de le faire en qualité d'organisme provincial régi par un conseil d'administration.

En 2025-2026, soit le troisième exercice de son plan stratégique, Ontario Crétif se concentrera sur l'élaboration et la mise en place de tactiques, d'activités et de programmes qui en sous-tendent les principaux axes, à savoir :

- Renforcer les capacités
- Doper la croissance
- Stimuler l'investissement
- Favoriser le développement international

L'organisme s'efforcera également de concevoir et d'adopter des tactiques et des initiatives à l'appui de deux catalyseurs internes :

- Offrir une expérience client exceptionnelle
- Développer le pouvoir d'agir des équipes

L'organisme continue de travailler à la mise en œuvre de ses engagements, tels que définis dans son plan stratégique 2023-2027, tout en étant réactif face à un environnement en constante évolution. En 2025-2026, il prévoit d'entreprendre les travaux suivants, classés par objectif stratégique :

Renforcer les capacités :

- Maintien d'Accélération et de l'initiative de promotion de la diversité (dans le cadre du Fonds du livre, du Fonds d'aide aux éditeurs de revues et du Programme de développement de l'industrie [PDI]) sous forme d'initiatives à durée limitée
- Lancement du nouveau Fonds pour la PI, qui stimulera la croissance économique dans les secteurs de contenu sur écran de l'Ontario en investissant dans des activités qui soutiennent la production et

- l'exploitation d'un contenu innovant, de grande qualité et axé sur le consommateur, en remplacement du Fonds pour la production cinématographique et du Fonds pour les produits MIN à compter de 2025-2026
- Lancement d'une étude du marché du contenu autochtone et de langue tierce semblable à celle entreprise en 2024-2025 sur le marché du contenu franco-ontarien
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la main-d'œuvre, y compris un soutien additionnel à l'égard de projets qui incluent un volet substantiel de formation ou de mentorat des professionnelles et professionnels émergents

Doper la croissance :

- Refonte des programmes d'aide au marketing et d'expansion commerciale relevant du Développement de l'industrie visant les secteurs du livre, des revues et du contenu pour écran à la suite de l'examen des programmes effectué en 2024-2025
- Analyse minutieuse des conclusions de l'examen du FOIIM, réalisé en 2024-2025
- Poursuite de la coopération avec la province pour simplifier, stabiliser et améliorer l'efficacité des crédits d'impôt

Stimuler l'investissement :

- Poursuite de l'analyse de la viabilité de l'option consistant à trouver des parrainages privés pour accroître la capacité des programmes d'investissement
- Étude de nouveaux partenariats pour promouvoir les talents créatifs et techniques de l'Ontario
- Étude de faisabilité de la mise en place d'un éventuel instrument de financement alternatif à l'intention des industries de la création de l'Ontario avec les partenaires gouvernementaux

Favoriser le développement international :

- Examen interne de l'impact des programmes et des initiatives stratégiques d'Ontario Créatif visant les marchés internationaux et élargissement des débouchés internationaux pour les secteurs du contenu pour écran et de l'édition par le biais d'activités stratégiques ciblées en Europe, en Australie et en Asie orientale
- Établissement d'un nouveau partenariat passionnant entre le BOPM et la CMW réinventée, le Departure Festival + Conference, sous forme d'une manifestation *Business is Better with Music*
- Collaboration avec l'Académie canadienne des arts et des sciences de l'enregistrement (ACASE) pour amplifier la présence de l'Ontario à la Soirée d'ouverture des Prix JUNO 2026, si elle a lieu en Ontario

Concernant les catalyseurs internes :

Offrir une expérience client exceptionnelle :

- Réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle pour savoir quelle est l'expérience des parties prenantes vis-à-vis de nos services et améliorer leur efficacité
- Réalisation d'un examen de l'équité et de l'accessibilité des lignes directrices de l'ensemble des programmes

Développer le pouvoir d'agir des équipes :

- Mise en œuvre des recommandations issues de l'analyse de la proposition de valeur au personnel effectuée en 2024-2025
- Poursuite de l'examen et de l'adaptation des politiques internes ayant trait aux modes de travail hybride et à distance conformément aux directives de la FPO

Ces objectifs et catalyseurs prioritaires sont adoptés aussi bien par les programmes de base que par les initiatives à durée limitée qu'Ontario Créatif se propose d'entreprendre en 2025-2026.

PROGRAMMES, SERVICES ET ACTIVITÉS

Ontario Créatif offre des programmes, des services et des activités à l'appui de son mandat décrit dans la section précédente. Les programmes et les services de l'organisme fournissent aux sociétés ontariennes les outils et le soutien nécessaires pour, d'une part, rester compétitives aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale et, d'autre part, attirer et retenir des entreprises et des talents dans toute la province. Ces programmes et services permettent aux industries de la création de l'Ontario de contribuer significativement à l'économie et à la vitalité culturelle de la province.

QUE FINANÇONS-NOUS? PRINCIPES CLÉS

Les programmes d'Ontario Créatif se répartissent en deux grandes catégories de financement : les programmes d'investissement sélectifs et les crédits d'impôt. La plupart des programmes d'investissement sont arbitrés par des jurés et jurées externes jouissant de connaissances et d'une expérience sectorielles de niveau supérieur. Ontario Créatif veille à ce que les jurys de programme reflètent la diversité, n'aient aucun conflit d'intérêts et soient régulièrement renouvelés.

Les investissements d'Ontario Créatif ont appuyé plus de 1 149 sociétés en 2023-2024, subventions accordées et certificats de crédit d'impôt délivrés compris.

L'organisme investit dans des activités et projets nouveaux, pas dans les activités commerciales courantes. Il partage le risque avec les auteurs de demande retenus; le financement se limite à un pourcentage du budget total du projet, de sorte que la société bénéficiaire garde la responsabilité de lever d'autres fonds publics et privés, et de puiser dans ses propres ressources pour pouvoir entreprendre l'activité.

En 2023-2024, plus de 29 000 semaines de travail ont été créées ou préservées grâce au Fonds pour la production cinématographique et au Fonds pour les produits MIN.

Les critères de décision et la pondération servant à déterminer quelles demandes reçoivent un soutien figurent dans les lignes directrices de chaque programme, mais comprennent généralement :

- la stabilité financière de la société et ses antécédents;
- la contribution du projet à la croissance et à la stabilité de la société;
- le potentiel en matière de génération de revenus et de succès;
- les retombées pour l'économie ontarienne (en fonction des dépenses de main-d'œuvre, de l'emploi et de la valeur de levier);
- le caractère novateur, la qualité et la créativité de la proposition;
- la diversité du projet et de l'équipe créative.

En 2023-2024, Ontario Créatif a orchestré une présence stratégique au sein de 19 marchés internationaux clés, y compris Cannes, la Gamescom, Content London et la plus importante délégation commerciale jamais envoyée par le Canada en Nouvelle-Zélande.

Les tableaux ci-dessous dressent la liste des programmes de base ainsi que des initiatives à durée limitée prévues.

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DE BASE

Fonds	But	Détail des changements apportés au programme en 2025-2026
Fonds pour la PI	Stimuler la croissance économique dans les secteurs de contenu sur écran de l'Ontario en investissant dans des activités qui soutiennent la production et l'exploitation d'un contenu innovant, de grande qualité et axé sur le consommateur. Comprend des investissements aux fins de production, de développement et d'émergence/de participation au capital, ainsi qu'un soutien limité des activités de commercialisation et de vente.	Nouveau programme lancé en 2025-2026.
Fonds du livre	Financement destiné aux éditeurs domiciliés en Ontario appartenant à des intérêts canadiens afin d'accroître leur viabilité financière et leur croissance commerciale globale par le biais d'activités de marketing ou d'activités permettant de créer ou de renforcer leur capacité numérique.	Pas de modification importante en 2025-2026.
Fonds d'aide aux éditeurs de revues	Financement visant à appuyer les nouveaux projets d'expansion commerciale d'éditeurs de revues domiciliés en Ontario et appartenant à des intérêts canadiens, y compris les projets qui aident les éditeurs à s'adapter et à se préparer à relever les défis du numérique au sein d'un marché en évolution rapide.	Pas de modification importante en 2025-2026; mise à jour des activités admissibles pour inclure la création de contenu numérique.
Développement des activités à l'étranger	Soutien stratégique et financier destiné à créer de nouveaux débouchés à l'étranger par le biais du Fonds d'Ontario Créatif pour le développement des marchés internationaux afin de compenser les coûts liés à la fréquentation de marchés, aux opérations de mise en place de stands collectifs lors de marchés, et à l'accroissement de la présence promotionnelle et stratégique en vue d'améliorer l'accès aux marchés et la visibilité.	Pas de modification importante en 2025-2026.
Programme de développement de l'industrie	Soutien financier et stratégique ciblé pour les associations professionnelles et organisatrices de manifestations établies dans les secteurs de l'édition et de la production de contenu pour écran à l'égard d'activités qui génèrent de nouvelles possibilités de croissance commerciale et de renforcement des capacités pour les professionnels et professionnelles des industries de la création de l'Ontario.	Pas de modification importante en 2025-2026; priorisation des demandes favorisant le développement de la main-d'œuvre et l'accessibilité.

Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique	Le FOIIM vise à renforcer et à stimuler la croissance des sociétés du secteur de la musique de l'Ontario et à soutenir ce secteur en plein essor. Ontario Créatif offre un soutien financier afin de dynamiser l'activité et l'investissement et de soutenir les sociétés et organismes du secteur de la musique de l'Ontario en accroissant leur présence économique et culturelle au Canada et dans le monde.	Pas de modification importante en 2025-2026.
Programme de veille stratégique	Soutien financier pour les organismes sans but lucratif et constitués en personne morale de l'industrie qui entreprennent des initiatives de veille stratégique visant à rassembler, à formuler et à diffuser de l'information stratégique favorisant la croissance d'un ou de plusieurs secteurs de la création en Ontario.	Pas de modification importante en 2025-2026.

TABLEAU 2 : CRÉDITS D'IMPÔT

Crédit d'impôt	But
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO)	Crédit d'impôt remboursable de 35 % des dépenses admissibles de main-d'œuvre ontarienne engagées à l'égard de productions cinématographiques et télévisuelles admissibles de sociétés canadiennes domiciliées en Ontario qui sont admissibles. Un taux de crédit d'impôt bonifié de 45 % s'applique aux productions admissibles à la prime régionale, tandis qu'un taux de 40 % sur les premiers 240 000 \$ de dépenses admissibles de main-d'œuvre s'applique aux premières productions admissibles.
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP)	Crédit d'impôt remboursable de 21,5 % des dépenses admissibles ontariennes de main-d'œuvre et autres engagées à l'égard des productions cinématographiques et télévisuelles admissibles de sociétés sous contrôle canadien ou étranger et domiciliées en Ontario qui sont admissibles.
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CIOESAI)	Crédit d'impôt remboursable de 18 % des dépenses admissibles de main-d'œuvre ontarienne engagées à l'égard d'animation et d'effets visuels numériques créés en Ontario pour des productions cinématographiques et télévisuelles par des sociétés sous contrôle canadien ou étranger domiciliées en Ontario.
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN)	Crédit d'impôt remboursable de 40 % (35 % dans le cadre d'un achat de services) des dépenses admissibles ontariennes engagées pour créer des produits MIN en Ontario par des sociétés sous contrôle canadien ou étranger et domiciliées en Ontario qui sont admissibles.
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition (CIOME)	Crédit d'impôt remboursable de 30 % des dépenses admissibles engagées à l'égard d'œuvres littéraires admissibles d'auteurs canadiens par des sociétés canadiennes domiciliées en Ontario qui sont admissibles.

TABLEAU 3 : SERVICES DU BUREAU DU CINÉMA

Photothèque numérique des extérieurs	Répertoire en ligne permettant aux professionnels et professionnelles de l'industrie d'accéder à 9 000 portfolios de lieux de tournage situés dans toute la province et à des points d'intérêt
--------------------------------------	--

	pour les productions (par exemple des points de raccordement au réseau électrique).
Service de consultation en matière de production	Le Bureau du cinéma donne des conseils aux producteurs et productrices qui envisagent l'Ontario comme destination pour investir dans une production, et apporte une aide à la résolution des problèmes sur le terrain aux productions en tournage dans la province. Les services de consultation comprennent des conseils en matière d'extérieurs, des visites d'extérieurs et la mise en relation des producteurs et productrices avec les fournisseurs, les prestataires et les travailleuses et travailleurs locaux.
Guide de production en Ontario (Ontario Production Guide, en anglais uniquement)	Répertoire gratuit en ligne de 1 600 fournisseurs de services pour les productions cherchant des services locaux dans tout l'Ontario.

TABLEAU 4 : INITIATIVES À DURÉE LIMITÉE

Domaine de programme	Initiative	Notes
Bureau ontarien de promotion de la musique	Programme AccélératiON pour les entrepreneurs noirs et autochtones (musique)	Maintien de cette initiative pour une cinquième année.
Développement de l'industrie	Initiative de promotion de la diversité	

* Voir la section XIII (Plan de mise en œuvre 2025-2026) pour obtenir des précisions sur les initiatives.

FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME

Le bail des bureaux de l'organisme au 175, rue Bloor Est expire le 30 avril 2025. Il est détenu par le ministère de l'Infrastructure au nom de la Couronne. La directive provinciale relative à l'Initiative de centralisation des pouvoirs de gestion immobilière est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024. Aux termes de cette directive, le contrôle des biens immobiliers a été transféré de l'organisme au ministère. Infrastructure Ontario effectue actuellement une analyse des options concernant le bail d'Ontario Créatif pour le compte du ministère. Au moment de la rédaction du présent plan (novembre 2024), Infrastructure Ontario cherche à prolonger le bail actuel de trois ans, soit jusqu'au 30 avril 2028.

Ontario Créatif mène régulièrement un certain nombre d'activités opérationnelles visant à coordonner son orientation stratégique et à améliorer les processus opérationnels afin d'en accroître l'efficacité et de fournir de meilleurs services à la clientèle.

Réalisations en 2023-2024 :

- Lancement du plan stratégique 2023-2027 de l'organisme, *Dynamiser l'économie du secteur de la création de l'Ontario*
- Suppression du poste ETP de réceptionniste et adaptation des processus de bureaux
- Examen des indicateurs de rendement clés de l'organisme
- Mise à jour du manuel d'orientation des employés (Employee Orientation Manual, en anglais uniquement) pour améliorer l'intégration des nouveaux membres du personnel
- Aménagement d'une salle réservée aux appels vidéo des membres du personnel afin de réduire le bruit ambiant et d'améliorer la productivité
- Aménagement d'une « salle de travail en silence » que les membres du personnel peuvent utiliser au besoin pour accroître leur productivité

- Installation d'un système téléphonique moderne plus adapté au travail à distance
- Mise en place du stockage infonuagique des données en remplacement des serveurs physiques hors site pour réduire les coûts
- Création d'un compte Uber professionnel pour l'organisme afin de remplacer avantageusement le système de bons de taxi papier

Voici les activités opérationnelles qui seront menées en 2025-2026 :

- **Modernisation des paiements de transfert** : Dans le cadre de son plan de modernisation du processus des paiements de transfert, Ontario Crétif poursuivra la mise en œuvre des améliorations, y compris la transition vers des processus opérationnels entièrement électroniques.
- **Extraction annuelle de données** : Conformément à la directive opérationnelle sur la consolidation des paiements de transfert, Ontario Crétif fournit annuellement au MSPEA des renseignements détaillés sur les subventions accordées extraits de sa base de données interne.
- **Données ouvertes** : Identification, préparation et conservation d'ensembles de données conformément à la Directive de l'Ontario sur les données ouvertes.
- **Collecte de données démographiques** : Ontario Crétif poursuivra la mise en place de la collecte de données démographiques individuelles sur les rôles commerciaux et créatifs clés, et commencera l'analyse des premiers ensembles de données, tout en affinant les processus de collecte sur la base des conclusions de cette analyse initiale.
- **Sondage sur le service à la clientèle** : Ontario Crétif diffusera un sondage sur le service à la clientèle auprès des parties prenantes.
- **Aménagement des locaux et renouvellement du bail** : Le bail des bureaux de l'organisme au 175, rue Bloor Est expire le 30 avril 2025. Il est détenu par le ministère de l'Infrastructure au nom de la Couronne. La directive provinciale relative à l'Initiative de centralisation des pouvoirs de gestion immobilière est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024. Aux termes de cette directive, le contrôle des biens immobiliers a été transféré de l'organisme au ministère. La décision du Conseil du Trésor qui déterminera si l'organisme devra ou non quitter la RGT au titre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités est en attente. Infrastructure Ontario effectue actuellement une analyse des options concernant le bail d'Ontario Crétif pour le compte du ministère. Au moment de la rédaction du présent plan (novembre 2024), Infrastructure Ontario cherche à prolonger le bail actuel de trois ans, soit jusqu'au 30 avril 2028.
- **Plan pluriannuel d'accessibilité** : L'organisme poursuivra la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'accessibilité. Les tâches consisteront notamment à intégrer des considérations liées à l'accessibilité dans le sondage sur la satisfaction de la clientèle et à élaborer un plan d'action pour améliorer le service à la clientèle comprenant des questions qui permettront d'évaluer le succès des initiatives lancées en matière d'accessibilité ainsi que la qualité et l'accessibilité générales des services.
- **Culture d'Ontario Crétif et proposition de valeur au personnel** : Ontario Crétif continuera d'appuyer ses objectifs en matière de formation et de perfectionnement du personnel, notamment l'élargissement du programme de mentorat des employés par des activités sectorielles et l'accent mis sur le renforcement de l'esprit d'équipe et l'efficacité dans un environnement hybride. L'organisme mettra en œuvre les recommandations émanant de l'analyse de la proposition de valeur au personnel.
- **Promouvoir un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, diversifié et dépourvu de tout racisme** : Ontario Crétif concevra des politiques, pratiques et processus ou les révisera selon les pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité, d'inclusion, d'appartenance et d'accessibilité (en ce qui concerne les pratiques d'approvisionnement, la planification des manifestations, l'embauche et le recrutement), et ce, de façon continue. L'organisme réalisera un examen de l'équité et de l'accessibilité des lignes directrices de l'ensemble des programmes.

ACTIVITÉS DE CONSULTATION DE L'INDUSTRIE

Pour éclairer et enrichir ses programmes et activités, Ontario Créatif organise régulièrement des consultations auprès des parties prenantes, ce qui contribue à renforcer son aptitude à remplir son mandat avec succès. Des consultations formelles ont lieu par le biais des cinq comités consultatifs de l'industrie d'Ontario Créatif : le Comité consultatif de l'industrie de l'édition de livres, le Comité consultatif de l'industrie des produits multimédias interactifs numériques, le Comité consultatif de l'industrie de l'édition de revues, le Comité consultatif de l'industrie de la musique et le Comité consultatif en matière de production de contenu pour écran. À compter de l'exercice 2017-2018 et à la demande des personnes représentant l'industrie au sein de ces comités, l'organisme a organisé et officialisé des réunions intersectorielles entre les membres des comités consultatifs de l'industrie.

Ces comités consultatifs sont constitués d'intervenantes et d'intervenants issus de sociétés et d'associations professionnelles de l'industrie de la création qui siègent pour un mandat maximum de trois ans. Chaque comité nomme un coprésident ou une coprésidente provenant de l'industrie, et le ou la PDG d'Ontario Créatif fait office de coprésident ou de coprésidente au nom de l'organisme. Les coprésidents et/ou coprésidentes assurent à tour de rôle la présidence des réunions.

Les comités consultatifs remplissent trois fonctions :

1. Transmettre les suggestions des intervenants et intervenantes de haut niveau concernant la planification, la conception et l'élaboration des programmes d'Ontario Créatif
2. Favoriser la communication bilatérale entre l'organisme et ses parties prenantes, en leur donnant notamment la possibilité de faire des présentations devant son conseil d'administration, s'il y a lieu; les membres de chaque comité sont censés véhiculer les points de vue de leur secteur et consulter leurs collègues avant les réunions
3. Informer Ontario Créatif des enjeux et priorités émergents chez les parties prenantes

Ponctuellement, des sous-comités sont créés pour formuler des commentaires sur des programmes, des documents ou des objectifs d'Ontario Créatif, comme le renforcement de la diversité et de l'inclusion. Ontario Créatif a récemment fait en sorte que des organismes représentant les groupes en quête d'équité dans les industries de la création aient une place au sein des comités consultatifs.

Le personnel de tous les services prend une part active aux comités consultatifs de l'industrie d'Ontario Créatif et consulte régulièrement l'industrie et les parties prenantes au sujet des enjeux, des services et des programmes offerts. Le personnel mène également des activités de liaison visant à améliorer la compréhension des exigences et des processus de demande associés à l'ensemble des programmes et crédits d'impôt d'Ontario Créatif. Ces activités comprennent l'organisation de séances d'information et la participation à des groupes de spécialistes sectoriels.

En 2023-2024, l'organisme a organisé une manifestation intersectorielle consacrée à l'IA ayant donné l'occasion aux intervenants et intervenantes des différents secteurs que nous appuyons d'apprendre de leurs homologues évoluant au sein d'autres industries et de discuter des défis communs.

ACTIVITÉS EN QUALITÉ DE CHAMPION DES INDUSTRIES DE LA CRÉATION

Ontario Créatif continue de travailler aux côtés des parties prenantes de l'industrie afin de cerner les enjeux pertinents les concernant et de les aider à en faire part aux ordres de gouvernement compétents.

- Il est déterminé à assurer un suivi et une communication continu en ce qui concerne les questions d'importance pour les industries de la création, notamment la mise en œuvre de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* et les enjeux liés aux implications de l'intelligence artificielle en matière de droit d'auteur.
- Grâce au bulletin de veille stratégique, Ontario Créatif est en mesure de communiquer avec les parties prenantes au sujet des occasions de participer à des consultations portant sur l'élaboration de politiques organisées par tous les ordres de gouvernement.

- Comme nous l'avons souligné ailleurs dans le présent document, l'organisme cherche en outre proactivement des occasions d'aider les industries de la création à accéder à d'autres mesures générales de soutien au développement de la main-d'œuvre offertes par la province.

INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE ET PROMOTION DU SECTEUR

En 2025-2026, les trois initiatives suivantes seront menées dans le cadre de l'ensemble des programmes d'investissement du Groupe de l'investissement dans l'industrie et de la promotion du secteur :

INITIATIVE DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

- Dans le cadre de l'examen de ses programmes d'investissement de base, Ontario Créatif modifie le mode de prestation de l'initiative de promotion de la diversité. Elle continuera d'être offerte dans le cadre du Fonds du livre, du Fonds d'aide aux éditeurs de revues et du Programme de développement de l'industrie afin d'apporter un soutien ciblé aux entreprises et aux projets dirigés par des personnes issues de la diversité qui présentent un fort potentiel de croissance économique et culturelle. Depuis 2020-2021, Ontario Créatif maintient le programme, lancé en 2017-2018 sous la forme d'une extension à durée limitée du Fonds pour la production cinématographique, avec un niveau de financement réduit en puisant dans ses réserves de trésorerie non engagées. Lorsque les équipes de l'IIPS parviendront au terme d'une série d'évaluations des programmes de marketing et d'expansion commerciale en 2024-2025, dans le but de déployer des programmes remaniés en 2026-2027, l'organisme ira de l'avant avec l'objectif d'apporter un soutien ciblé aux projets dirigés par des personnes issues de la diversité dans le cadre de ses processus réguliers d'arbitrage des demandes, plutôt que par le biais d'un supplément.

ACCESSIBILITÉ

- Dans l'optique d'aider les sociétés et les organismes à réaliser des projets accessibles et inclusifs pour les personnes handicapées, les lignes directrices continueront d'autoriser explicitement l'intégration des coûts liés à l'accessibilité par le biais d'un supplément ou d'un poste budgétaire.
- Les lignes directrices des programmes d'investissement seront mises à jour en vue de faire en sorte que les activités financées, en particulier les manifestations, soient accessibles à tous les types de participants ou d'utilisateurs. Elles seront continuellement réexaminées pour intégrer les pratiques exemplaires nouvelles et émergentes, le cas échéant.
- En outre, des moyens de favoriser l'accessibilité du processus de demande seront également envisagés de façon continue, par exemple la révision des lignes directrices afin de veiller à ce qu'elles soient rédigées dans un langage clair et la couverture de certains coûts liés aux fournisseurs de services requis pour aider à remplir les demandes.

AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE DEMANDE

- Ontario Créatif continuera d'évaluer sans cesse les possibilités d'harmonisation et de simplification des exigences liées à la présentation des demandes dans la mesure du possible, et ce, pour améliorer le service à la clientèle, la transparence et l'efficacité.
- L'organisme évaluera les activités de communication et de liaison pour s'assurer de toucher l'ensemble des parties prenantes de la province, continuera de proposer des séances d'information virtuelles, et cherchera des occasions de communiquer avec les parties prenantes se trouvant en dehors de la RGT afin d'offrir un accès plus équitable au personnel d'Ontario Créatif et à son expertise.
- Nous veillerons à ce que les activités de liaison et de communication liées aux programmes et aux services d'Ontario Créatif s'étendent aux sociétés émergentes et aux nouveaux acteurs (susceptibles de ne pas encore être constitués en personne morale), et à nous associer aux organisations sectorielles pour améliorer les initiatives de liaison.

FONDS POUR LA PI

En 2025-2026, Ontario Créatif fusionnera le Fonds pour les produits MIN et le Fonds pour la production cinématographique dans le Fonds pour la PI, un fonds novateur. Il stimulera la croissance économique dans les secteurs de contenu sur écran de l'Ontario en investissant dans des activités qui soutiennent la production et l'exploitation d'un contenu innovant, de grande qualité et axé sur le consommateur.

La création de ce nouveau programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement continu de l'organisme consistant à veiller à ce que ses programmes d'investissement de base tiennent compte de l'évolution des modèles d'affaires et concentrent les investissements sur des projets qui entraîneront des retombées importantes. Cet engagement provient du plan stratégique de l'organisme au titre de la priorité consistant à doper la croissance. Il met en relief la nécessité de soutenir la croissance des entreprises ontariennes de la création en investissant dans la création et la distribution d'œuvres de propriété intellectuelle, en favorisant le développement des activités et en facilitant la collaboration dans chaque secteur et à l'échelle intersectorielle, grâce à des programmes modernes, adaptés et éclairés. Cette vision prévoit notamment qu'Ontario Créatif ait pour objectif de proposer des programmes qui augmentent la capitalisation, la croissance du chiffre d'affaires et l'avantage concurrentiel des entreprises appartenant à des intérêts ontariens, en plus d'accroître la coopération avec les entreprises en démarrage.

Elle est également conforme à la lettre d'instructions de l'organisme pour 2025-2026, qui met l'accent sur la nécessité d'œuvrer à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des industries culturelles de l'Ontario.

Auparavant, le Fonds pour la production cinématographique accordait un soutien aux projets ontariens de longs métrages prêts à être produits, en développement ou faisant l'objet d'une sortie publique. Le Fonds pour les produits MIN était conçu pour proposer une gamme de programmes et de ressources visant à offrir aux entreprises culturelles de l'Ontario, ainsi qu'aux associations professionnelles et organisatrices de manifestations de l'industrie des produits multimédias interactifs numériques, un appui financier, des conseils stratégiques et un soutien à la recherche.

BUT DU PROGRAMME :

- Stimuler la croissance économique dans les secteurs de contenu sur écran de l'Ontario en investissant dans des activités qui soutiennent la production et l'exploitation d'un contenu innovant, de grande qualité et axé sur le consommateur

OBJECTIFS :

- Tirer parti des investissements d'Ontario Créatif
- Créer des emplois
- Faire croître les entreprises (revenus, taille, incidence mondiale)
- Accroître la diversité des contenus et des sociétés

Au fil de notre progression dans la tâche de moderniser les IRC, nous prévoyons d'élaborer des mesures axées sur les résultats directement alignées sur l'évaluation de l'impact et de l'efficacité du programme.

Le contenu admissible comprendra :

- les longs métrages (fictions et documentaires) pour sortie en salles, en numérique ou en réalité étendue (XR);
- les séries numériques;
- les jeux vidéo;
- le contenu interactif de XR.

PRIORITÉS EN 2025-2026 :

- Ontario Créatif offrira le nouveau Fonds pour la PI, qui remplacera le Fonds pour les produits MIN et le Fonds pour la production cinématographique.
- L'organisme étudiera les options pour accroître la capacité de soutenir des projets reflétant la diversité grâce à des possibilités de partenariat novatrices.

FONDS DU LIVRE

Le Fonds du livre offre un financement aux éditeurs domiciliés en Ontario appartenant à des intérêts canadiens, en vue d'accroître leur viabilité financière et leur croissance commerciale globale par le biais d'initiatives de marketing qui présentent les œuvres d'auteurs canadiens au marché intérieur aussi bien qu'à l'étranger. Les auteurs de demande peuvent également être admissibles au titre d'activités tirant parti de leur capacité numérique existante pour répondre au mieux à leurs objectifs individuels.

BUT DU PROGRAMME :

Donner aux éditeurs de livres des occasions de renforcer leur capacité, d'accroître leurs recettes et de développer leurs sociétés

VOLET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DU FONDS DU LIVRE :

L'organisme maintiendra le volet Promotion de la diversité du Fonds du livre en lui affectant, dans la mesure du possible, des réserves de trésorerie non engagées en 2025-2026.

RÉSULTATS DU PROGRAMME :

Le soutien accordé par le Fonds du livre devrait aider les sociétés d'édition à augmenter leur part de marché en lançant de nouvelles initiatives de marketing numérique, en créant des boutiques en ligne pour toucher les marchés mondiaux, et en tissant des liens avec les libraires grâce à des incitations et promotions clés. Ces projets aident les éditeurs ontariens à se mesurer à de grandes multinationales d'une part, et les publics à découvrir les livres et les auteures et auteurs ontariens d'autre part. En 2022-2023, l'exercice le plus récent pour lequel des chiffres de ventes sont disponibles, les bénéficiaires du Fonds du livre ont déclaré gagner en moyenne 5,32 \$ pour chaque dollar investi par Ontario Créatif.

Les résultats de ce programme sont évalués en fonction :

- de la valeur de levier associée à la contribution d'Ontario Créatif pour chaque projet;
- de l'emploi créé par la contribution d'Ontario Créatif pour chaque projet;
- du rendement du capital investi (RCI), à savoir la valeur des ventes générées par un projet pour chaque dollar investi par Ontario Créatif;
- de la croissance en glissement annuel des revenus des sociétés des bénéficiaires.

PRIORITÉS EN 2025-2026 :

- Ontario Créatif continuera d'offrir le Fonds du livre.
- Il continuera en outre d'offrir un volet Promotion de la diversité et un supplément au programme de base avec des fonds consacrés aux projets reflétant la diversité, et ce, en puisant dans ses réserves de trésorerie. Le volet Promotion de la diversité appuiera des sociétés émergentes en plus d'offrir aux sociétés confirmées des incitations visant à accroître les activités d'édition de contenu reflétant la diversité et à développer les partenariats avec des créatrices et créateurs issus de la diversité.
- Ontario Créatif procédera à la refonte du Fonds du livre à la suite de l'achèvement de l'examen des programmes de développement du marketing et des activités réalisé en 2024-2025.

FONDS D'AIDE AUX ÉDITEURS DE REVUES

Le Fonds d'aide aux éditeurs de revues offre un soutien aux éditeurs de revues de l'Ontario qui proposent des projets d'expansion commerciale dotés d'objectifs clairs et de résultats mesurables, notamment des projets axés sur la diffusion, la vente dans les kiosques à journaux et la vente d'espace publicitaire, le changement d'image, l'examen et la mise en œuvre de nouvelles stratégies en matière de contenu, le lancement de nouvelles revues et des activités de renforcement numérique des entreprises.

BUTS DU PROGRAMME :

Donner aux éditeurs de revues des occasions de renforcer leur capacité et de développer leurs sociétés par l'accroissement de leur compétitivité et de leurs ventes.

Appuyer la création de contenu par les sociétés ontariennes.

VOLET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DU FONDS D'AIDE AUX ÉDITEURS DE REVUES :

L'organisme maintiendra le volet Promotion de la diversité du Fonds du Fonds d'aide aux éditeurs de revues en lui affectant, dans la mesure du possible, des réserves de trésorerie non engagées en 2025-2026.

RÉSULTATS DU PROGRAMME :

Le soutien accordé par le Fonds d'aide aux éditeurs de revues continuera d'aider les sociétés du secteur des revues multimédias ontariennes à élargir leurs débouchés et à atténuer les risques que présentent l'exploration de nouvelles stratégies en matière de contenu et la diversification des revenus, tout en maintenant les secteurs d'activité traditionnels. Les ventes déclarées par les bénéficiaires du Fonds devraient continuer de générer un bon rendement par rapport au capital investi par Ontario Créatif. En 2022-2023, chaque dollar investi dans le Fonds d'aide aux éditeurs de revues a entraîné une dépense supplémentaire de 0,81 \$ au sein de l'économie.

Les résultats de ce programme sont évalués en fonction :

- de la valeur de levier associée à la contribution d'Ontario Créatif pour chaque projet;
- de l'emploi créé par la contribution d'Ontario Créatif pour chaque projet;
- du RCI, à savoir la valeur des ventes générées par un projet pour chaque dollar investi par Ontario Créatif;
- de la croissance en glissement annuel des revenus des sociétés des bénéficiaires.

PRIORITÉS EN 2025-2026 :

- Ontario Créatif continuera d'offrir le Fonds d'aide aux éditeurs de revues.
- Il continuera en outre d'offrir un volet Promotion de la diversité et un supplément au programme de base avec des fonds consacrés aux projets reflétant la diversité, et ce, en puisant dans ses réserves de trésorerie. Le volet Promotion de la diversité appuiera des sociétés émergentes en plus d'offrir aux sociétés confirmées des incitations visant à accroître les activités d'édition de contenu reflétant la diversité et à développer les partenariats avec des créatrices et créateurs issus de la diversité.
- Ontario Créatif procédera à la refonte du Fonds d'aide aux éditeurs de revues à la suite de l'achèvement de l'examen des programmes de développement du marketing et des activités réalisé en 2024-2025.

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Ontario Créatif accorde un soutien aux éditeurs de livres et aux producteurs de contenu cinématographique et télévisuel et aux sociétés de production multimédia interactive numérique de l'Ontario, dans le but d'appuyer un éventail d'activités d'exportation et de développement des activités à l'étranger menées sur une année, notamment la fréquentation de marchés et les voyages commerciaux ciblés, et ce, par le biais d'un financement au chapitre du développement des marchés internationaux. Remarque : les activités d'exportation du secteur de la musique continuent de recevoir un soutien par l'intermédiaire du FOIIM.

En outre, Ontario Créatif mène un programme stratégique de développement des activités à l'étranger sous la forme de missions sectorielles, de soutien pour tenir des pavillons ou stands sur les marchés internationaux et d'occasions ciblées de réseautage interentreprises.

BUTS DU PROGRAMME :

Soutenir les sociétés ontariennes en vue de favoriser l'accès au marché mondial, d'accroître la proportion des ventes à l'international et d'attirer des investissements en faveur de nouveaux projets
Accorder aux sociétés ontariennes un soutien à l'égard de l'exploitation commerciale des produits culturels

RÉSULTATS DU PROGRAMME :

Le soutien accordé par les programmes pour le développement des marchés internationaux aidera les entreprises de l'industrie culturelle ontarienne à nouer des relations essentielles pour favoriser l'augmentation de leurs revenus grâce aux ventes à l'international. En 2021-2022, les bénéficiaires des volets Livres et Productions cinématographiques et télévisuelles du Fonds pour le développement des marchés internationaux et du Programme de développement des marchés internationaux du Fonds pour les produits MIN ont déclaré des ventes internationales de plus de 287,6 millions de dollars.

Les résultats de ce programme sont évalués en fonction :

- du RCI, à savoir la valeur des ventes générées par un projet pour chaque dollar investi par Ontario Créatif.

PRIORITÉS EN 2025-2026 :

- Ontario Créatif continuera d'offrir le financement au chapitre du développement des marchés internationaux et les initiatives de développement des activités à l'étranger.
- L'organisme continuera de suivre les conclusions de son examen interne des programmes de développement des marchés internationaux afin de rationaliser les services et l'offre et de les harmoniser entre les différents secteurs.
- Le personnel poursuivra sa collaboration avec les membres du personnel fédéral du Service des délégués commerciaux et d'autres partenaires en vue d'accroître le nombre et l'envergure des débouchés à l'exportation des entreprises ontariennes de la création.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE

Ontario Créatif accorde un soutien financier et stratégique ciblé aux associations professionnelles et organisatrices de manifestations établies de l'Ontario, en vue de proposer des initiatives, manifestations et activités ayant des répercussions à long terme sur la croissance et la viabilité des secteurs de l'édition du livre, des revues, du cinéma, de la télévision et des produits multimédias interactifs numériques. Des activités de développement de l'industrie sont proposées dans les secteurs des produits MIN et de la musique par l'intermédiaire du Fonds pour les produits MIN et du volet Initiatives pour l'industrie de la musique du FOIIM, respectivement.

BUT DU PROGRAMME :

Offrir des occasions d'expansion commerciale qui développent les compétences, la capacité commerciale, la part de marché, les ventes et l'innovation des entreprises ontariennes des industries de la création

LE PROGRAMME COMPORTE DEUX VOLETS :

- **Développement des activités** : soutien d'organismes à l'égard d'activités sectorielles de commerce interentreprises et d'activités de développement du public entre entreprises et consommateurs qui offrent de nouvelles possibilités en matière de pistes commerciales, de ventes et de liens.
- **Renforcement des capacités** : soutien d'activités stratégiques qui répondent à des défis, des possibilités ou des changements environnementaux qui contribuent à renforcer la capacité de l'organisme auteur de la demande ou de son groupe de parties prenantes.

INITIATIVE DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE :

- L'organisme continuera de donner la priorité à cette activité en lui affectant, dans la mesure du possible, des réserves de trésorerie non engagées en 2025-2026.

RÉSULTATS DU PROGRAMME :

En 2023-2024, Ontario Créatif a soutenu 64 initiatives grâce à un investissement de 1,7 million de dollars. Ces initiatives contribuent à créer de nouveaux partenariats qui engendrent de nouveaux projets et une hausse des revenus pour les sociétés, et permettent aux participants de bénéficier de possibilités en matière de développement des compétences, de transfert des connaissances et de conseil qui seront précieuses pour développer des entreprises compétitives.

Les résultats de ce programme sont évalués en fonction :

- du nombre d'initiatives soutenues;
- du nombre de relations/pistes d'affaires établies par les participants.

PRIORITÉS EN 2025-2026 :

- Ontario Créatif continuera d'offrir le Programme de développement de l'industrie et complètera pour une année supplémentaire le programme de base à l'aide de fonds consacrés aux projets reflétant la diversité, et ce, en puisant dans ses réserves de trésorerie.
- Dans la droite ligne des priorités du gouvernement et des objectifs définis par l'organisme, le Programme de développement de l'industrie ciblera les domaines prioritaires suivants :
 - Mentorat à la mi-carrière et renforcement des capacités de la main-d'œuvre
 - Initiatives en matière d'accessibilité

- Dans le cadre de la stratégie de développement de la main-d'œuvre de l'organisme, le Programme de développement de l'industrie disposera de 200 000 \$ supplémentaires à affecter à des initiatives de formation admissibles.

FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE

Le FOIIM vise à fournir des investissements ciblés pour le développement économique de l'industrie musicale dynamique et diversifiée de l'Ontario. Il soutient les entreprises du secteur ontarien de la musique ayant un fort potentiel de croissance afin d'optimiser le RCI et de créer davantage de possibilités pour les artistes émergents d'enregistrer et de se produire en Ontario.

BUTS DU PROGRAMME :

Financement ciblé pour optimiser le revenu, les profits, la création d'emplois, l'investissement privé et les recettes fiscales

Production de propriété intellectuelle (contenu) qui peut appartenir et être consommée au pays et exportée, ce qui permet de maintenir les revenus et les emplois dans la province

Accroissement du profil et du prestige de l'Ontario sur la scène mondiale à mesure que la prochaine génération d'artistes prometteurs est découverte et développée à son plein potentiel

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROGRAMME :

Concentrer les ressources sur les entreprises du secteur de la musique à fort potentiel de croissance en :

- fournissant des investissements visant à stimuler la croissance à long terme;
- optimisant le RCI et en améliorant les possibilités offertes aux nouveaux talents
- Renforcer le soutien aux étapes déterminantes de la carrière des artistes

LE PROGRAMME COMPORTE QUATRE VOLETS :

- **Création musicale** : soutient les entreprises qui prennent des risques pour découvrir et développer des talents – en particulier des artistes émergents – et les faire connaître par le truchement de l'enregistrement et de la production, du marketing et de la promotion, de tournées et de présentations, et de l'édition.
- **Initiatives pour l'industrie de la musique** : soutient les associations professionnelles de l'industrie de la musique et les organismes de services musicaux qui entreprennent des activités de développement et de formation professionnels et d'exportation et qui renforcent les capacités régionales.
- **Développement des marchés internationaux pour les imprésarios** : soutient les sociétés d'imprésarios qui fréquentent des marchés et des activités ciblées appuyant une stratégie de développement des marchés.
- **Promotion des concerts** : soutient les promoteurs et diffuseurs de concerts qui produisent des concerts d'artistes canadiens ou en font la promotion, y compris les festivals de musique et les séries de concerts.

RÉSULTATS DU PROGRAMME :

Les résultats de ce programme sont évalués en fonction :

- du nombre d'emplois créés et/ou préservés;
- de la croissance en glissement annuel des revenus des sociétés des bénéficiaires;
- du nombre d'artistes canadiens soutenus par Ontario Créatif;
- du nombre de concerts organisés à l'extérieur de la RGT.

Principaux résultats du FOIIM en 2023-2024 :

Chaque dollar investi par Ontario Créatif a entraîné une dépense supplémentaire de 4,97 \$ au sein de l'économie.

PRIORITÉS EN 2025-2026 :

- Ontario Créatif continuera d'offrir le FOIIM et, compte tenu des défis persistants auxquels les sociétés de cette industrie (en particulier dans le secteur des concerts) restent confrontées, continuera de faire preuve d'une certaine souplesse à l'égard d'activités alignées sur les objectifs généraux du programme.
- L'organisme maintiendra AccélératiON, l'initiative pour les entrepreneurs noirs et autochtones lancée en 2021-2022 sous la forme d'une activité à durée limitée. Autre activité de mentorat, la série de

manifestations « Access » s'inscrit dans le droit fil de la priorité accordée par l'organisme au développement de la main-d'œuvre; s'articulant autour de diverses initiatives de réseautage et de renforcement des capacités, elle continuera de proposer une grande variété de conférences et de possibilités de perfectionnement professionnel.

- Le BOPM continuera de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et le développement de la croissance des exportations des parties prenantes de l'industrie musicale franco-ontarienne en déclenchant une série d'initiatives pour favoriser le développement d'entreprises musicales franco-ontariennes, y compris des manifestations de commerce interentreprises, et en appuyant des missions à destination de marchés d'exportation.
- Ontario Créatif travaillera avec l'ACASE pour étudier les possibilités d'amplifier la présence de l'industrie musicale ontarienne aux Prix JUNO 2026 pendant la Soirée d'ouverture (si elle a lieu en Ontario).
- L'organisme s'associera à la CMW réinventée, le Departure Festival + Conference, pour organiser une manifestation Business is Better with Music. Les manifestations ayant eu lieu par le passé dans le cadre de cette initiative ont accueilli des centaines de dirigeants et de dirigeantes des secteurs de la musique et des entreprises pour étudier le rôle potentiel de la musique dans la reprise économique, l'innovation commerciale, le changement social et la prospérité du Canada.
- Enfin, l'organisme se lancera dans l'analyse des conclusions de l'examen du FOIIM et d'Accélération réalisée en 2024-2025, dans le but de proposer de nouveaux programmes en 2026-2027.

BUREAU DU CINÉMA

Le Bureau du cinéma fait office de principal organisme de promotion vantant les avantages de l'Ontario auprès de l'industrie cinématographique mondiale, en menant des initiatives stratégiques de commerce interentreprises et des campagnes publicitaires internationales. Il recueille aussi des statistiques sur l'activité de production.

Le Bureau du cinéma prend également une part active au développement d'initiatives de renforcement des capacités et en facilite la mise en œuvre pour veiller à ce que le secteur soit paré pour la croissance sectorielle future, tout particulièrement en ce qui concerne l'écoresponsabilité, l'équité entre les régions et l'expansion des studios.

En outre :

- En partenariat avec la Ville de Toronto, Ontario Créatif tient un bureau de promotion à temps plein à Los Angeles, lequel mène des actions sur le terrain afin d'attirer des productions en Ontario et de soutenir les créateurs et créatrices de contenu pour écran de la province. Ontario Créatif est l'associé-gérant du bureau. Le Bureau de Los Angeles pour la production cinématographique à Toronto (Ontario) continue d'apporter une précieuse contribution à l'activité de production étrangère en Ontario. Il recueille également des renseignements liés à l'expérience client dans le cadre des services aux productions étrangères, qui servent à améliorer l'offre de la province. En 2023-2024, malgré les difficultés persistantes associées à l'action syndicale américaine dans l'industrie du cinéma et de la télévision, il a favorisé 195 pistes, parmi lesquelles 36 ont fini par être tournées en Ontario, pour des budgets évalués au total à 535 millions de dollars.

En 2024-2025, le Bureau du cinéma a remis sa Photothèque numérique des extérieurs au goût du jour, sa migration ayant donné à l'équipe des extérieurs la capacité de fournir une nouvelle gamme de services et constitué une occasion de remanier le site Web du Bureau. La PNE et le site Web actualisés ont été lancés à l'automne 2024.

Le Bureau du cinéma organise régulièrement des visites promotionnelles de familiarisation ciblant les cadres du secteur international de la production cinématographique et télévisuelle, dans le but de promouvoir les avantages que présente l'Ontario en matière de production et de postproduction, et de favoriser, en fin de compte, les investissements en faveur de la province. Il a accueilli un groupe de sept cadres appartenant à de grandes maisons de production domiciliées au Royaume-Uni, à New York et à Los Angeles, qui ont eu l'occasion de rencontrer plus de 140 intervenantes et intervenants ontariens, de visiter des extérieurs de la région du Golden Horseshoe et de découvrir la vaste infrastructure de production de l'Ontario. Les retombées positives de la visite ont été immédiates, puisque des activités de repérage sont en cours pour cinq projets de SeeSaw Films, Picture Start, The Duplass Brothers, Killer Films et MRC.

En mai 2024, le Bureau du cinéma a publié un nouveau Formulaire de consultation en production afin de promouvoir le large éventail de services qu'il offre aux producteurs et productrices, et de suivre plus efficacement les besoins de la clientèle et les indicateurs de mesure.

Le Bureau travaille en étroite collaboration avec les partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux à créer une expérience de production fluide en Ontario, et ce, dans toutes les régions. À l'appui de ces efforts, il organise une séance bimensuelle de discussion ouverte avec plus de 40 représentants et représentantes de régions et de municipalités, la personne représentant le caucus des extérieurs de la section Ontario de la Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) et le conseiller ou la conseillère, Bureau de Los Angeles, afin de discuter des pratiques exemplaires en matière de lignes directrices de tournage, des pistes d'investissement, de l'évolution des affaires et des mises à jour de politiques.

En 2023, l'Ontario a contribué pour 1,8 milliard de dollars à l'activité de production cinématographique et télévisuelle, avec 404 projets intérieurs et étrangers tournés dans la province. Cette activité de production a créé 25 862 emplois ETP de valeur pour la population de toute la province, aussi bien directs qu'indirects. Malgré les interruptions de travail aux États-Unis qui ont touché l'industrie en 2023, la production cinématographique et télévisuelle intérieure a généré 52 % des dépenses totales en Ontario, soit 947 millions de dollars. La production intérieure de séries télévisées a également été robuste en 2023, avec 138 productions et plus de 639 millions de dollars de dépenses.

Fort des services du Bureau du cinéma et de la disponibilité croissante de studios, l'Ontario est bien positionné pour poursuivre sa croissance. À mesure que la demande augmentera, il deviendra important d'un point de vue stratégique de continuer de veiller à ce que la main-d'œuvre de la province puisse tenir la cadence. En 2019-2020, Ontario Créatif a pris les devants en formant le Comité de développement de la main-d'œuvre, aux côtés de représentantes et représentants régionaux et municipaux, de syndicats et de guildes. Les représentants et représentantes siégeant à ce comité continueront d'entreprendre des activités visant à promouvoir la grande diversité de carrières attrayantes existant dans le secteur du cinéma et de la télévision, pour faire en sorte que l'Ontario dispose de techniciennes et de techniciens qualifiés pour répondre à la demande de production dans toute la province.

Le Bureau du cinéma a mené plusieurs initiatives de développement de la main-d'œuvre en 2024-2025, notamment :

- Un partenariat avec les Computer Animations Studios of Ontario (CASO) pour créer un site d'emplois et contribuer à mettre en relation les studios d'effets visuels et d'animation avec les talents créatifs dans toute la province.
- Un partenariat avec Reel Canada à l'égard du Coin carrières de son initiative Reel Opportunities. Il s'agit d'un guide en ligne des carrières dans l'industrie cinématographique et télévisuelle ciblant un bassin de jeunes travailleurs et travailleuses (18 à 30 ans) hébergé sur le site Web Reel Opportunities et proposant des entretiens avec des travailleurs et travailleuses du cinéma, des représentantes et représentants syndicaux et d'autres dirigeants et dirigeantes clés de l'industrie qui présenteront la grande variété de voies d'accès à l'emploi au sein de l'industrie.

Le Bureau du cinéma se réunit avec les 27 organisations sectorielles et gouvernementales qui forment l'initiative EVO, lancée en 2020 pour élaborer des stratégies de production écoresponsable qui permettront aux productions d'économiser des coûts environnementaux et monétaires, et valoriseront le choix de l'Ontario comme lieu de tournage. Au cours de la brève période écoulée depuis la création d'EVO, l'écoresponsabilité est devenue un facteur concurrentiel clé, déterminant où les productions choisissent de poser leurs valises dans le monde.

Former les travailleurs et travailleuses du cinéma en Ontario pour un avenir plus durable reste une priorité pour EVO. En 2024-2025, l'initiative a organisé le premier atelier de formation sur les groupes électrogènes alimentés par batterie en Ontario, en partenariat avec l'AIEST, le SNTC, Sunbelt Rentals, MBSE, Pinewood Studios et Amazon Studios. La manifestation a offert une formation en classe et pratique à 51 techniciens et techniciennes responsables de l'alimentation électrique sur le plateau. EVO continue d'animer deux cours de formation sur les principes de base du calcul de l'empreinte carbone et sur le climat et la production écoresponsable. Ces cours

gratuits sont offerts aux travailleurs et travailleuses du cinéma de toute la province. Jusqu'à présent, EVO a compté 900 cours terminés pour l'ensemble des deux formations.

L'initiative a tenu la première réunion de la table de concertation pour l'écologisation avec un groupe de productrices et de producteurs délégués influents, dans le but de promouvoir les ressources, les outils et les possibilités de formation fournis par EVO et de discuter de l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'écoresponsabilité sur les plateaux. D'autres réunions de la table seront programmées avec des producteurs et des productrices et des chefs d'autres départements à même de susciter un changement durable au sein du secteur.

EVO continue d'élaborer des ressources écoresponsables pour réduire les émissions de carbone et la quantité de déchets déversés dans les décharges. La Carte de raccordement au réseau électrique d'EVO, un outil qui indique des sites vérifiés où la production peut se brancher au réseau électrique, a été enrichie et compte désormais 96 sites. De plus, un ensemble d'affiches de tri des déchets spécifiques à la région a été produit pour sept collectivités des quatre coins de l'Ontario qui en sont les principaux centres de production, et ce, dans le but d'accroître la participation aux programmes locaux de recyclage et de tri des déchets organiques.

En 2025-2026, Ontario Créatif projette de continuer d'assumer son rôle de chef de file en organisant des réunions avec les partenaires sectoriels pour aborder des possibilités comme le développement de la main-d'œuvre, l'expansion des studios et la production écoresponsable. Enfin, l'organisme étudiera des moyens d'élargir son rôle de fournisseur centralisant les ressources de production grâce à des listes et des services améliorés. Assumer un rôle de chef de file sur les fronts du développement de la main-d'œuvre et de la production écoresponsable permettra d'enrichir encore la proposition de valeur de l'Ontario comme lieu de tournage.

RÉSULTATS DU PROGRAMME :

Les résultats du Bureau du cinéma sont évalués en fonction :

- du nombre et de la valeur des productions cinématographiques et télévisuelles intérieures et étrangères tournées en Ontario;
- du nombre de productions intérieures et étrangères en cours de repérage actif accédant aux services de repérage d'Ontario Créatif;
- du nombre de pistes générées par le Bureau de Los Angeles;
- de la proportion et de la valeur des projets soutenus par le Bureau de Los Angeles tournés en Ontario.

PRIORITÉS EN 2025-2026 :

- Le Bureau du cinéma continuera d'offrir des services de qualité aux parties prenantes, de renforcer ses liens avec la clientèle internationale nouvelle et existante, et de maximiser les possibilités d'investissement de l'étranger, et ce, en utilisant les renseignements liés à l'expérience client pour favoriser l'amélioration continue.
- Dans le cadre de son objectif stratégique consistant à stimuler l'investissement en Ontario, l'organisme développera la production de contenu pour écran intérieur et étrangère dans toutes les régions de la province en organisant des présentations et en participant à des présentations au Canada et à l'étranger pour attirer des investissements directs afin d'agrandir l'infrastructure de l'industrie cinématographique (par exemple, baux de studios à long terme, studios d'effets visuels, studios, technologies écologiques, matériel).
- Le Bureau du cinéma mettra en place un sondage numérique auprès des productrices et producteurs étrangers et intérieurs en fin de tournage et l'étoffera, afin d'avoir une meilleure idée de leurs expériences en Ontario.
- **L'Ontario comme chef de file sectoriel** : Le Bureau du cinéma continuera de superviser des comités et des partenariats sectoriels qui contribuent à renforcer la capacité du secteur :
 - **Initiative Écran vert Ontario** : Le Bureau du cinéma continuera d'animer l'initiative EVO, en travaillant avec ses 27 partenaires sectoriels et régionaux. L'initiative a été lancée le 10 septembre 2020, de même que son programme inaugural de formation sur le climat et la

production écoresponsable et sur le calculateur d'empreinte carbone, qui a été suivi par plus de 400 professionnels et professionnelles à ce jour.

- Le Comité consultatif de l'initiative EVO a publié son plan stratégique quadriennal en juillet 2023. Le Bureau du cinéma en déclenchera le deuxième exercice et maintiendra sa collaboration avec le Circular Innovation Council et d'autres partenaires en vue de mettre en œuvre la tactique décrite dans le plan, lequel fournit une feuille de route pour doter les productions tournant en Ontario des outils et des ressources qui leur permettront d'agir pour la durabilité écologique.
- Il réalisera en outre les engagements suivants pris dans le plan stratégique d'EVO :
 - Remaniement des communications et des documents de marketing d'EVO.
 - Lancement de modules de formation autodirigée pouvant être intégrés dans les productions et les programmes de formation postsecondaire, ce qui fera de l'Ontario la première province du Canada à se doter d'un cours autodirigé sur les principes fondamentaux de l'écoresponsabilité sur les plateaux.
 - Organisation de nouvelles réunions de la table de concertation pour l'écologisation.
 - Organisation d'ateliers en personne sur le calcul de l'empreinte carbone.
- **Développement de la main-d'œuvre** : En partenariat avec les membres de l'industrie cinématographique et télévisuelle, les représentantes et représentants régionaux et municipaux, les syndicats et les guildes, Ontario Créatif s'attaquera aux problèmes de main-d'œuvre en élaborant une stratégie polyvalente qui inclura la schématisation des catégories de métiers actuelles et des cheminements de carrière spécifiques menant à chaque type de profession dans le secteur, sur laquelle viendront se greffer des renseignements sur les salons de l'emploi régionaux, les établissements universitaires offrant une formation connexe et les possibilités en matière de seconde carrière. L'initiative s'efforcera en outre d'améliorer la notoriété des talents à l'œuvre aussi bien à l'écran qu'en coulisses et d'améliorer leurs débouchés, en partenariat avec l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (ACTRA), ainsi qu'avec les guildes et syndicats du personnel créatif et technique en Ontario. Ces travaux seront réalisés en coopération avec des parties externes et avec le soutien du Groupe des activités opérationnelles et de la recherche d'Ontario Créatif, et comprendront des initiatives de liaison avec les partenaires gouvernementaux potentiels, comme le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, le ministère de l'Éducation, et le ministère des Collèges et Universités.
 - Le Bureau du cinéma cherchera à établir des partenariats avec des organisateurs et organisatrices de salons de l'emploi locaux afin de promouvoir les voies d'accès à l'emploi dans l'industrie.
 - Il lancera en outre un nouveau partenariat avec Cinespace Studios dans le cadre de son programme de mentorat CineCares, qui vise à mettre en relation les jeunes issus de groupes sous-représentés avec des possibilités offertes sur des plateaux.
 - Enfin, il créera une nouvelle page sur son site Web qui servira de centre d'information sur le travail dans l'industrie cinématographique et télévisuelle de l'Ontario.
- **Développement régional** : Le Bureau du cinéma étudiera les possibilités en matière de marketing et de promotion des régions nouvellement prêtes à accueillir les tournages. Il cherchera des partenariats en vue de promouvoir les talents créatifs et techniques de l'Ontario.
- **Photothèque numérique des extérieurs** : Ontario Créatif mettra l'accent sur la promotion des nouveaux services de conseil et site Web de la PNE.

INITIATIVES COLLABORATIVES

Ontario Créatif travaille avec les parties prenantes des différentes industries afin de proposer une variété d'activités collaboratives intersectorielles ciblées. Ces activités encouragent l'établissement de partenariats au sein des industries des médias de la création et entre ces industries, dans l'optique de stimuler l'innovation, la productivité et la croissance. Elles contribuent également à lever les barrières entre les secteurs et leur permettent de mettre l'accent sur les débouchés communs. En voici quelques exemples :

- Ontario Créatif a lancé une Journée pour la PI dans le cadre du programme d'activités offert au TIFF. En ayant lieu pendant le TIFF, la manifestation a pu réunir des productrices et producteurs internationaux et nationaux pour assister à des présentations de livres et de jeux vidéo ontariens captivants disponibles aux

fins d'adaptation à l'écran et participer à des réunions de commerce interentreprises. L'édition 2024-2025 a réuni 23 éditeurs de livres et développeurs de jeux ontariens pour prendre part à ces activités, y compris deux séances de présentation et des rencontres individuelles organisées, avec plus de 50 producteurs et productrices de contenu pour écran cherchant à acquérir une œuvre originale de PI à adapter. Ontario Créatif a l'intention d'organiser une nouvelle Journée pour la PI en collaboration avec le TIFF en 2025-2026.

- Jusqu'à présent, plus de 150 films ont été financés avec succès grâce au Forum sur le financement international (FFI) d'Ontario Créatif, notamment *Sharp Corner*, *Alice, chérie*, *Night Raiders* (*Les Voleurs de la nuit*), *Castle in the Ground* (*Combat des ombres*), *Maudie* (*Maud*), *Tokyo Story*, *The Book of Negroes* (*Aminata*), *Edwin Boyd: Citizen Gangster*, *Midnight's Children* (*Enfants de la brume*), *The Husband*, *The Whistleblower* (*La Dénonciation*), *Coriolanus*, *Born to Be Blue* (*Pour l'amour de la musique*), *Wadjda* et *Incendies*, sélectionné aux Oscars. En 2024, le FFI a rassemblé 40 équipes de production internationales et une variété de cadres de prestige appartenant notamment à Amazon, NEON, Echo Lake, AMI International, et près de 40 autres distributeurs et bailleurs de fonds de tout premier ordre. Pour la deuxième année consécutive, le FFI se poursuivra tout au long du mois de septembre à la faveur de réunions virtuelles organisées pour les cadres n'ayant pas pu se rendre au TIFF en personne cette année. L'organisme a l'intention d'organiser un nouveau FFI en collaboration avec le TIFF en 2025-2026.
- Ontario Créatif tiendra à nouveau la réception Fêtons l'Ontario en présentiel pendant le TIFF 2025. Plus de 900 hôtes ontariens et internationaux issus de toutes les industries de la création ont participé à l'édition 2024.
- Business is Better with Music, une manifestation exclusive coprésentée par Ontario Créatif et Conscious Economics, a réuni 250 dirigeants et dirigeantes des secteurs de la musique et des entreprises pour étudier le rôle potentiel de la musique dans la reprise économique, l'innovation commerciale, le changement social et la prospérité du Canada. À l'affiche de la précédente édition figuraient Haviah Mighty, The Reklaws et Jhyve, ainsi qu'une discussion entre spécialistes sur les collaborations entreprises/musique réussies, avec des représentants ou représentantes de Loblaw et RBCX et les artistes-entrepreneurs Haviah Mighty et Choclair. Le BOPM compte maintenir cette initiative en 2025-2026, en partenariat avec la CMW réinventée, le Departure Festival + Conference.
- En avril 2024, Ontario Créatif a organisé une manifestation de commerce interentreprises en partenariat avec European Film Promotion pendant Hot Docs, ayant réuni des productrices et producteurs ontariens et européens qui présentaient des films dans le circuit des festivals pour discuter de la coproduction et se rencontrer.
- En 2024-2025, Ontario Créatif s'est associé à la Chambre de commerce de l'Ontario (et à d'autres parties prenantes de l'industrie) pour rédiger un mémoire mettant en lumière certains des principaux défis et possibilités concernant les industries ontariennes de la création et fournissant des renseignements clés sur les retombées économiques pour le milieu des affaires de la province et sa main-d'œuvre.
- Ontario Créatif continuera de travailler régulièrement en collaboration avec d'autres organismes du MTCJ à la définition de nouvelles façons de tirer mutuellement parti de leurs programmes et de leurs stratégies de communication pour consolider le positionnement global des biens culturels de la province et influer sur la qualité de vie et le bien-être économique de la population ontarienne. En 2024-2025, il a notamment rejoint le comité consultatif de l'étude *Les arts allument l'Ontario* du Conseil des arts de l'Ontario. Il s'agit de la toute première évaluation économique des arts en Ontario.

PRIX LITTÉRAIRE TRILLIUM

Le Groupe du développement de l'industrie organise le Prix littéraire Trillium/Trillium Book Award pour rendre hommage à l'excellence littéraire en Ontario et favoriser la promotion des ouvrages d'auteures et auteurs ontariens. Sous la houlette d'Ontario Créatif, un jury de pairs est chargé de sélectionner les ouvrages finalistes, puis les lauréats ou lauréates dans quatre catégories distinctes.

Les lauréats ou lauréates francophone et anglophone du Prix littéraire Trillium reçoivent chacun ou chacune 20 000 dollars. Les éditeurs des ouvrages primés reçoivent chacun 2 500 dollars en vue d'en assurer la promotion. Les lauréats ou lauréates respectifs ou respectives du Prix de poésie Trillium (langue anglaise) et du Prix de poésie Trillium (langue française) reçoivent chacun ou chacune 10 000 dollars et leurs éditeurs 2 000 dollars. Le Prix du livre d'enfant Trillium (langue française) et le Prix de poésie Trillium (langue française) sont décernés en alternance tous les deux ans.

En raison de l'accent placé sur les activités de marketing et de promotion, l'édition 2024 a généré une audience médiatique de plus de 44 millions de personnes, y compris des articles dans *CBC Books*, *TFO/ONFR+*, *Quill & Quire*, *Le Droit*, *Radio-Canada* et *La Presse Canadienne* (publiée dans des médias comme le *Toronto Star*), *CP24*, *La Presse Canadienne* (édition imprimée), *La Presse* et *L'Express*.

FINANCEMENT DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE TORONTO

En 2024-2025, Ontario Créatif a octroyé un soutien opérationnel de 300 000 \$ au TIFF. En plus de ces fonds opérationnels, l'organisme a fourni 815 000 \$ à l'appui de la gestion et de l'entretien de la collection de films de la province, détenue par la Film Reference Library. Toujours en 2024-2025, il a accordé 120 000 \$ au TIFF Industry Office, qui favorise les occasions de réaliser des ventes internationales pour les producteurs et les productrices pendant le festival, et où il tient un stand de marketing partagé avec Téléfilm Canada. Le stand sert à promouvoir l'Ontario comme lieu de production de premier ordre auprès des décisionnaires internationaux, et offre un centre où les intervenantes et intervenants ontariens peuvent organiser des rencontres avec la délégation internationale. L'organisme a accordé 30 000 \$ à l'initiative Film Circuit du TIFF par l'intermédiaire du Programme de développement de l'industrie.

Ontario Créatif organise aussi plusieurs initiatives de développement de l'industrie pendant le TIFF, afin de tirer parti de la présence en Ontario de cadres et de producteurs et productrices de l'industrie du monde entier. Voici quelques-uns de ces partenariats :

- Fêtons l'Ontario, l'emblématique rendez-vous de réseautage sectoriel international et de célébration des films et cinéastes ontariens d'Ontario Créatif.
- L'édition 2024 du FFI d'Ontario Créatif, le rendez-vous majeur de commerce interentreprises que tient l'organisme pendant le TIFF, donnant aux producteurs et productrices de films de l'Ontario et du monde entier l'occasion de rencontrer des cadres de différents milieux, comme les studios, la distribution et la finance, en vue de financer leurs prochains projets.
- En partenariat avec Screen Australia, Ontario Créatif a organisé une journée de commerce interentreprises pour productrices et producteurs australiens et ontariens intitulée Ontario x Australia Day. Screen Australia a épaulé 15 producteurs et productrices pour y assister et profiter d'un coup de projecteur sur les incitations australiennes et ontariennes à la coproduction, d'une étude de cas ayant porté sur une coproduction Australie-Ontario et de réunions de commerce interentreprises. Au total, plus de 90 producteurs et productrices, cadres et représentants et représentantes du gouvernement étaient présents.

PROGRAMMES DE CRÉDITS D'IMPÔT ET DE FINANCEMENT

Les crédits d'impôt pour les médias de la création de l'Ontario constituent des incitations majeures à faire des affaires dans la province. Ils fournissent aux créateurs et créatrices de contenu ontariens un soutien stable et prévisible qui leur permet de financer des produits innovants, d'explorer de nouveaux modèles d'affaires, de générer de nouvelles sources de revenus et de développer les ventes et la distribution sur les marchés à l'étranger.

De nombreux territoires de compétence dans le monde utilisent les crédits d'impôt destinés aux médias de la création comme un outil pour inciter à la production et offrir une série d'avantages économiques. Un rapport publié par Film Ontario en 2023 estime que 86,5 % de l'activité de production ayant lieu en Ontario est

directement imputable à l'existence des crédits d'impôt ontariens pour les médias de la création⁵⁷. Il souligne également qu'avec chaque dollar accordé par le gouvernement en crédit d'impôt, le PIB de la province augmente de 3,40 \$ et le revenu du travail de 2,50 \$⁵⁸.

La concurrence mondiale pour attirer l'argent de la production reste forte et les administrations du monde entier mettent en place de nouvelles incitations fiscales novatrices afin de développer ces industries dans leur pays. L'Ontario doit conserver son avantage concurrentiel pour pouvoir jouir des possibilités qu'il lui procure. À titre d'exemple, la Californie envisage à présent d'augmenter considérablement ses crédits d'impôt pour le cinéma et la télévision en réponse à une chute de la production constatée dans un récent rapport de Film LA désignant l'Ontario et la Colombie-Britannique comme des concurrents de taille en la matière⁵⁹.

En collaboration avec l'ARC, Ontario Créatif administre actuellement cinq crédits d'impôt remboursables reposant sur les dépenses admissibles, à l'intention des industries du cinéma, de la télévision, des produits multimédias interactifs numériques et de l'édition du livre. Les dispositions législatives concernant les crédits d'impôt relèvent du MFO. Ontario Créatif travaille en collaboration avec le MFO et le MTCJ sur les questions relatives aux crédits d'impôt.

Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne : crédit d'impôt remboursable correspondant à 35 % des dépenses admissibles de main-d'œuvre ontarienne engagées à l'égard de productions cinématographiques et télévisuelles produites par des sociétés canadiennes domiciliées en Ontario qui sont admissibles. Un taux de crédit d'impôt bonifié de 45 % s'applique aux productions admissibles à la prime régionale, tandis qu'un taux de 40 % sur les premiers 240 000 \$ de dépenses admissibles de main-d'œuvre s'applique aux premières productions admissibles.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production : crédit d'impôt remboursable correspondant à 21,5 % des dépenses admissibles ontariennes de main-d'œuvre et autres engagées à l'égard des productions cinématographiques et télévisuelles de sociétés sous contrôle canadien ou étranger qui sont admissibles.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques : crédit d'impôt remboursable correspondant à 18 % des dépenses admissibles de main-d'œuvre ontarienne engagées à l'égard d'animation et d'effets visuels numériques créés en Ontario pour des productions cinématographiques et télévisuelles. En 2024-2025, la province a apporté des modifications législatives au CIOESAI pour le dissocier des autres crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques : crédit d'impôt remboursable correspondant à 40 % (35 % dans le cadre d'un achat de services) des dépenses admissibles ontariennes engagées pour développer des produits MIN en Ontario par des sociétés domiciliées en Ontario sous contrôle canadien ou étranger qui sont admissibles.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition : crédit d'impôt remboursable correspondant à 30 % des dépenses admissibles engagées à l'égard d'œuvres littéraires admissibles d'auteures et auteurs canadiens par des sociétés canadiennes domiciliées en Ontario qui sont admissibles.

BUTS DU PROGRAMME :

- Stimuler l'investissement et l'emploi en Ontario et inciter les sociétés des secteurs du cinéma, de la télévision, des produits multimédias interactifs numériques et de l'édition du livre domiciliées en Ontario à créer du contenu
- Contribuer à la capitalisation de sociétés afin de les aider à étendre leurs activités, à investir dans la création de nouveau contenu, et à conserver et exploiter leurs œuvres de propriété intellectuelle

⁵⁷ Film Ontario, *Benefit Assessment of Ontario's Film and Television Tax Credits*, rapport rédigé par PwC, publié en décembre 2022.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Christi Carras, Samathan Masunaga, Stacy Perman, « Will Newsom's expanded tax credit program save California's film industry », *Los Angeles Times*, publié le 28 octobre 2024.

RÉSULTATS DU PROGRAMME :

En 2023-2024, le soutien offert par l'intermédiaire des crédits d'impôt a généré des dépenses de production et de produit de plus de 17,27 \$ pour chaque dollar investi par Ontario Créatif, tout en favorisant la création de contenu intérieur et en attirant des investissements internationaux considérables par le biais de la production étrangère.

Les résultats de ce programme sont évalués en fonction :

- de la valeur de levier associée à la contribution d'Ontario Créatif pour chaque projet (le montant de financement additionnel généré pour chaque dollar investi par Ontario Créatif);
- de la valeur estimée des crédits d'impôt;
- du nombre de produits examinés/certifiés;
- du temps de traitement moyen (de la réception de la demande à la délivrance du certificat), tous crédits d'impôt confondus;
- du temps moyen d'analyse des dossiers de crédit d'impôt.

Dans le cadre de la modernisation continue de ses mesures du rendement, l'organisme procédera à la mise en place d'une norme de service afin de mieux suivre son efficacité dans le traitement des crédits d'impôt, laquelle permettra de déterminer le pourcentage de demandes traitées conformément. Par souci de constance, l'organisme continuera d'utiliser ses mesures actuelles du temps de traitement moyen et de la valeur moyenne des crédits d'impôt pendant l'élaboration de la norme.

AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE :

La focalisation sur l'amélioration de la productivité et du temps de traitement a revêtu une importance capitale ces dernières années, Ontario Créatif ayant conscience que des temps de traitement des demandes de crédit d'impôt élevés augmentent le coût du financement pour les producteurs, retardent la possibilité d'accéder à des capitaux qui seraient autrement réinvestis dans la création de nouvelles propriétés intellectuelles, menacent la viabilité des sociétés et limitent l'intérêt des investissements de la province pour couvrir le coût du financement provisoire. Cette situation est aggravée par l'augmentation des taux d'intérêt, qui fait grimper les frais d'emprunt des sociétés.

Des temps de traitement raccourcis permettent de mieux exploiter les investissements d'Ontario Créatif et d'accroître considérablement l'accès au capital des sociétés ontariennes de production de contenu.

Au troisième trimestre de 2024-2025, Ontario Créatif s'est vu attribuer, à titre temporaire, 10 ETP supplémentaires dans le Groupe des programmes de crédits d'impôt et de financement, comme mesure spécifique pour résorber l'arriéré actuel. Les concours liés à ces postes sont désormais terminés, l'intégration des agents et agentes des questions financières recrutés ayant eu lieu vers la fin de l'exercice 2024-2025.

En 2023-2024, plusieurs réalisations notables ont mis en évidence l'engagement permanent de l'organisme à faire preuve d'excellence en matière de service et, en fin de compte, à améliorer les temps de traitement des crédits d'impôt. Bien que le nombre de produits reçus ait augmenté de 22 % durant l'exercice, les améliorations apportées aux processus opérationnels ont contribué à atténuer l'impact de cette hausse en accroissant la productivité. Le temps moyen d'analyse des dossiers de crédit d'impôt reçus en 2023-2024 était de 4,7 semaines, soit 35 % plus court qu'en 2022-2023.

En partenariat avec le Service de la technologie de l'information de l'organisme, le Groupe des programmes de crédits d'impôt et de financement continue de procéder, avec le soutien du fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario (FPO), à la finalisation et au déploiement de solutions technologiques visant à améliorer l'efficacité, notamment les recommandations en la matière formulées dans le rapport de MNP sur la certification des crédits d'impôt, ayant spécifiquement pour but de réduire les temps de traitement.

En 2024-2025, ce travail a consisté à lancer :

- l'algorithme de risque : un algorithme maison qui attribue une cote de risque à chaque demande individuellement, plutôt que par rapport aux autres demandes d'un lot. Les critères peuvent être pondérés. Cet algorithme a initialement fait l'objet d'un essai pilote dans le cadre du CIOME en 2023, avant d'être appliqué aux autres crédits d'impôt en janvier 2024;

- le mécanisme de détection et signalement des erreurs, ajouté au Portail de demande en ligne pour détecter les tentatives des auteurs de demande de télécharger des documents vides fictifs, dans le but de les empêcher de présenter des demandes incomplètes. Le mécanisme a été mis en place en décembre 2024;
- le projet visant à étudier la possibilité d'employer un robot conversationnel pour répondre aux questions courantes sur les crédits d'impôt sur le site Web de l'organisme.

En 2024-2025 et ultérieurement, Ontario Créatif a l'intention de mener à bien les initiatives suivantes dans le cadre du fonds d'accélération FPO :

- Tableau de bord des normes de service : il s'agit d'un projet en deux phases. Le tableau de bord interne fournira des données coordonnées avec l'outil de suivi temporel afin d'améliorer les rapports sur le temps de traitement dans le cadre de la modernisation des IRC, tandis que la deuxième phase concernera un tableau de bord externe permettant aux auteurs de demande de mieux suivre l'avancement de leur dossier.
- Dossier d'examen numérique : il s'agit de numériser le dossier d'examen d'un agent ou d'une agente des questions financières contenant les recommandations de certification, de manière à ce qu'il demeure dans la base de données de l'organisme et ne soit pas dupliqué. Ce projet devrait être réalisé d'ici mars 2025.
- Amélioration de l'algorithme de risque grâce à l'IA : il s'agit d'étudier les améliorations potentielles par l'IA de l'algorithme de risque déployé en janvier 2024 et, selon leur faisabilité, de les apporter d'ici mars 2025.

PRIORITÉS EN 2025-2026 :

- Continuer de prioriser la réduction du temps de traitement des crédits d'impôt grâce à une approche à trois volets axée sur le personnel, la technologie et les processus.
- Continuer de se pencher sur la façon d'éliminer les goulots d'étranglement opérationnels et d'assurer une surveillance plus étroite, en temps réel, des ressources, des processus et du rendement, grâce aux deux nouveaux chefs nommés au sein du service des crédits d'impôt en 2024-2025, épaulés par les cinq nouveaux ETP, et aux changements technologiques décrits ailleurs dans le présent plan.
- Concevoir et mettre en œuvre, grâce à l'aide reçue du fonds d'accélération FPO, une série de changements technologiques touchant les crédits d'impôt afin de réduire les temps de traitement, d'affiner le suivi temporel et d'améliorer l'expérience pour les bénéficiaires (dossier d'examen électronique, tableau de bord des normes de service offrant une visibilité accrue sur la performance des processus, et améliorations et mises à jour de la technologie d'évaluation des risques).
- Continuer d'organiser des séances d'information virtuelles sur les crédits d'impôt.
- Continuer d'appliquer toute modification des crédits d'impôt éventuellement proposée par le gouvernement.
- Continuer de collaborer avec le gouvernement pour trouver d'autres changements à apporter aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux crédits d'impôt en vue d'en assurer l'efficacité, la valeur et les effets pour ce qui est d'atteindre les priorités gouvernementales.
- Participer, s'il y a lieu, à l'examen de la prime régionale du CIPCTO par le gouvernement pour veiller à ce qu'elle offre des incitations et un soutien efficaces et adéquats aux productions cinématographiques et télévisuelles dans toutes les régions de l'Ontario.
- Continuer de représenter l'Ontario et de faire valoir ses intérêts en qualité de membre actif du comité national des crédits d'impôt, créé en partenariat avec le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et les autres provinces. Ontario Créatif a accueilli le comité national des crédits d'impôt en septembre 2024.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET RECHERCHE

PROGRAMME DE VEILLE STRATÉGIQUE

Ontario Créatif offre un soutien financier aux organismes sans but lucratif et constitués en personne morale de l'industrie qui entreprennent des initiatives de veille stratégique favorisant la croissance d'un ou de plusieurs secteurs de la création en Ontario. Les projets de veille stratégique terminés sont publiés sur le site Web de l'organisme ainsi que dans la Bibliothèque de recherche en ligne.

BUTS DU PROGRAMME :

- Soutenir des projets qui fournissent l'information, les données et/ou les perspectives dont les sociétés du secteur de la création de l'Ontario ont besoin afin d'accroître leur capacité et leur efficacité
- Donner aux sociétés ontariennes un avantage concurrentiel
- Permettre aux sociétés du secteur de la création de l'Ontario de faire jeu égal avec les multinationales mondiales ayant la capacité de mener leurs propres études de marché et activités de veille stratégique
- Fournir à Ontario Créatif de précieux renseignements sur l'industrie pour éclairer et améliorer les programmes et services offerts par l'organisme

RÉSULTATS DU PROGRAMME :

En 2025-2026, le soutien accordé par l'intermédiaire du PVS permettra de réaliser cinq à dix nouvelles études qui fourniront des renseignements et des données afin d'aider les sociétés des industries ontariennes de la création à rester compétitives face aux multinationales de plus grande envergure partout dans le monde. Les études de veille stratégique devraient aussi permettre de mieux faire connaître Ontario Créatif et la province comme partenaires de confiance et catalyseurs de renseignements et de travaux de recherche dans le secteur des industries des médias de la création. En 2025-2026, dans le cadre des engagements pris dans sa stratégie en la matière, l'organisme définira le développement de la main-d'œuvre comme l'un des domaines prioritaires du PVS.

En 2023-2024, neuf projets financés par le PVS ont été publiés et huit nouveaux projets ont été approuvés, ces derniers ayant généré 4,70 \$ de dépenses pour chaque dollar investi par Ontario Créatif. Les résultats de ce programme sont évalués en fonction :

- du nombre de projets publiés;
- de la valeur de levier associée à la contribution d'Ontario Créatif pour chaque projet;
- du nombre de pages vues dans les rapports publiés.

PRIORITÉS EN 2025-2026 :

- Ontario Créatif continuera d'offrir le PVS et priorisera les demandes mettant l'accent sur le développement de la main-d'œuvre.
- L'équipe des AOR cherchera des occasions d'établir un partenariat ou une liaison avec les établissements universitaires qui mèneront des recherches jugées pertinentes pour le secteur. Elle a notamment rejoint, pour 2024-2025 et 2025-2026, le comité consultatif d'un projet de recherche universitaire de l'Université de Toronto à Scarborough (UTSC) examinant les répercussions de l'IA sur la main-d'œuvre du secteur de la création. Ce partenariat est né de la participation de l'UTSC au symposium sur la main-d'œuvre de l'organisme.
- Ontario Créatif mettra en œuvre toutes les recommandations pertinentes découlant de son examen interne du PVS et des produits de recherche, réalisé en 2024-2025.

RECHERCHE INTERNE ET COMMANDITÉ

Lorsque l'organisme détecte un manque de connaissances ou une possibilité de croissance stratégique spécifiques qui ne sont pas couverts par le PVS, il commandite des études directement ou mène des recherches à l'interne. Ces projets menés sous l'égide d'Ontario Créatif permettent de faire de la recherche prospective, donnent une vue d'ensemble des enjeux émergents dans les secteurs, et appuient les programmes, la planification stratégique et la planification des activités de l'organisme. Voici les projets en cours et à venir :

- Ontario Créatif a terminé une étude sur le marché du contenu franco-ontarien en 2024-2025 et entreprendra de mener une étude semblable sur le contenu autochtone et de langue tierce en 2025-2026.

Ontario Créatif publie et met régulièrement à jour des profils sectoriels pour fournir des renseignements sur la taille et l'impact économique de chaque industrie des médias culturels. Les profils contiennent aussi des renseignements sur les tendances et les enjeux auxquels les secteurs sont confrontés. L'organisme utilise des rapports publics de recherche et de statistique pour préparer les profils, qui sont entièrement actualisés une fois par an, en plus d'être mis à jour de façon intérieure environ six mois plus tard. En 2025-2026, il continuera de publier les profils sectoriels et suivra les conclusions pertinentes de son exercice interne de recherche et de collecte de données.

PARTENARIATS

Ontario Créatif mène des initiatives de recherche ciblée avec des tiers, qui lui permettent d'accroître sa capacité de recherche interne en vue d'assurer une veille stratégique très précieuse pour les parties prenantes.

- En 2024-2025, l'organisme a établi un partenariat avec la Chambre de commerce de l'Ontario pour rédiger un mémoire collaboratif visant à sensibiliser le milieu des affaires de la province au potentiel économique des industries de la création ainsi qu'aux défis et aux possibilités connexes.
- Toujours en 2024-2025, il a rejoint le comité consultatif d'un projet de recherche universitaire de l'UTSC examinant les répercussions de l'IA sur la main-d'œuvre du secteur de la création. Ce partenariat, qui se prolongera jusqu'en 2025-2026, est né de la participation de l'UTSC au symposium sur la main-d'œuvre de l'organisme.

BIBLIOTHÈQUE DE RECHERCHE EN LIGNE

Ressource créée et entretenue par Ontario Créatif, la BRL contient des études nationales et internationales axées sur les industries de la création, et constitue un précieux organe d'archivage des travaux de recherche pour les parties prenantes de l'industrie, le milieu universitaire et les besoins en matière de planification propres à l'organisme. La BRL est utilisée par les chercheurs, les établissements de recherche et les parties prenantes de l'industrie, lesquels ont indiqué que cette source d'information à guichet unique constituait une ressource inestimable. En 2019-2020, elle a été repensée pour améliorer l'expérience utilisateur et la fonctionnalité, et ce sera une nouvelle fois le cas en 2025-2026.

- En octobre 2025, la BRL contenait plus de 950 monographies.
- En 2023-2024, la BRL a compté plus de 6 050 utilisatrices et utilisateurs distincts.

Les études de la BRL servent également à documenter l'élaboration des profils sectoriels semestriels de l'organisme, qui ont été consultés par plus de 4 700 visiteuses et visiteurs distincts durant l'exercice écoulé.

En 2025-2026, outre la modernisation de la BRL, Ontario Créatif mettra en œuvre toutes les recommandations pertinentes découlant de son exercice interne de recherche et de collecte de données.

BULLETIN DE VEILLE STRATÉGIQUE

Ontario Créatif publie un bulletin de veille stratégique trimestriel. Le bulletin sert de plateforme d'information des parties prenantes sectorielles intéressées au sujet des travaux de recherche, des profils sectoriels et des manifestations financés par Ontario Créatif, ainsi que des publications de données par des tiers et des consultations sectorielles.

En 2025-2026, l'organisme continuera de publier le bulletin chaque trimestre et suivra les recommandations pertinentes découlant de son exercice interne de recherche et de collecte de données.

ACTUALISATION DU CADRE DE MESURE DU RENDEMENT

Dans son nouveau plan stratégique, Ontario Créatif s'est engagé à remanier son cadre de mesure du rendement actuel. L'objectif est d'élaborer un cadre intégrant un éventail plus large de mesures des produits et des résultats, et arborant un format plus intuitif et visuel.

En 2024-2025, Ontario Créatif s'est procuré les services de Deetken Insight pour diriger la conception d'un ensemble de données macroéconomiques personnalisé à même de fournir des données plus précises et plus opportunes sur les retombées économiques des industries de la création de l'Ontario, ainsi que le processus de mise en œuvre technologique des nouveaux IRC de l'organisme au moyen d'une plateforme d'analyse opérationnelle, et pour livrer un tableau de bord donnant la possibilité de créer des visualisations sur la base de ces nouveaux IRC. Le projet est en bonne voie et devrait s'achever d'ici la fin juin 2025.

En 2024-2025, l'organisme a également commencé à soumettre ses résultats trimestriels aux IRC du nouveau cadre. Les points de données ne seront probablement pas tous disponibles immédiatement, mais seront intégrés à mesure que les données seront disponibles et/ou fiables.

En 2025-2026, le projet se concentrera sur la phase finale, la mise en œuvre, qui consistera à créer des maquettes du tableau de bord et de la carte de pointage des IRC, à procéder à l'intégration finale dans les bases de données de l'organisme, à concevoir et à animer des ateliers pour apprendre aux utilisateurs et utilisatrices internes à se servir de l'outil et à en assurer la maintenance, à réaliser des présentations pour les parties prenantes afin de les familiariser avec les nouveaux outils, et à formuler des recommandations quant aux futures améliorations à envisager par l'équipe de haute direction et le conseil d'administration de l'organisme, en collaboration avec le MTCJ.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans le cadre des engagements pris dans son plan stratégique sous l'objectif *Renforcer les capacités*, l'organisme a travaillé à l'élaboration d'une stratégie de développement de la main-d'œuvre en 2024-2025. Les perspectives ayant alimenté cette stratégie ont été recueillies à l'occasion du symposium sur la main-d'œuvre organisé en février 2024. Cette journée intersectorielle a réuni les parties prenantes pour leur donner la possibilité d'apprendre (par l'intermédiaire de réunions de spécialistes sur des thèmes clés et émergents) et pour prendre part à des tables rondes modérées qui avaient pour double objectif de les sonder sur les besoins de l'industrie et sur le rôle que pourrait jouer Ontario Créatif dans ce domaine. À la suite du symposium, l'équipe des activités opérationnelles et de la recherche a dirigé la rédaction d'un livre blanc interne détaillant ce qu'elle avait entendu de la bouche des parties prenantes et définissant les thèmes clés. Sur la base de ce livre blanc et de discussions avec l'équipe de haute direction et le conseil d'administration, l'organisme a dégagé quatre piliers pour sa stratégie de développement de la main-d'œuvre ainsi qu'un certain nombre de mesures qui seraient prises au cours du premier exercice (2025-2026). Enfin, l'organisme continuera d'assurer la liaison avec les collègues du MTCJ pour discuter des priorités du secteur en matière de développement de la main-d'œuvre et de trouver des possibilités de collaboration entre industrie et gouvernement pour les concrétiser.

Voici les piliers de la stratégie de développement de la main-d'œuvre :

- Soutien des programmes de formation et de mentorat
- Défense des industries de la création
- Collecte de données et partage des connaissances
- Collaboration avec les établissements d'enseignement

Soutien des initiatives de formation et de mentorat :

Ce pilier englobe le soutien continu des initiatives de formation et de mentorat offertes dans le cadre des programmes existants, comme le PDI et le volet Initiatives pour l'industrie de la musique du FOIIM, et les partenariats mis en place par le Bureau du cinéma.

En 2025-2026, l'organisme mènera les activités suivantes à l'appui de ce pilier :

- Continuer de soutenir les projets de développement de la main-d'œuvre au sein du PDI.
- Continuer (Bureau du cinéma) d'étudier les partenariats innovants avec les acteurs de l'industrie cinématographique, qu'ils soient nouveaux ou existants, comme l'initiative de mentorat menée par CineCares (détalée dans la section consacrée au Bureau du cinéma du présent tour d'horizon).
- Introduire un supplément pour les activités de formation et de mentorat à l'égard des projets admissibles dans le cadre des programmes du Groupe du développement de l'industrie.
- Compléter le PDI avec un financement supplémentaire destiné aux initiatives de formation entreprises par les organisations sectorielles admissibles auteures d'une demande.

Défense des industries de la création :

Ce pilier vise à renforcer le rôle de l'organisme dans la mise en valeur de la main-d'œuvre et du dynamisme économique des industries de la création de l'Ontario, aussi bien au sein du gouvernement qu'en dehors. En 2025-2026, l'organisme a décelé une possibilité de se rapprocher, avec le soutien du MTCJ, du Fonds pour le développement des compétences de l'Ontario afin de comprendre pourquoi les auteurs de demande provenant des industries de la création ont majoritairement échoué jusqu'à présent, et de chercher à définir de possibles activités de mobilisation, de collaboration et de formation relatives à cette initiative. Ce pilier pourrait également consister à chercher et à communiquer des renseignements sur d'autres mesures de soutien offertes par le

gouvernement dans le cadre de son engagement à développer la main-d'œuvre de l'Ontario dans son ensemble, dont les industries de la création n'ont peut-être pas entendu parler, et d'œuvrer à leur inclusion lorsque cela est possible et faisable.

En 2025-2026, l'organisme mènera les activités suivantes à l'appui de ce pilier :

- Se rapprocher du Fonds pour le développement des compétences afin d'étudier les possibilités d'échange de renseignements et de perspectives.

Collecte de données et partage des connaissances :

Ce pilier consiste à répondre à la demande sectorielle de disposer de données opportunes, réactives et précises sur la main-d'œuvre des industries de la création, formulée lors du symposium sur la main-d'œuvre. En 2025-2026, l'organisme étudiera à cette fin les options pour mettre le nouvel ensemble de données macroéconomiques personnalisé à la disposition des parties prenantes des industries de la création, et veillera à ce que la formation de ces parties prenantes fasse partie intégrante de la familiarisation avec nos outils de mesure du rendement. Il serait également possible de s'appuyer sur d'autres programmes intersectoriels de sensibilisation offerts par Ontario Créatif, par exemple en choisissant des thèmes spécifiquement liés au développement de la main-d'œuvre pour les réunions de spécialistes de la *Série de discussions pour les industries de la création* 2025-2026.

En 2025-2026, l'organisme mènera les activités suivantes à l'appui de ce pilier :

- Trouver des thèmes liés au développement de la main-d'œuvre pour la série de petits déjeuners.
- Définir le développement de la main-d'œuvre comme un domaine prioritaire dans le cadre du PVS.
- Continuer de produire un ensemble de données macroéconomiques personnalisé et d'offrir une formation connexe aux parties prenantes.
- Créer une page Web qui servirait de centre d'information et de ressources sur le travail dans l'industrie cinématographique et télévisuelle de l'Ontario.

Collaboration avec les établissements d'enseignement :

Ce pilier reflète la nécessité de tisser des liens plus étroits entre les entreprises des industries de la création et les établissements d'enseignement postsecondaire qui forment la future main-d'œuvre de ces industries. En 2025-2026, Ontario Créatif continuera de s'appuyer sur sa coopération actuelle avec les établissements postsecondaires.

En 2025-2026, l'organisme mènera les activités suivantes à l'appui de ce pilier :

- Continuer de chercher des occasions de jouer le rôle de conseiller ou de partenaire dans le cadre de projets de recherche universitaire sur le développement de la main-d'œuvre.
- Assurer une liaison à deux niveaux auprès des établissements postsecondaires :
 - un niveau de collaboration visant les sphères supérieures, notamment les doyens et doyennes des établissements postsecondaires;
 - un deuxième niveau de collaboration focalisé sur les programmes spécifiquement liés aux industries de la création eux-mêmes, par le biais du groupe HOMAD (Heads of Media, Arts and Design, directions des départements des médias, des arts et de la conception). HOMAD est un comité de doyens et doyennes et de directeurs et directrices de programmes représentant les collèges de toute la province. Le Bureau du cinéma collabore actuellement avec HOMAD, après avoir fourni un aperçu de nos programmes et services et présenté, en mars 2024, une série de possibilités d'harmonisation dans les domaines du développement de la main-d'œuvre et de la formation sur l'écoresponsabilité. L'organisme se tiendra à l'affût des occasions de poursuivre cette collaboration en 2025-2026.

INITIATIVES À DURÉE LIMITÉE

Du fait de sa gestion budgétaire prudente, Ontario Créatif a accumulé un petit montant de réserves de trésorerie non engagées lui donnant la capacité de répondre aux possibilités émergentes et aux besoins de développement de l'industrie auxquels il n'est pas possible de répondre selon les paramètres des fonds de base. L'organisme s'est

engagé à présenter chaque année un budget équilibré (déficit effectif nul) et a constamment fait mieux que prévu en effectuant un petit versement annuel dans les réserves de trésorerie.

Les initiatives à durée limitée font usage d'une portion des réserves de trésorerie de l'organisme pour soutenir des occasions opportunes d'améliorer encore l'impact des programmes, de consolider les compétences, de nouer des partenariats et de faire avancer les priorités stratégiques que sont la diversité, le développement de la main-d'œuvre, les partenariats, la découvrabilité, le marketing et l'exportation, tout en veillant à maintenir un budget équilibré pour assurer la prestation des programmes de base.

En 2025-2026, Ontario Créatif compte puiser des fonds de réserve afin de mettre en place, pour un montant total de 1,490 million de dollars, une série d'initiatives à durée limitée qui viendront compléter et élargir les programmes existants et contribueront à la réalisation des engagements pris dans son plan stratégique, en veillant à ne pas susciter d'attentes irréalistes chez les parties prenantes et en limitant le surplus de travail pour les ressources humaines. Des allocations théoriques d'un montant de 1,490 million de dollars ont été réalisées à l'égard des exercices ultérieurs afin de financer des initiatives à durée limitée en puisant dans les réserves de trésorerie non engagées.

Voici les initiatives qui nécessitent le recours aux fonds de réserve :

- **Initiative de promotion de la diversité (Développement de l'industrie)** : En 2025-2026, l'initiative de promotion de la diversité sera offerte dans le cadre du Fonds du livre, du Fonds d'aide aux éditeurs de revues et du Programme de développement de l'industrie. Toujours en 2025-2026, l'organisme étudiera la viabilité de l'option consistant à trouver, si possible, des parrainages privés pour accroître ce volet financement et réfléchira à son avenir dans le cadre de l'examen en cours des programmes de développement du marketing et des activités.
- **Programme AccélératiON pour les entrepreneurs noirs et autochtones (musique)** : L'organisme maintiendra la nouvelle initiative axée sur l'entrepreneuriat musical noir et autochtone lancée en 2021-2022 sous la forme d'une activité à durée limitée. S'inscrivant dans le droit fil de la priorité accordée par l'organisme au développement de la main-d'œuvre, l'initiative de mentorat Access menée dans le cadre de la conférence de la CMW continuera par ailleurs de proposer une grande variété de conférences et de possibilités de perfectionnement professionnel. L'organisme a réalisé une évaluation d'AccélératiON et cherchera des occasions de mettre en œuvre certaines des recommandations en 2026-2027, lorsqu'il apportera d'autres modifications au FOIIM.
- **Étude sur le contenu autochtone et de langue tierce** : En 2025-2026, l'organisme entreprendra une étude sur le marché du contenu autochtone et de langue tierce. Il s'agit d'un engagement inclus dans le plan stratégique de l'organisme, qui prendra pour modèle le rapport sur l'étude du marché du contenu franco-ontarien achevé en 2024-2025.
- **Analyse des conclusions de l'examen du FOIIM** : L'équipe du BOPM recourra à une expertise externe pour effectuer une analyse des conclusions de l'examen du FOIIM.
- **Partenariat avec la CMW réinventée, le Departure Festival + Conference** : L'équipe du BOPM s'associera à la CMW réinventée, le Departure Festival + Conference, pour organiser une manifestation Business is Better with Music en 2025-2026.
- **Soirée d'ouverture des Prix JUNO 2026** : Si les Prix JUNO ont lieu en Ontario en 2026, le BOPM s'associera à l'ACASE en parrainant la Soirée d'ouverture afin de réaliser des portraits des finalistes ontariens.
- **Examen de l'équité et de l'accessibilité** : Toujours dans le cadre des engagements pris dans le plan stratégique, l'organisme sollicitera une expertise externe pour réaliser un examen de l'équité et de l'accessibilité des lignes directrices des programmes afin de mieux cerner les obstacles du processus de demande.

- **Sondage sur la satisfaction de la clientèle :** En 2025-2026, l'organisme effectuera un sondage sur la satisfaction de la clientèle.
- **Déclenchement des mesures de la stratégie de développement de la main-d'œuvre :** Il s'agit notamment d'investir pour introduire un supplément destiné aux projets admissibles incluant une activité de mentorat et/ou de formation, et d'allouer un financement supplémentaire au Programme de développement de l'industrie à l'égard de projets liés au développement de la main-d'œuvre.

VI. RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

- Les programmes et activités définis dans ce plan reposent sur un statu quo en matière de ressources financières et humaines.
- Les principales ressources financières comprennent les fonds de fonctionnement reçus de la part du MTCJ, d'un montant de 35,8 millions de dollars par exercice en 2025-2026 et 2026-2027, et de 35,7 millions de dollars en 2027-2028. Le plan nécessite en outre un montant estimatif de revenus propres de 6,9 millions de dollars en 2025-2026, 6,6 millions de dollars en 2026-2027 et 5,6 millions de dollars en 2027-2028. Le montant total des coûts de fonctionnement, initiatives stratégiques à durée limitée non comprises, est estimé à 40,9 millions de dollars en 2025-2026, 40,9 millions en 2026-2027 et 40,3 millions en 2027-2028.
- La stratégie budgétaire de l'organisme a toujours consisté à atténuer l'impact direct des réductions sur l'industrie en ajustant les calendriers, en maîtrisant les dépenses, en procédant à des modifications de programmes, en augmentant les revenus et en réduisant la portée de programmes, ainsi qu'à assurer la viabilité financière et stratégique à long terme de la planification stratégique et opérationnelle de l'organisme. Le budget des programmes et services de base est équilibré, et les réserves de trésorerie ne sont utilisées que pour appuyer des initiatives à durée limitée qui ne génèrent pas d'attentes à long terme de la part des parties prenantes. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les réserves de trésorerie de l'organisme sont limitées du fait de l'application du chapitre SP 3400, et nous avons procédé à des réductions équivalentes de la portée des programmes. Ainsi, l'organisme limite les coûts et ses activités sont rationalisées et efficaces.
- Cette approche est conforme à la priorité devant être accordée à la durabilité selon la lettre d'instructions pour 2025-2026. En l'adoptant, Ontario Créatif optimise sa capacité organisationnelle et s'assure que les ressources sont dirigées vers les domaines prioritaires.

VII. ATTÉNUATION DES RISQUES : STRATÉGIES DE DÉTECTION, D'ÉVALUATION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Chaque trimestre, Ontario Créatif met à jour une matrice d'évaluation et un registre des risques et les présente au MTCJ. Le registre des risques évalue les facteurs de risque qui pèsent sur les activités actuelles et futures de l'organisme et son environnement, de même que leurs répercussions. La matrice d'évaluation des risques permet de visualiser les risques sur la base d'un code de couleurs en fonction du niveau de risque.

Dans le cadre de son processus trimestriel d'examen du registre des risques, Ontario Créatif a élaboré des stratégies complètes pour atténuer tous les risques décelés et s'efforcera, au fur et à mesure de leur évolution ou de l'émergence de nouveaux risques, d'informer le MTCJ et d'agir judicieusement afin de réduire le plus possible les conséquences négatives. De plus, le succès avec lequel l'organisme atténue les risques figure parmi les mesures du rendement de son cadre de résultats. Ces efforts sont en phase avec les priorités du gouvernement décrites dans la lettre d'instructions pour 2025-2026, tout particulièrement celles concernant la reddition de comptes.

Le registre des risques complet au deuxième trimestre de 2024-2025 figure à l'annexe A.

VIII. RESSOURCES HUMAINES ET DOTATION EN PERSONNEL

Les membres du personnel d'Ontario Crétif sont hautement qualifiés dans leurs domaines de service respectifs, et sont entièrement dévoués au service public et aux parties prenantes qu'ils servent. Ontario Crétif respecte ou dépasse toutes les exigences en matière de contrôle et de reddition de comptes en sa qualité d'organisme du secteur public et d'administrateur de fonds publics. Il prête une grande attention au respect de toutes ses obligations aux termes de la Directive concernant les organismes et les nominations, de la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert et de ses protocoles d'entente avec le MTCJ.

Tous les employés d'Ontario Crétif sont des membres de la FPO et sont classifiés et rémunérés selon la structure de cette dernière, notamment les conventions collectives applicables.

Dans le cadre du Sondage sur l'expérience employé au sein de la FPO 2024, le personnel d'Ontario Crétif a affiché un fort taux de participation de 91 % (contre 65 % dans toute la FPO), de même qu'un solide indice de mobilisation de 74,9 (contre 68,4 dans toute la FPO). Ses indices de mobilisation des employés, d'inclusion et de leadership se sont tous améliorés depuis 2022. Cependant, seuls 49 % des membres du personnel pensent que des mesures seront prises à la suite du sondage, soit 6 % de moins qu'en 2022. Les pointages associés à la perspective en matière de santé mentale ont connu une amélioration en 2022 en ce qui concerne Ontario Crétif, notamment celui correspondant à la question sur le niveau de stress. En outre, l'organisme a enregistré un progrès de 0,6 % à l'égard des réponses ayant trait à la discrimination et au harcèlement. Les résultats propres à l'organisme indiquent que les domaines à améliorer comprennent les communications, l'espace ménagé pour les points de vue divers et la reconnaissance significative du personnel.

Le Comité de participation des employés créé en 2018 a élaboré un plan d'action détaillé pour mobiliser le personnel. Parmi ses récentes réalisations, citons l'organisation de deux séances de consolidation d'équipe animées par The Making Box. La première a porté sur les bienfaits de l'humour au travail tandis que la seconde a mis l'accent sur l'adaptabilité. Les membres du personnel étaient libres de choisir à quelle session participer. Le comité travaillera en étroite collaboration avec la direction pour répondre aux priorités issues du dernier Sondage sur l'expérience employé, et appuyer les orientations et les mesures figurant dans le plan stratégique.

Ontario Crétif travaille continuellement à l'amélioration de l'organisme et de son milieu de travail. Le nouveau plan stratégique comprend deux catalyseurs internes promettant d'offrir une expérience client exceptionnelle pour le premier et de développer le pouvoir d'agir des équipes pour le second. Cela signifie que l'organisme continuera de veiller à ce que les programmes soient réactifs aux besoins des parties prenantes, mettra davantage à profit les technologies, et mettra l'accent sur l'épanouissement, le développement et le bien-être du personnel.

Ontario Crétif est déterminé à travailler main dans la main avec son personnel à l'amélioration de son milieu de travail tout au long de l'année à venir, notamment grâce à plusieurs initiatives décrites dans le cadre des engagements pris dans le nouveau plan stratégique. En 2025-2026, l'organisme entend mettre en œuvre les recommandations issues de l'analyse de la proposition de valeur au personnel entreprise en 2024-2025, continuer d'évaluer et d'étoffer son plan pluriannuel d'accessibilité, et poursuivre l'affinement de son modèle de travail hybride flexible, inclusif et efficace.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'effectif par classe d'emploi de l'unité de négociation ainsi qu'une estimation du nombre d'ETP. À compter de 2024-2025, Ontario Crétif a eu la permission d'ajouter temporairement cinq postes ETP (SEFPO) d'agent ou agente des questions financières liées aux crédits d'impôt supplémentaires pour une période de deux ans, afin de résorber l'arriéré des demandes.

CAPACITÉ EN ETP au 31 octobre 2024

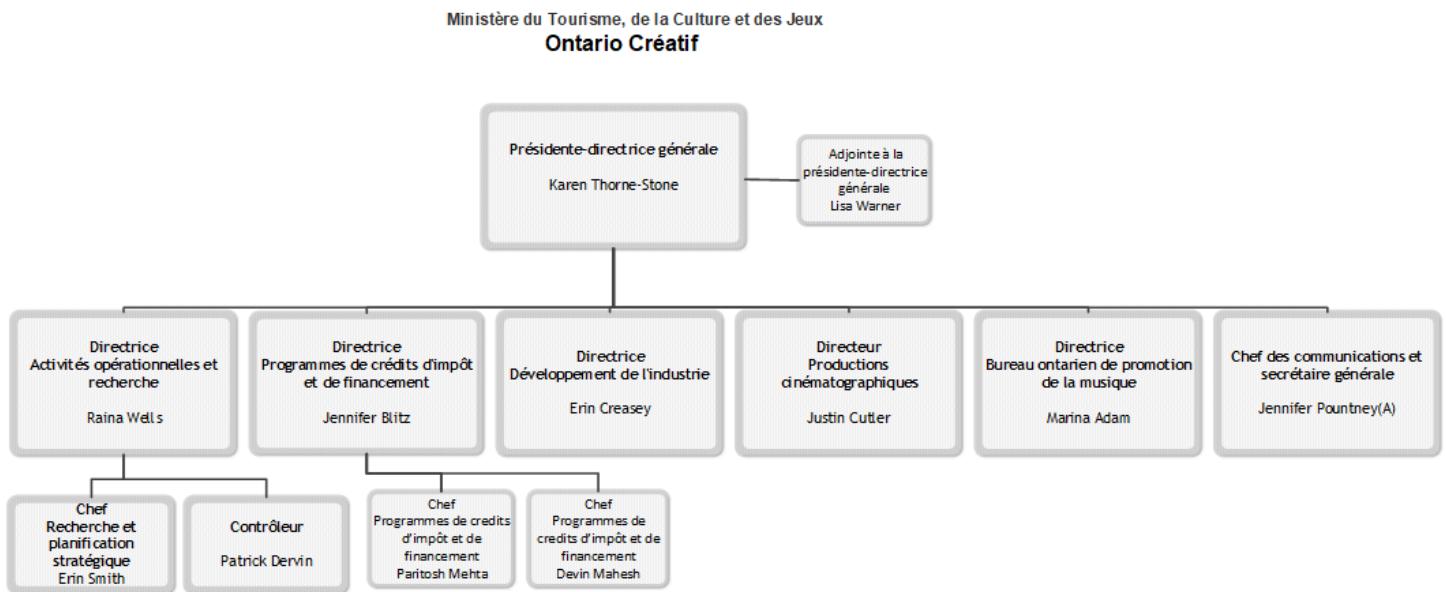
GCS/CTI	SRC	Exclus	SEFPO	AEEGAPCO	TOTAL
3	8	0	60	5	76

ETP PRÉVUS

2025-2026	2026-2027
76	76

ORGANIGRAMME

au 22 octobre 2024



IX. MESURES DU RENDEMENT

Les mesures du rendement d'Ontario Créatif visent à indiquer de manière régulière si ses programmes et activités atteignent leurs objectifs, et à donner un aperçu de la santé globale des industries de la création de l'Ontario. Axées sur les résultats, ces mesures ont été conçues de manière à cadrer parfaitement avec le plan stratégique de l'organisme ainsi qu'avec les objectifs stratégiques du MTCJ.

En 2023-2024, l'équipe des activités opérationnelles et de la recherche s'est engagée à examiner et à moderniser le cadre de mesure du rendement de l'organisme dans le but de passer à un cadre plus focalisé sur les résultats, conformément à son plan stratégique 2023-2027. En 2024-2025, l'organisme a recruté Deetken Insight pour diriger la phase de mise en œuvre du cadre, comprenant la création d'un ensemble de données macroéconomiques personnalisé qui reflète mieux les contributions économiques des industries de la création de l'Ontario, superviser l'acquisition d'un logiciel d'analyse opérationnelle permettant d'améliorer la gestion des données et la production de rapports connexes et, en fin de compte, de créer des visualisations plus convaincantes de l'impact et des résultats des programmes et services d'Ontario Créatif. Ces travaux sont en cours et devraient s'achever à la fin de 2024-2025.

Ce cadre modernisé aidera l'organisme à atteindre ses objectifs en matière de durabilité et de reddition de comptes. Il utilisera des solutions technologiques de pointe pour améliorer la capacité de l'organisme de recueillir de manière plus automatique et plus efficace des données sur son rendement et de réduire au maximum le temps et les ressources dont le personnel a présentement besoin pour procéder à la collecte manuelle de ces données. L'organisme a l'intention d'estimer les heures de travail économisées grâce aux nouveaux cadre et outils de mesure du rendement et d'en rendre compte comme indicateur de réduction de la charge de travail et d'efficacité.

Cet engagement à veiller à ce que les mesures du rendement de l'organisme soient axées sur les résultats et suivent efficacement notre rendement répond directement à l'exigence énoncée en matière de reddition de comptes dans la lettre d'instructions, et nous sommes ravis d'annoncer que la profondeur et l'ampleur de notre cadre modernisé vont plus loin que les recommandations formulées dans la lettre et la liste des priorités du gouvernement.

Le tableau suivant présente les résultats périodiques intermédiaires au 30 septembre 2024 (deuxième trimestre) à l'égard des indicateurs de rendement clés de ce nouveau cadre, ainsi que les objectifs en la matière pour 2025-2026.

**Mesures du rendement
d'Ontario Créatif au
deuxième trimestre de
2024-2025 (et
objectifs pour 2025-
2026)**

au 30 septembre 2024

Indicateur de rendement clé	Résultats trimestriels 2024-2025									Notes
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	2024-2025	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2022-2023	2021-2022		
			Objectif	Résultats réels	Objectif	Résultats réels	Résultats réels	Résultats réels		
Objectif stratégique n° 1 : RENFORCER LES CAPACITÉS										
1. Retombées des industries de la création de l'Ontario en matière de PIB (année de référence 2022)	Résultats annuels		4,18 \$	3,62 \$	3,66 \$	3,43 \$ (2021)	3,06 \$ (2020)	3,77 \$ (2019)	Note 1	
2. Retombées des industries de la création de l'Ontario en matière d'emplois (année de référence 2022)	Résultats annuels		58 222	44 403	44 936	41 503 (2021)	38 030 (2020)	48 719 (2019)	Note 1	
3. Valeur de levier (montant de financement additionnel généré pour chaque dollar investi par Ontario Créatif)										
a) Investissement par le biais de l'ensemble des crédits d'impôt	30,13 \$	25,21 \$	15,00 \$		15,45 \$-20,00 \$	17,27 \$	15,29 \$	16,30 \$		
b) Investissement par le biais de l' ensemble des programmes d'investissement	32,45 \$	39,08 \$	À déterminer		15,27 \$-15,57 \$	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 2	
4. Part de marché de l'Ontario (national, tous secteurs)	Résultats annuels		37-42 %		38,5-40 %	À déterminer	37,40 %	37,80 %	Note 3	
5. Part de marché de l'Ontario (national, cinéma et télévision uniquement)	Résultats annuels		32-37 %		35-40 %	À déterminer	36 %	33 %	Note 3	
6. Part de l'Ontario dans la production de contenu cinématographique canadien totale (cinéma et télévision)	Résultats annuels		45-50 %		48-53 %	À déterminer	41 %	42 %	Note 3	
7. Part de l'Ontario dans la production étrangère réalisée au Canada totale (cinéma et télévision)	Résultats annuels		24-29 %		27-32 %	À déterminer	29 %	25 %	Note 3	
8. Taux d'acceptation des demandes émanant des groupes ayant droit à l'équité			À déterminer		À déterminer	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 4	
9. Taux d'acceptation des demandes émanant des groupes ayant droit à l'équité (par rapport à la démographie ontarienne)			À déterminer		À déterminer	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 4	
10. Émissions de gaz à effet de serre générées par les industries de la création de l'Ontario			À déterminer		À déterminer	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 4	

Indicateur de rendement clé	Résultats trimestriels 2024-2025									Notes
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	2024-2025	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2022-2023	2021-2022		
			Objectif	Résultats réels	Objectif	Résultats réels	Résultats réels	Résultats réels		
Objectif stratégique n° 2 : Doper la croissance										
11. Croissance des revenus des sociétés			À déterminer		À déterminer	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 4	
12. Pourcentage de sociétés auteures d'une première demande			À déterminer		À déterminer	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 4	
13. Pourcentage de sociétés auteures d'une première demande qui sont majoritairement dirigées ou détenues par des personnes appartenant à des groupes ayant droit à l'équité			À déterminer		À déterminer	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 4	
14. Pourcentage d'auteurs de demande domiciliés hors de la RGT			À déterminer		À déterminer	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 4	

Indicateur de rendement clé	Résultats trimestriels 2024-2025									Notes
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	2024-2025	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2022-2023	2021-2022		
			Objectif	Résultats réels	Objectif	Résultats réels	Résultats réels	Résultats réels		
Objectif stratégique n° 3 : STIMULER L'INVESTISSEMENT										
15. Nombre de productions cinématographiques et télévisuelles intérieures et étrangères en cours de tournage en Ontario :	40	43	228		175	207	151	104		
a) Intérieures	20	24	188		130	83	108	83		
b) Étrangères	20	19	40		45	46	99	68		
16. Valeur des productions cinématographiques et télévisuelles intérieures et étrangères en cours de tournage en Ontario	543 \$	427 \$	1 125 \$-1 225 \$		1 500 \$-1 900 \$	1 356 \$	1 979 \$	1 793 \$		
a) Intérieures	104 \$	118 \$	675 \$-725 \$		750 \$-950 \$	489 \$	554 \$	520 \$		
b) Étrangères	439 \$	309 \$	450 \$-500 \$		750 \$-950 \$	867 \$	1 425 \$	1 273 \$		

17. Croissance du secteur ontarien des services de tournage en extérieur pour les productions cinématographiques et télévisuelles étrangères (%)	Résultats annuels		À déterminer		10-20 %	Nouvelle mesure en 2024-2025			
18. Croissance du secteur de la production cinématographique et télévisuelle intérieure de l'Ontario (%)	Résultats annuels		À déterminer		5-10 %	Nouvelle mesure en 2024-2025			
19. Rendement du capital investi par les programmes pour le développement des marchés internationaux (par dollar investi par Ontario Crétif)	-	-	406 \$- 414 \$		418 \$- 426 \$	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 5
20. Nombre de pistes d'affaires ouvertes lors de manifestations organisées par Ontario Crétif	650	110	35 673		36 743	35 170	23 225	25 300	
21. Croissance du nombre de pistes d'affaires en glissement annuel (%)	Résultats annuels		3 %		3 %	Nouvelle mesure en 2024-2025			

Indicateur de rendement clé	Résultats trimestriels 2024-2025								Notes
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	2024-2025	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2022-2023	2021-2022	
			Objectif	Résultats réels	Objectif	Résultats réels	Résultats réels	Résultats réels	
Objectif stratégique n° 4 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL									
22. Valeur des exportations de produits culturels ontariens réalisés par les industries de la création (milliards, année de référence 2021)	Résultats annuels		À déterminer	2,86 \$	2,94 \$	2,74 \$ (2020)	2,70 \$ (2019)	2,04 \$ (2017)	Note 6
23. Ventes internationales réalisées par les sociétés soutenues par Ontario Crétif	-	-	554 \$- 556 \$		570 \$- 572 \$	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 5
24. Croissance des ventes internationales réalisées par les sociétés soutenues par Ontario Crétif en glissement annuel	Résultats annuels		3-5 %		3-5 %	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 5
25. Pourcentage de premiers bénéficiaires des programmes pour le développement des marchés internationaux	-	-	À déterminer		3 %	Nouvelle mesure en 2024-2025			Note 4

Indicateur de rendement clé	Résultats trimestriels 2024-2025					Notes

	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	2024-2025	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2022-2023	2021-2022	
			Objectif	Résultats réels	Objectif	Résultats réels	Résultats réels	Résultats réels	
Catalyseur stratégique n° 1 : OFFRIR UNE EXPÉRIENCE CLIENT EXCEPTIONNELLE									
26. Prestation des programmes									
a) Temps de traitement moyen, tous crédits d'impôt confondus (semaines)	31,5	32,6	14,7		26,8	26,8	22	16,5	
b) Temps moyen d'analyse des dossiers de crédit d'impôt (semaines)	4	4	6,6-6,9		4,7	7,6	7,3	5,7	
c) File d'attente des crédits d'impôt (produits ajoutés)	88	231	0-200		0-200	Nouvelle mesure en 2024-2025			
d) Délai d'examen des demandes (% des programmes d'investissement dans le cadre desquels les décisions sont prises dans un délai prescrit)	-	-	80 %		80 %	Nouvelle mesure en 2024-2025			
e) Indice de l'expérience client	-	-	À déterminer		À déterminer	Nouvelle mesure en 2024-2025			
27. Service									
a) Nombre d'appels et de courriels de service	1 148	946	4 000		4 000	4 237	4 524	4 290	
b) Nombre de demandes de renseignements ministérielles	30	24	100		100	126	146	109	
28. Mesures du rendement relatives aux risques									
a) Pourcentage des risques gérés atténus depuis le dernier trimestre	19 %	19 %	10 %		10 %	-10 %	8 %	Nouvelle mesure en 2021-2022	
b) Pourcentage de risques ayant une cote intermédiaire ou basse (10 ou inférieure)	60 %	60 %	80 %		80 %	67 %	89 %	Nouvelle mesure en 2021-2022	

Indicateur de rendement clé	Résultats trimestriels 2024-2025								Notes
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	2024-2025	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2022-2023	2021-2022	
			Objectif	Résultats réels	Objectif	Résultats réels	Résultats réels	Résultats réels	
Sondage sur l'expérience employé au sein de la FPO (pointage brut et écart entre les résultats d'Ontario Créatif et de la FPO, au moment de la publication)									
a) Indice de mobilisation		Résultats annuels	76,1-77,6	74,9	77,1-78,6	N.D.			
b) Indice de mobilisation (par rapport à la FPO)		Résultats annuels	8	+6,9	7,1	N.D.	4,7	N.D.	
c) Indice d'inclusion		Résultats annuels	76,2-77,7	77,1	79,4-80,9	N.D.			
d) Indice d'inclusion (par rapport à la FPO)		Résultats annuels	5	4,1	4,2	N.D.	0,8	N.D.	
e) Apprentissage et perfectionnement		Résultats annuels	60,7-62,0	N.D.	N.D.	N.D.			Note 7
f) Apprentissage et perfectionnement (par rapport à la FPO)		Résultats annuels	10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	Note 7
g) Pratiques de leadership		Résultats annuels	63,0-66,8	64,9	66,8-68,1	N.D.			
h) Pratiques de leadership (par rapport à la FPO)		Résultats annuels	5	4,2	4,3	N.D.	2,9	N.D.	
i) Taux de réponse au sondage		Résultats annuels	92 %	91 %	91 %	N.D.			
J) Taux de réponse au sondage (par rapport à la FPO)		Résultats annuels	30	24	24		32	N.D.	

NOTES :

Le rendement du capital investi correspond au montant généré en ventes pour chaque dollar investi par Ontario Créatif.

La valeur de levier désigne le montant de financement additionnel généré pour chaque dollar investi par Ontario Créatif.

(1) Ces données sont fondées sur celles de Statistique Canada, qui sont publiées avec un décalage de deux ans. L'objectif en matière de PIB reflète le chiffre de Statistique Canada pour 2021 (4 milliards de dollars) auquel est appliqué le taux de croissance du PIB réel de l'Ontario en 2022 (3,7 %). L'objectif en matière d'emplois reflète le chiffre de Statistique Canada pour 2021 (56 145 emplois) auquel est appliqué le taux de croissance du PIB réel de l'Ontario en 2022 (3,7 %). Les résultats réels pour 2024-2025 reflètent la performance économique réelle des industries de la création en 2022, d'après Statistique Canada.

(2) La valeur de levier des programmes d'investissement inclut le Fonds pour la production cinématographique (Production), le Fonds pour les produits MIN (Production), le Fonds d'aide aux éditeurs de revues, le Fonds du livre, le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique et le Programme de veille stratégique.

(3) Ces points de données proviennent soit du *Profil* annuel de l'ACPM, soit de Statistique Canada.

(4) Les résultats ne sont pas encore disponibles parce que les données ne sont pas encore recueillies, ces nouvelles mesures faisant partie de notre projet de modernisation en cours.

(5) Les résultats seront disponibles ultérieurement, car les données proviennent des rapports finaux des auteurs de demande. Ceux-ci peuvent être présentés avec un décalage de 18 à 24 mois.

(6) Ces données proviennent de Statistique Canada et sont disponibles avec un décalage de deux ans. Nous avons utilisé 2021 comme année de référence.

(7) Ces données dépendent du Sondage sur l'expérience employé au sein de la FPO. Les questions du sondage sont régulièrement révisées et/ou abandonnées, de sorte que les mesures ne sont généralement pas directement comparables à celles des années précédentes. Les entrées portant la mention N.D. pour 2023-2024 correspondent aux questions qui ont été abandonnées.

POINTS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2023-2024

En 2023-2024, Ontario Créatif a obtenu les résultats suivants :

- Les objectifs relatifs à la valeur de levier ont tous été dépassés pour les crédits d'impôt, le Fonds du livre, le Fonds pour la production cinématographique, le Fonds pour les produits MIN, le Fonds d'aide aux éditeurs de revues et le Programme de veille stratégique. La valeur de levier désigne le montant de dépenses additionnelles générées pour chaque dollar investi par Ontario Créatif. En ce qui concerne le FOIIM, bien que la valeur de levier ait dépassé le chiffre définitif de 2022-2023, elle est légèrement inférieure à l'objectif. Cet écart est imputable à une série de problèmes ayant touché le secteur des concerts, notamment les difficultés et les retards en matière de déplacement, les pénuries de main-d'œuvre et l'augmentation des coûts.
- Les projets du Fonds pour les produits MIN et du Fonds pour la production cinématographique ont créé 29 508 semaines de travail dans la province, dépassant non seulement l'objectif fixé à 25 000, mais affichant une croissance de 27 % par rapport à 2022-2023.
- L'industrie ontarienne du cinéma et de la télévision a été considérablement affectée par l'action syndicale menée aux États-Unis en 2023, qui a eu une incidence directe sur les mesures liées à l'activité de production dans la province. À la fin de l'exercice, les niveaux de production de l'Ontario pointaient à 75 % de l'objectif, avec un total de 129 productions. Malgré un léger recul du nombre de productions intérieures par rapport à 2022-2023 (de 108 à 83), l'impact s'est majoritairement fait sentir par le fléchissement du nombre de productions étrangères (passé de 99 en 2022-2023 à 46 en 2023-2024). De même, la valeur des projets cinématographiques et télévisuels tournés dans la province s'est élevée à 1,356 milliard de dollars, soit une baisse de 31 % par rapport à 2022-2023 et seulement 68 % du montant ciblé pour l'exercice. Cependant, les niveaux des activités de repérage sont restés élevés, ce qui est prometteur pour l'avenir, avec 111 productions en repérage actif dans la province.
- Pour ce qui est de la mobilisation via les médias et des indicateurs liés aux médias sociaux, le total des impressions médiatiques de l'organisme (sans compter celles liées au Prix littéraire Trillium) s'est élevé à 872,3 millions, dépassant de loin l'objectif de 50 millions. Les activités de l'organisme ont fait l'objet d'une couverture par des publications majeures telles que *The Hollywood Reporter*, *Variety* et *Playback*, ainsi que par *CTV News*. L'organisme progresse également sur le front des plateformes de médias sociaux avec un contenu axé sur les appels de demandes, les coups de projecteur sur les actualités sectorielles et la promotion des rendez-vous majeurs de l'industrie, comme les Prix JUNO. La hausse des abonnements est particulièrement forte sur LinkedIn et Instagram, ce qui a contribué à la croissance globale de 6 392 nouveaux abonnements, bien au-delà de l'objectif de 5 000.
- L'organisme a orchestré une présence stratégique au sein de 19 marchés, dépassant largement son objectif de 10. Son soutien aux activités d'exportation a aidé les participantes et participants ontariens à mener des activités d'expansion commerciale dans 126 marchés, un chiffre légèrement en dessous de l'objectif fixé à 130. En revanche, l'organisme a grandement surpassé son objectif quant au nombre d'initiatives de développement de l'industrie menées ou soutenues, avec un total de 126 pour un objectif de 80.
- Ontario Créatif continue d'accorder son soutien aux projets de veille stratégique pertinents pour les industries de la création de l'Ontario. Un total de onze projets ont été publiés, soit plus que les huit prévus. Plusieurs objectifs n'ont pas été atteints, notamment ceux liés au nombre de profils sectoriels mis à jour,

au nombre de consultations uniques des profils, au nombre de nouveaux documents ajoutés à la BRL et au nombre de consultations du bulletin de veille stratégique. L'effectif incomplet de l'équipe de la recherche pendant la plus grande partie de l'exercice continue d'influer sur ses résultats.

- Le temps de traitement moyen, tous crédits d'impôt confondus, a été moins rapide que prévu, avec une moyenne de 26,8 semaines pour un objectif fixé à 20 semaines. Toutefois, en s'établissant à 4,7 semaines, le temps consacré à l'analyse active d'un dossier a fait mieux que l'objectif fixé à 5 semaines et a été 35 % plus court par rapport à 2022-2023 (7,3 semaines). Dans ce contexte, le temps d'analyse fait partie du temps de traitement total; il s'agit du temps qu'un dossier passe entre les mains des agents et agentes des questions financières pour en évaluer l'admissibilité, n'incluant pas le temps passé dans la file d'attente avant d'être pris en charge aux fins d'examen. Ces indicateurs continueront de progresser à mesure que l'organisme procèdera à des améliorations technologiques et opérationnelles.

X. BUDGET FINANCIER

Le présent plan d'activités représente un statu quo budgétaire, sans aucune augmentation des ressources financières ou humaines. Plus particulièrement :

- Les dépenses de base d'Ontario Créatif pour 2025-2026 devraient s'élever à 40,9 millions de dollars, aux fins de la comptabilité, initiatives stratégiques à durée limitée non comprises. Si le budget de base n'est pas suffisant, ces initiatives seront financées en puisant dans les réserves de trésorerie.
- Les revenus d'Ontario Créatif pour 2025-2026 devraient se chiffrer à 42,7 millions de dollars (financement de fonctionnement de 35,8 millions de dollars octroyé par le MTCJ et revenus propres de 6,9 millions de dollars, y compris les revenus provenant des frais d'administration des crédits d'impôt, des intérêts et d'autres produits). Des apports en immobilisations reportés de 0,1 million de dollars sont inclus dans la ligne Financement du MTCJ du budget.
- Ces prévisions reflètent notamment l'incidence des conventions comptables incluses dans le nouveau chapitre SP 3400 sur les revenus de l'organisme. L'application de ce chapitre en 2023-2024 a entraîné le transfert de 3 millions de dollars des revenus aux revenus reportés, et la diminution des réserves de trésorerie en conséquence. Les revenus provenant des crédits d'impôt sont désormais constatés lorsque le certificat est délivré, et non lorsque le paiement est reçu.
- Selon les prévisions, les réserves de trésorerie non engagées à la fin de l'exercice 2025-2026 s'élèveront à 3,1 million de dollars. Les pratiques fiduciaires d'Ontario Créatif visent à garantir le maintien de réserves financières suffisantes pour satisfaire aux obligations inhérentes aux locations à bail, aux cessations d'emploi et aux dispositions légales, avant d'envisager des affectations à l'appui d'initiatives stratégiques.

ORGANISME :					
ONTARIO CRÉATIF	2024-2025		2025-2026	2026-2027	2027-2028
(milliers de dollars)	Budget d'Ontario Créatif	Révision des prévisions par Ontario Créatif au 2 ^e trim.	PRÉVISIONS		
REVENUS					
Financement du MTCJ (note 1)	35,583.6	35,664.6	35,839.6	35,778.0	35,506.3
Revenus propres (note 2)	5,369.0	5,126.5	6,858.5	6,576.5	5,576.5
REVENUS TOTAUX	40,952.6	40,791.1	42,698.1	42,354.5	41,082.8
DÉPENSES					
Salaires et avantages sociaux	8,858.2	8,823.2	9,891.3	9,801.4	9,101.7
Fonctionnement (notes 3 et 4)	2,470.2	2,420.5	2,565.6	2,537.1	2,592.6
Subventions	26,930.0	27,049.6	26,930.0	26,930.0	26,930.0
Prestation des programmes (note 5)	1,604.4	1,470.4	1,404.8	1,409.1	1,413.6
TIFF	1,115.0	1,115.0	1,115.0	1,115.0	1,115.0
Provision pour subventions annulées	-700.0	-700.0	-700.0	-700.0	-700.0
DÉPENSES TOTALES	40,277.8	40,178.6	41,206.7	41,092.5	40,452.9
Excédent net avant les autres postes	674.9	612.5	1,491.4	1,261.9	629.9
Autres postes :					
- Initiatives à durée limitée (note 6)	2,205.0	2,150.0	1,490.0	1,490.0	1,490.0
Excédent/(déficit) net	-1,530.1	-1,537.5	1.4	-228.1	-860.1
Réserves de trésorerie – début d'exercice	4,275.4	4,275.4	2,737.8	2,739.2	2,511.2
Réserves de trésorerie – fin d'exercice (note 6)	2,745.2	2,737.8	2,739.2	2,511.2	1,651.0

Notes :

- (1) Les revenus provenant du MTCJ incluent 7 millions de dollars théoriquement alloués au FOIIM.
- (2) Incluant les frais d'administration des crédits d'impôt, les intérêts et d'autres produits. Les revenus provenant des frais liés aux crédits d'impôt sont constatés lorsqu'un certificat d'admissibilité est délivré, qu'une lettre d'inadmissibilité est établie ou qu'un dossier est retiré par l'auteur de la demande.
- (3) Incluant les coûts d'occupation, d'administration, de marketing et de communication, ainsi qu'une inflation annuelle de 3 % des dépenses de fonctionnement et du coût des services d'information.
- (4) Le bail en cours des locaux expire le 30 avril 2028 et est en attente de renouvellement. Le coût de location pour l'exercice 2026 est de 924 000 dollars selon les prévisions de la SOTI.
- (5) La prestation des programmes inclut le coût de prestation des fonds d'Ontario Créatif, du Prix littéraire Trillium et du Bureau du cinéma de l'Ontario.
- (6) Les initiatives à durée limitée seront financées en puisant au besoin dans les réserves de trésorerie.

XI. PLAN RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET À LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DES SERVICES

Ontario Créatif assure la prestation et le soutien de ses propres services de technologie de l'information, et notamment de la maintenance du réseau et des serveurs internes, du service de messagerie électronique, d'une base de données interne à des fins opérationnelles et de trois bases de données qui permettent d'accéder, depuis l'extérieur, à des travaux de recherche sectorielle, à un inventaire de lieux de tournage et aux demandes faites au titre des programmes de financement et des crédits d'impôt de l'organisme. Il lui incombe d'assumer les tâches liées à l'approvisionnement et à la sécurité de cette infrastructure.

Des membres du personnel sont chargés de la maintenance et du fonctionnement de l'infrastructure, ainsi que du service à la clientèle interne et externe. Ils ont également pour mission de surveiller l'état du système, d'y apporter des améliorations et de répondre à toutes les demandes d'assistance formulées par le personnel de l'organisme et par les utilisateurs externes de son Portail de demande en ligne. Ce modèle interne donne à l'organisme la souplesse dont il a grand besoin pour offrir de hauts niveaux de personnalisation et de réactivité en fonction des besoins des clients, et ce, en temps opportun.

SERVICES À LA CLIENTÈLE

Ontario Créatif est fier de l'avancée de ses travaux pour assurer la prestation électronique de ses services auprès de la clientèle, qui favorise le projet de numérisation des services à l'échelle du gouvernement. Le site Web de l'organisme est sa principale interface avec la clientèle. Les clients accèdent au PDL, à la PNE et à la BRL par l'intermédiaire du site Web de l'organisme. Le site permet en outre de présenter les programmes et services d'Ontario Créatif et de communiquer des nouvelles à l'intention et au sujet des parties prenantes.

CYBERSÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DU SYSTÈME

L'organisme a mis en place de puissants protocoles de sécurité. Pour garantir le fonctionnement continu de l'infrastructure de technologie de l'information et la sécurité des renseignements personnels et confidentiels qu'elle contient, le personnel assure la surveillance du système 24 heures sur 24. Cette tâche est accomplie à tour de rôle par les membres de l'équipe de la TI, qui ont suivi une formation sur la sécurité et prennent part à la communauté de pratique (CdP) de la FPO en matière de cybersécurité. Ontario Créatif participe également à une vérification de sécurité annuelle menée par le MSPEA dans le but de veiller à ce que le système ne présente aucune faille importante, que les données personnelles et confidentielles soient en sécurité, et que toutes les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité soient respectées. L'organisme affiche un solide bilan pour ce qui est de remédier promptement aux vulnérabilités en matière de sécurité décelées lors des vérifications annuelles, et n'a subi aucune brèche de sécurité majeure à ce jour. Les pourriels et les tentatives d'hameçonnage sont détectés et font l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des membres du personnel afin qu'ils soient sensibilisés aux menaces de cybersécurité et aux moyens de les atténuer, et ce, à tous les échelons de l'organisme.

PRESTATION ÉLECTRONIQUE DES SERVICES

Ontario Créatif assure la prestation électronique des services à la clientèle par le biais du PDL. Toutes les demandes doivent obligatoirement être présentées par le biais du portail. Toute correspondance relative aux demandes passe également par le PDL. En plus d'envoyer des rappels concernant les étapes clés et les livrables, le PDL permet à la clientèle de vérifier l'état de ses demandes. Les tâches de maintenance et d'assistance technique liées au système sont accomplies par le personnel chargé de la TI. Les améliorations sont approuvées par la direction en fonction des besoins opérationnels de l'organisme et des fonds disponibles.

La base de données interne de l'organisme permet au personnel d'interagir avec le PDL afin d'administrer les programmes et de gérer les contacts et la correspondance de l'organisme. Un module lié aux manifestations permet d'envoyer des invitations aux contacts sur le PDL et de faciliter le traitement des inscriptions lors des manifestations à l'aide de codes QR. Des données démographiques sont aussi recueillies par le biais du PDL sur la base du volontariat. Comme pour les autres systèmes, les tâches liées à la maintenance et à l'assistance technique sont réalisées par le personnel interne, et les améliorations sont mises en œuvre selon la procédure exposée plus haut.

La BRL et la PNE fournissent des services à la clientèle de l'organisme. Le contenu de ces deux médiathèques est tenu à jour par le personnel. Ces bases de données font l'objet d'un contrat de maintenance prévoyant une assistance technique pour résoudre les problèmes ainsi qu'un taux garanti quant aux améliorations apportées aux systèmes. Les demandes d'amélioration sont formulées par le personnel, qui collabore avec le fournisseur externe pour les mettre en œuvre. Les améliorations sont mises en œuvre selon la procédure exposée plus haut.

RÉALISATIONS RÉCENTES

Divers projets en cours contribueront à améliorer l'expérience client ainsi qu'à optimiser les processus internes et à gagner en efficacité. En 2024-2025, en particulier :

- Grâce au financement du fonds d'accélération FPO, Ontario Créatif continue de travailler à la conception d'une série d'améliorations technologiques visant à favoriser l'administration efficace des crédits d'impôt. Les travaux ont débuté en 2022-2023 et sont en bonne voie pour s'achever en 2024-2025. Ils incluaient la création d'un tableau de bord des crédits d'impôt et l'ajout d'une fonctionnalité de suivi temporel afin de proposer une meilleure expérience et de nouveaux renseignements au personnel et aux parties prenantes qui utilisent le PDL. Une analyse relative à l'automatisation sera effectuée en vue de simplifier le traitement des crédits d'impôt, notamment concernant les possibilités d'intégrer l'IA. L'équipe de la TI continuera d'assurer la définition et la mise en œuvre d'une série de changements technologiques touchant les crédits d'impôt afin de réduire les temps de traitement pour les bénéficiaires (dossier d'examen électronique, tableau de bord des normes de service, robot conversationnel doué d'IA, mécanisme de détection des erreurs et recours à l'IA pour améliorer constamment le module d'évaluation des risques).
- L'organisme a achevé le remaniement et la migration du site Web et de la PNE du Bureau du cinéma.
- L'équipe de la TI a suivi une formation sur l'administration d'Office 365.
- Elle a également continué d'appuyer le projet de modernisation des IRC, notamment en travaillant avec Deetken Insight pour apporter les changements technologiques aux bases de données et acquérir le logiciel d'analyse des données nécessaire au projet, et poursuivra ces travaux en 2025-2026.
- Elle a dirigé et achevé un exercice de cybersécurité en simulation selon l'approche de l'équipe rouge.
- Elle a supervisé l'approvisionnement du projet de maintenance du PDL.
- Enfin, elle a procédé à une mise à niveau du site Web de l'organisme pour en améliorer l'accessibilité dans le cadre du plan pluriannuel d'accessibilité, ayant consisté à placer, dans le coin inférieur, un petit widget d'accessibilité qui permet aux visiteurs et visiteuses d'accéder à un certain nombre d'options d'accessibilité afin d'améliorer leur expérience individuelle de navigation sur le site, par exemple la modification du contraste ou de la taille de police, ou le paramétrage du lecteur d'écran.

PLAN RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION 2025-2026

Comme nous l'avons mentionné plus haut, en 2025-2026, l'équipe de la TI :

- continuera de faciliter la mise en œuvre du cadre modernisé de mesure du rendement;
- procèdera au renouvellement des appareils du personnel de l'organisme et à l'enlèvement de l'ancien matériel;
- supervisera le déploiement d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle;
- dirigera le renouvellement du pare-feu du matériel;
- chapeautera la modernisation de la BRL;
- procèdera à la migration d'Hybrid Azure AD vers Azure;
- procèdera à la migration du stockage en réseau vers SharePoint.

XII. EXPLOITATION DE PARTENARIATS : INITIATIVES MENÉES AVEC DES TIERS

Ontario Créatif travaille régulièrement en étroite collaboration avec une variété de partenaires dans le cadre d'initiatives ciblées. Le prolongement des partenariats actuels et l'établissement de nouveaux partenariats constituent l'une des priorités stratégiques de l'organisme, la collaboration avec des entités internes et externes lui permettant d'accroître grandement son impact, et ce, sans qu'il soit nécessaire d'exploiter des ressources supplémentaires. Dans la droite ligne des attentes définies dans la lettre d'instructions pour 2025-2026 visant à optimiser la capacité organisationnelle et à user efficacement des ressources publiques, il est constamment à l'affût de partenariats adaptés avec des entités locales, régionales, fédérales et internationales privées, sans but lucratif et publiques qui l'aident à progresser vers la réalisation de son mandat et de ses objectifs stratégiques.

Les initiatives suivantes illustrent les moyens par lesquels Ontario Créatif optimise l'impact des investissements de l'Ontario en collaborant avec des tiers :

BUREAU DE LOS ANGELES POUR LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE À TORONTO (ONTARIO)

- Fruit d'un partenariat entre Ontario Créatif et le Toronto Film, Television and Digital Media Board (bureau du cinéma, de la télévision et des médias numériques de la Ville de Toronto), le Bureau de Los Angeles pour la production cinématographique et télévisuelle à Toronto (Ontario) maintient une présence promotionnelle à temps plein à Los Angeles en menant des actions sur le terrain afin d'attirer des productions en Ontario et de soutenir les créateurs et créatrices de contenu pour écran de la province.
- Créé en juin 2003, le partenariat permet aux associés de mettre en commun leurs ressources et de s'appuyer sur une structure beaucoup plus efficace pour faire valoir les nombreux avantages du tournage à Toronto et en Ontario.
- Ontario Créatif est l'associé-gérant du bureau.

INITIATIVE ÉCRAN VERT ONTARIO

- Ontario Créatif s'est associé à 27 parties prenantes, y compris des syndicats, des associations professionnelles sectorielles, des sociétés offrant des services de production, des producteurs et productrices, des studios et des administrations municipales partenaires, dans le but de financer et d'assurer la prestation de l'initiative Écran vert Ontario.
- Les partenaires apportent un soutien financier, stratégique et tactique afin de mettre en place les activités de l'initiative.
- Plus de 900 travailleurs et travailleuses du cinéma ont suivi les cours sur le climat et la production écoresponsable et sur le calcul de l'empreinte carbone offerts par l'initiative.
- En 2025-2026, EVO poursuivra la mise en œuvre des initiatives définies dans son plan stratégique 2023-2027, articulé autour des priorités suivantes : renforcer les partenariats, informer et former, appuyer la mise en place des pratiques exemplaires et mesurer l'impact. Organiser de nouvelles réunions de la table de concertation pour l'écologisation et des ateliers en personne sur le calcul de l'empreinte carbone compte parmi les activités spécifiques qui seront menées.

TORONTO INTERNATIONAL FILM FESTIVAL INC.

- Ontario Créatif est le mécanisme employé par le MTCJ pour financer annuellement la gestion et l'entretien de la collection de films de la province détenue par la Film Reference Library (ancienne Cinémathèque Ontario) et les programmes de projection de films de la TIFF Cinematheque. En 2024-2025, un financement de 815 000 \$ a été fourni à cette fin. Toujours en 2024-2025, l'organisme a accordé un soutien opérationnel de 300 000 \$ au TIFF au titre du festival annuel du cinéma, 120 000 \$ à la TIFF Industry Conference et 30 000 \$ à l'initiative Film Circuit du TIFF 2024.

PARTENARIATS INTERNATIONAUX

- Ontario Créatif s'associe à Téléfilm Canada et à d'autres provinces pour installer des « stands » sous la marque Canada sur les principaux marchés internationaux des secteurs du cinéma et de la télévision, afin de permettre aux productrices et producteurs ontariens de bénéficier d'un soutien opérationnel, d'un espace de rencontre, d'une présence au sein de groupes de spécialistes et d'invitations à des activités de réseautage.
- L'organisme contribue grandement à assurer la présence du Canada sur les marchés suivants : le Festival de Cannes, le MIP-TV, le MIPCOM, Sunnyside of the Doc, le TIFF et la Berlinale. Il assure également la présence de partenaires sur des marchés internationaux tels que South by South West (SXSW), Séries Mania, le Reeperbahn Festival et la conférence connexe, The Great Escape et Kidscreen.
- Enfin, Ontario Créatif s'associe à Téléfilm et à d'autres provinces dans le cadre d'activités internationales qui ne comprennent pas l'installation d'un stand, mais qui assurent une présence canadienne coordonnée et permettent aux producteurs et productrices de faire des affaires,
- Du 28 au 30 novembre 2023, l'organisme a participé à Content London pour épauler une délégation de plus de 65 productrices et producteurs ontariens. Content London s'est imposé comme le rendez-vous incontournable des producteurs et productrices de séries télévisées et numériques de l'Ontario. Ontario Créatif y a appuyé le Canada-UK Coproduction Forum organisé par l'ACPM et animé une réunion de spécialistes sur la coproduction. En partenariat avec l'ACPM et Creative BC, l'organisme a aussi organisé une réception de réseautage très fréquentée. Enfin, il a délégué une personne pour prendre part à des réunions de planification avec Screen Ireland, Film London et NZ ON Air et assister à des séances qui ont prêté à la réflexion, notamment sur le thème de l'IA.
- Du 11 au 13 octobre 2023, le Bureau ontarien de promotion de la musique a mené une petite délégation d'artistes et de représentants et représentantes du secteur musical franco-ontarien et anglo-ontarien au festival MaMA Music & Convention à Paris (France). Une vitrine et une réception ontariennes ont eu lieu le 11 octobre avec les artistes anglo-ontariens et franco-ontariens Witch Prophet, Mimi O'Bonsawin et McLean. Ontario Créatif s'est associé à Musicaction, Music Ontario et à l'Association des professionnel.le.s de la chanson et de la musique afin de promouvoir les débouchés s'offrant aux artistes et aux professionnels et professionnelles de la musique canadiens au sein des marchés français et européens et tout spécialement ceux concernant les parties prenantes de l'organisme dans le secteur de la musique franco-ontarienne. Sur la base de ces activités, le BOPM a mené une délégation plus importante en 2024-2025, avec au programme la promotion de trois artistes ontariens accompagnés de leurs agents et agentes, des activités de commerce interentreprises à l'Ambassade du Canada à Paris et un nouveau partenariat avec l'Ambassade de France au Canada pour faire venir une délégation de trois sociétés de hip-hop ontariennes à la convention MaMA dans le cadre d'un échange Canada/France de hip-hop.
- En mars 2024, Ontario Créatif a mené une délégation de productions canadiennes en mission commerciale en Nouvelle-Zélande. Parmi les activités au programme figurait un sommet sur la coproduction de trois jours en partenariat avec Women in Film and Television (WIFT)-New Zealand, composé de séminaires, de tables rondes et de rencontres individuelles entre les 23 productrices et producteurs canadiens participants et plus de 60 de leurs homologues néo-zélandais. La délégation a ensuite assisté au festival du film Maoriland et pris part à des séances sectorielles et des rencontres individuelles entre producteurs et productrices autochtones. Les activités se sont conclues par une visite de familiarisation dans la région d'Auckland. Parmi les différents partenaires, citons le Bureau de l'écran autochtone, Téléfilm Canada, l'ACPM, Patrimoine canadien et Creative BC.
- Ontario Créatif s'associe à Screen Australia, à la New Zealand Film Commission, au British Film Institute, à l'Irish Film Board et à Creative Scotland pour mettre en œuvre CoCréation, une initiative de développement des activités de coproduction au sein de l'industrie du long métrage. L'organisme a instauré et dirigé cette initiative afin de mieux faire connaître les productrices et producteurs ontariens, de leur créer des débouchés, et de placer l'organisme, l'industrie et la province sur l'échiquier mondial. Le programme a fait ses débuts à Cannes en 2017, plus de 30 producteurs et productrices de longs métrages ayant eu plus de 200 réunions d'affaires entre pays et régions anglophones. Un partenariat de coproduction entre l'Ontario et l'Irlande établi lors de CoCréation 2023 a découlé sur la projection en avant-première du film *The Apprentice (L'Apprenti)* à Cannes en 2024.
- Du 18 au 22 mars 2024, Ontario Créatif a participé à la Game Developers Conference (GDC) à San Francisco. L'organisme a tenu un stand dans la section GDC Play où il a mis en place une station de démonstration partagée pour les sociétés ontariennes, et a organisé une série d'activités stratégiques, notamment une rencontre avec des développeurs de jeux allemands et un programme de mentorat pour

les nouveaux participants et participantes. Le triomphe du jeu soutenu par Ontario Créatif VENBA, Grand Prix à l'Independent Games Festival 2024, a constitué l'un des temps forts.

PARTENARIATS DANS LE CADRE DU FONDS POUR LES PRODUITS MIN

- Le Programme d'aide au développement des produits MIN du Fonds pour les produits MIN s'adresse aux créateurs et créatrices qui proposent des produits multimédias numériques prometteurs ou qui évoluent de la création de contenu pour écran traditionnel vers le numérique, et les aide à acquérir des compétences en affaires, en promotion et en présentation de projets. Ce programme est offert en tirant parti de l'expertise et du rayonnement des organismes partenaires Women in Film and Television-Toronto, Hand Eye Society, Interactive Ontario, WebSeries Canada et l'Afrotropolis Arts Collective, ce qui limite le fardeau administratif que représente sa mise en œuvre pour Ontario Créatif, tout en renforçant les capacités des partenaires.
- En 2022-2023, le Programme de développement des talents du Fonds pour les produits MIN a lancé un programme de subventions en partenariat avec le Fonds des médias du Canada. Les diplômés et diplômées du programme de formation du Programme d'aide au développement des produits MIN et les sociétés appartenant à des personnes issues de communautés en quête d'équité admissibles ont droit à une subvention maximale de 20 000 dollars à l'égard des étapes préliminaires du développement, Ontario Créatif et le FMC finançant chacun la moitié de la somme. Cette relation a été renouvelée pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025. Dans le cadre du nouveau Fonds pour la PI, ce programme sera élargi et l'organisme réétudiera ces partenariats et en cherchera de nouveaux dans le but d'offrir ce financement en 2025-2026.
- Du 18 au 22 mars 2024, Ontario Créatif a dépêché un membre du personnel à Séries Mania à Lille (France). Les principales activités ont consisté à organiser la session Producteurs en vue du Canada en partenariat avec le festival et à participer au Pavillon du Canada et au Canada-France Séries Lab. C'était la deuxième année que l'organisme prenait part au rendez-vous, où il a de surcroit soutenu une cinquantaine de productrices et producteurs ontariens. Enfin, il s'est associé au Fonds indépendant de production pour organiser une réception de réseautage d'affaires axée sur les créateurs et créatrices de contenu numérique. La réception a été bien accueillie, les radiodiffuseurs de toute l'Europe et un large éventail de producteurs et productrices ayant répondu présent.

PARTENARIATS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRATION

- Le programme AccélératiON est conçu pour soutenir la prochaine génération de professionnelles et professionnels noirs et autochtones de l'industrie de la musique, renforcer leur capacité, et leur permettre de créer un contenu de grande qualité et de conserver la propriété intellectuelle et le contrôle de leurs propres récits. Les éléments de mentorat et de renforcement de la capacité du programme sont mis en œuvre en partenariat avec des organisations telles qu'Advance, l'International Indigenous Music Summit, l'Indie Week et Éditeurs de Musique au Canada, ce qui contribue à augmenter le rayonnement et l'impact de l'initiative tout en limitant le fardeau administratif pour Ontario Créatif.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN/STATISTIQUE CANADA

- Depuis 2013-2014, Ontario Créatif participe à la Stratégie en matière de statistiques culturelles, une initiative menée par le ministère fédéral du Patrimoine canadien et plusieurs partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autres. Ce partenariat favorise la publication de données culturelles clés par Statistique Canada, par exemple sur les emplois dans le secteur culturel, la contribution au PIB, et le commerce de produits et de services culturels.

AGENCE DU REVENU DU CANADA

- En collaboration avec l'ARC, Ontario Créatif administre actuellement cinq crédits d'impôt remboursables reposant sur les dépenses admissibles, à l'intention des industries du cinéma, de la télévision, des produits multimédias interactifs numériques et de l'édition du livre.

PARTENARIATS DE RECHERCHE

- En 2024-2025, Ontario Créatif s'est associé à la Chambre de commerce de l'Ontario pour corédiger un manuel élémentaire mettant en lumière les principaux défis et possibilités concernant les industries ontariennes de la création et fournissant des renseignements clés sur les retombées économiques pour le

milieu des affaires de la province et sa main-d'œuvre. Ce projet est mené en collaboration avec des partenaires clés comme le Conseil des arts de l'Ontario, l'École d'art et de design de l'Ontario et la Ville de Toronto.

- Ontario Créatif fait régulièrement office de partenaire afin de produire des rapports de recherche externes pertinents pour les industries de la création de l'Ontario. En 2024-2025, il a rejoint le comité consultatif d'un projet de recherche mené par le groupe Creative Labour and Critical Futures de l'UTSC qui étudiera la capacité des travailleurs et travailleuses de la création de stimuler la transformation à l'ère de l'intelligence artificielle. Ce travail de recherche est également susceptible de cadrer avec notre stratégie de développement de la main-d'œuvre.

XIII. PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2025-2026

Le résumé des prévisions financières et les descriptions des programmes et services figurant dans le présent plan d'activités reposent sur un statu quo en matière de ressources financières et humaines.

En 2023, Ontario Créatif a lancé un nouveau plan stratégique pour la période 2023-2027; les tactiques décrites dans le tableau ci-dessous correspondent aux objectifs et aux catalyseurs figurant dans ce plan, ainsi que dans la lettre d'instructions adressée à l'organisme.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2025-2026

Le tableau ci-dessous dresse la liste des activités spécifiques qui seront menées en 2025-2026 à l'appui des quatre objectifs et des deux catalyseurs stratégiques.

Nº	OBJECTIF	TACTIQUE 2025-2026
OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : RENFORCER LES CAPACITÉS		
1	Établir et mettre en œuvre une stratégie de développement de la main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none">a. Continuer de mettre en œuvre et de suivre la stratégie de développement de la main-d'œuvre.b. Introduire un nouveau supplément pour les activités de formation et de mentorat dans le cadre des programmes de financement du Groupe du développement de l'industrie.c. Continuer de prioriser les initiatives de formation par l'entremise du Programme de développement de l'industrie.d. Continuer de prioriser le développement de la main-d'œuvre dans le cadre du Programme de veille stratégique.e. Lancer (Bureau du cinéma) plusieurs initiatives de développement de la main-d'œuvre ciblant spécialement le cinéma et la télévision, notamment :<ul style="list-style-type: none">o des partenariats, par exemple avec Cinespace dans le cadre de son programme de mentorat CineCares, qui vise à trouver des possibilités sur des plateaux pour des jeunes issus de groupes sous-représentés;o une nouvelle page sur le site Web du bureau qui servira de centre d'information sur le travail dans l'industrie cinématographique et télévisuelle de l'Ontario.
2	Apporter un soutien ciblé aux entreprises et aux projets dirigés par des personnes issues de la diversité qui présentent un fort potentiel de croissance économique et culturelle	<ul style="list-style-type: none">a. Maintenir l'initiative stratégique de promotion de la diversité dans le cadre du Fonds du livre, du Fonds d'aide aux éditeurs de revues et du Programme de développement de l'industrie pour un exercice supplémentaire.b. Maintenir AccélératiON en tant qu'initiative stratégique pour un exercice supplémentaire.c. Lancer une étude du marché du contenu autochtone et de langue tierce semblable à celle sur le marché du contenu franco-ontarien.d. Étudier les possibilités de partenariat pour accroître le soutien aux projets reflétant la diversité au sein du Fonds pour la PI.

Nº	OBJECTIF	TACTIQUE 2025-2026
3	Mettre à profit le rôle moteur de l'initiative Écran vert Ontario et étendre la portée de la stratégie de durabilité dans toutes les industries de la création	<p>a. Poursuivre la mise en œuvre des engagements pris dans le plan stratégique d'EVO, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Remanier les communications et les documents de marketing o Lancer des modules de formation autodirigée pouvant être intégrés dans les productions et les programmes de formation postsecondaire o Organiser de nouvelles réunions de la table de concertation pour l'écologisation o Organiser des ateliers en personne sur le calcul de l'empreinte carbone <p>b. Étudier les options pour étendre EVO aux autres secteurs de la création.</p>

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : DOPER LA CROISSANCE

1	Actualiser les programmes d'investissement de base pour tenir compte de l'évolution des possibilités d'affaires et concentrer les investissements sur des projets qui entraîneront des retombées importantes	<p>a. Refondre les programmes d'aide au marketing et d'expansion commerciale relevant du Développement de l'industrie visant les secteurs du contenu pour écran et de l'édition.</p> <p>b. Analyser les conclusions de l'examen du FOIIM.</p> <p>c. Maintenir, interrompre et/ou lancer des activités de recherche en fonction des conclusions de l'examen interne des produits de recherche.</p>
2	Améliorer les activités de communication et de liaison avec les entreprises émergentes et les nouveaux acteurs des industries de la création	<p>a. Collaborer avec une grande diversité d'organisations sectorielles pour mener davantage d'activités de liaison auprès des sociétés émergentes et des nouveaux acteurs.</p>
3	Établir un partenariat avec le gouvernement pour simplifier les conditions d'admissibilité aux crédits d'impôt	<p>a. Continuer de collaborer avec le gouvernement et les partenaires sectoriels pour trouver d'autres changements à apporter aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux crédits d'impôt en vue d'en assurer l'efficacité, la valeur et les effets pour ce qui est d'atteindre les priorités gouvernementales.</p> <p>b. Participer à l'examen de la prime régionale du CIPCTO pour veiller à ce qu'elle offre des incitations et un soutien efficaces et adéquats aux productions cinématographiques et télévisuelles dans toutes les régions de l'Ontario.</p> <p>c. Mettre en œuvre des initiatives nouvelles ou affinées de modernisation des crédits d'impôt.</p>
4	Élaborer un plan de développement régional	<p>a. Continuer de coopérer avec le MTCJ (et d'autres partenaires) pour affiner les objectifs de développement régional.</p> <p>b. Mettre en œuvre, évaluer et améliorer le plan au besoin.</p>

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : STIMULER L'INVESTISSEMENT

1	Trouver de nouvelles possibilités de partenariat et de parrainage avec le secteur	<p>a. Déterminer la faisabilité de l'option consistant à trouver des parrainages privés pour accroître la capacité des programmes d'Ontario Créatif.</p>
---	---	--

Nº	OBJECTIF	TACTIQUE 2025-2026
	privé pour accroître les capacités dans les domaines prioritaires d'Ontario Créatif	
2	Envisager des modèles de financement innovants qui réinvestissent dans les industries ontariennes de la création	b. Collaborer avec les partenaires gouvernementaux pour déterminer la faisabilité de la mise en place d'un nouvel instrument de financement alternatif.
3	Développer les productions cinématographiques et télévisuelles ontariennes et étrangères dans toutes les régions de l'Ontario	a. Promouvoir la nouvelle PNE et le nouveau site Web. b. Assurer (Bureau du cinéma) le marketing et la promotion des régions nouvellement prêtes à accueillir les tournages. c. Étudier les partenariats pour promouvoir les talents créatifs et techniques de l'Ontario.
4	Coopérer avec le gouvernement en vue de la modernisation continue des crédits d'impôt	c. Continuer de travailler avec le gouvernement à l'appui de la modernisation des crédits d'impôt.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 4 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

1	Examiner et améliorer les programmes et les initiatives stratégiques sur les marchés internationaux	a. Évaluer et ajuster au besoin le plan pluriannuel de développement des activités à l'étranger.
2	Simplifier l'accès aux fonds d'aide au développement international et à la croissance des entreprises	b. Maintenir et assurer le suivi des programmes pour le développement des marchés internationaux. c. Concevoir un nouveau programme d'exportation de la musique dans le cadre du travail de refonte du FOIIM.
3	Étoffer la proposition de valeur de la marque Ontario	a. Évaluer régulièrement l'impact de la proposition de valeur.
4	Optimiser les partenariats noués avec des marques	a. Évaluer en continu les possibilités de parrainage. b. Collaborer avec l'ACASE pour amplifier la présence de l'industrie musicale ontarienne aux Prix JUNO 2026 (s'ils ont lieu en Ontario) durant la Soirée d'ouverture. c. Collaborer avec la CMW réinventée, le Departure Festival + Conference pour organiser un partenariat/une manifestation Business is Better with Music.

CATALYSEUR STRATÉGIQUE N° 1 : OFFRIR UNE EXPÉRIENCE CLIENT EXCEPTIONNELLE

1	Examiner et améliorer l'accessibilité des programmes d'investissement et de crédit d'impôt	a. Continuer de chercher de nouvelles occasions de communiquer avec les parties prenantes se trouvant en dehors de la RGT. b. Continuer de suivre et d'évaluer régulièrement les activités de communication et de liaison. c. Réaliser un examen de l'équité et de l'accessibilité des lignes directrices des programmes.
2	Mettre en œuvre une feuille de route pour les technologies de l'information afin d'accroître l'efficience et d'améliorer l'expérience des parties prenantes	a. Réaliser un sondage sur la satisfaction de la clientèle.
3	Renforcer les capacités et les outils de mesure du rendement	a. Mettre en place un nouveau cadre de rapport. b. Évaluer l'efficacité du nouveau cadre.

CATALYSEUR STRATÉGIQUE N° 2 : DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES ÉQUIPES

1	Définir la culture d'Ontario Créatif et sa proposition de valeur au personnel	a. Mettre en œuvre les recommandations issues de l'analyse de la proposition de valeur au personnel. b. Évaluer et surveiller constamment l'efficacité.
2	Promouvoir un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, diversifié et dépourvu de tout racisme	a. Continuer d'évaluer et d'étoffer le plan pluriannuel d'accessibilité.
3	Élaborer un modèle de travail hybride flexible, inclusif et efficace	a. Poursuivre l'examen et l'adaptation des politiques internes ayant trait aux modes de travail hybride et à distance conformément aux instructions gouvernementales.

XIV. PLAN DE COMMUNICATION

En dépit des défis économiques et de la concurrence pour les débouchés auxquels les industries de la création de l'Ontario sont confrontées ces dernières années, les secteurs du contenu pour écran, de l'édition et de la musique continuent de produire du contenu captivant et primé dont le monde entier est friand, ce qui témoigne de la robustesse et de la résilience de leurs sociétés et de leur main-d'œuvre. Nous sommes fiers du rôle que les programmes et services d'Ontario Créatif jouent dans leur succès.

Le plan de communication 2025-2026 d'Ontario Créatif nous aidera à atteindre nos objectifs stratégiques, appuiera les buts énoncés dans le présent plan d'activités et concordera avec la priorité du gouvernement consistant à augmenter la productivité et la compétitivité mondiale. Voici les stratégies qui seront employées : sensibiliser les publics et les investisseurs potentiels locaux et internationaux aux industries de la création de l'Ontario; assurer la liaison avec les communautés sous-représentées pour élargir la palette des auteurs de demande qui bénéficient des investissements du gouvernement et contribuent à l'écosystème créatif de la province; améliorer la connaissance qu'ont les parties prenantes actuelles de la gamme de programmes, de services et de ressources novateurs d'Ontario Créatif; et renforcer les efforts de développement de la main-d'œuvre de l'organisme en adressant des messages aux établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire ainsi qu'aux Néo-Canadiens et Canadiennes et aux personnes souhaitant mener une seconde carrière. Nous nous appuierons sur nos solides image de marque et présence dans les médias sociaux, exploiterons les occasions de faire de la promotion au sein des principaux marchés internationaux et amplifierons les efforts de marketing des sociétés et des contenus ontariens afin de promouvoir les avantages de l'Ontario comme destination commerciale de premier plan, centre d'innovation et partenaire fiable de coproduction.

BUT

Faire connaître les industries de la création, les talents et les incitations de l'Ontario, et stimuler la croissance de l'industrie et de l'emploi en démontrant que la province constitue un environnement concurrentiel propice aux affaires, où les sociétés peuvent prospérer, où fleurissent les bons emplois et où l'on produit du contenu de qualité.

PUBLICS

- **Externes** : les consommateurs et consommatrices, les parties prenantes de l'industrie, la population étudiante et enseignante, les influenceurs et influenceuses et les décisionnaires en Ontario, au Canada et dans le monde entier.
- **Internes** : le MTCJ et les autres ministères pertinents du gouvernement, le conseil d'administration d'Ontario Créatif, les membres des comités consultatifs de l'industrie et le personnel d'Ontario Créatif.
- **Médias** : les journalistes et les rédacteurs et rédactrices en chef spécialisés et généralistes, et les influenceurs et les influenceuses dans les médias sociaux.

OUTILS

- Médias sociaux – Instagram, LinkedIn, X
- Publicité numérique et imprimée ciblée dans les publications spécialisées
- Couverture médiatique acquise – traditionnelle et sectorielle; radio, médias imprimés et en ligne; nationale et locale
- Manifestations où présenter des contenus et des talents ontariens
- Publications et rapports mettant en relief les résultats, l'impact, les réalisations et les possibilités

APPROCHE

Renforcer les capacités

- Axer les activités de communication et de liaison sur les communautés, les entreprises et les talents émergents sous-représentés au sein des industries de la création.
- Faire du parrainage et nouer des partenariats avec les principales organisations sectorielles afin d'intensifier les efforts de liaison.

- Célébrer les succès des créateurs et créatrices de contenu de l'Ontario en mettant particulièrement l'accent sur la mise en valeur de voix diverses et de la grande variété de talents et d'histoires, et ce, dans tous les secteurs.
- Communiquer avec la population étudiante et enseignante et les autres arrivantes et arrivants potentiels dans la main-d'œuvre pour promouvoir les cheminements de carrière et les débouchés au sein des industries de la création.

Doper la croissance

- Promouvoir les fonds et les programmes d'investissement pour renforcer la production et contribuer à financer les sociétés ontariennes pour favoriser leur réussite à long terme.
- Rechercher des possibilités de partenariat en vue d'améliorer la notoriété de la marque Ontario Créatif et la reconnaissance des industries, des talents et des contenus créatifs de l'Ontario.
- Collaborer avec les partenaires sectoriels tels que l'ACASE pour capitaliser sur l'exposition des finalistes ontariens aux Prix JUNO et promouvoir les artistes émergents finalistes pour la première fois.
- Organiser des manifestations et des prix et créer des listes de lecture pour mettre en valeur les contenus et les talents ontariens.

Stimuler l'investissement

- Mettre en lumière les initiatives de l'organisme en matière d'innovation et de leadership, par exemple dans les domaines de la durabilité (Écran vert Ontario), des programmes pour la diversité et de la simplification des services et soutiens aux entreprises.
- Collaborer avec les partenaires et les médias locaux et régionaux pour promouvoir la production de grande valeur réalisée dans toute la province.
- Faire état de la solide proposition de valeur de l'Ontario et de son avantage concurrentiel en tant que destination commerciale et partenaire d'investissement.

Favoriser le développement international

- Chercher des occasions médiatiques dont la portée mondiale et la réputation établie dans le secteur permettront d'accroître la reconnaissance de la marque Ontario auprès des publics et des investisseurs dans les marchés internationaux.
- Concevoir des produits promotionnels accrocheurs pour les conférences et rendez-vous des marchés internationaux où Ontario Créatif est présent.
- Tirer parti des prix et des sorties en amplifiant le contenu des sociétés ontariennes dans les médias sociaux.

Offrir une expérience client exceptionnelle

- Évaluer les activités de communication et de liaison pour s'assurer de toucher l'ensemble des parties prenantes potentielles aux quatre coins de la province; continuer de proposer des séances d'information virtuelles; améliorer les ressources en ligne; et chercher des occasions de communiquer avec les parties prenantes se trouvant en dehors de la RGT afin de garantir un accès plus équitable au personnel d'Ontario Créatif et à son expertise.
- Utiliser les données démographiques pour contribuer à orienter les stratégies d'information des groupes en quête d'équité afin d'améliorer leur taux d'acceptation au sein des programmes d'investissement d'Ontario Créatif.
- Actualiser et améliorer le contenu du site Web Ontario Créatif, y compris la page de marketing « Célébration de l'Ontario » afin d'augmenter la fréquentation et d'optimiser l'expérience utilisateur.

XV. RÉPONSE AUX ATTENTES ÉNONCÉES DANS LA LETTRE D'INSTRUCTIONS ADRESSÉE À L'ORGANISME

Le présent plan d'activités détaille les buts, les objectifs, les orientations stratégiques, les programmes spécifiques, les activités et les initiatives qui permettront à Ontario Créatif de réaliser son mandat au cours de l'exercice à venir. Le nouveau plan stratégique de l'organisme concentre les ressources sur le renforcement des capacités essentielles, la réunion des conditions de la croissance, la stimulation de l'investissement en Ontario et la promotion du contenu ontarien, tout en s'efforçant de favoriser la réactivité, la collaboration, le sens des responsabilités, le leadership et l'excellence. Ce plan respecte parfaitement et favorise les priorités du gouvernement ainsi que les exigences énoncées dans la lettre d'instructions pour 2025-2026 adressée à l'organisme par le MTCJ.

Ontario Créatif appuiera les priorités du gouvernement, consistant à stimuler le développement économique, l'investissement et l'emploi au sein de la dynamique industrie des médias culturels de l'Ontario, et ce, en :

- promouvant, améliorant et stimulant les investissements, les emplois et la création de contenu dans les secteurs de l'édition du livre, du cinéma et de la télévision, des produits multimédias interactifs numériques, de l'édition de revues et de la musique;
- travaillant avec ses partenaires de l'industrie pour stimuler l'économie, créer des emplois pour les Ontariennes et les Ontariens et démontrer que l'Ontario est un endroit où les sociétés du monde entier peuvent prospérer;
- aidant les sociétés à se diversifier et à devenir plus résilientes et plus écoresponsables.

Vous trouverez ci-dessous une liste des priorités mentionnées dans la lettre d'instructions d'Ontario Créatif, ainsi que des renseignements montrant comment nous aidons le gouvernement à atteindre ces objectifs.

Voici les principales priorités à l'échelle du gouvernement :

1. Innovation
2. Durabilité
3. Reddition de comptes

Voici les priorités propres à Ontario Créatif, telles qu'énoncées dans la lettre d'instructions :

4. Travailler à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité mondiale des industries culturelles de l'Ontario
5. Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique 2023-2027, en mettant l'accent sur la mesure du rendement et en démontrant le retour sur investissement des pouvoirs publics
6. Veiller à l'administration efficace des crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle et travailler avec le MTCJ et les partenaires gouvernementaux pour continuer de développer l'industrie du cinéma et de la télévision
7. Collaborer avec le ministère en matière de communication publique, notamment pour appliquer le protocole de communication sur les subventions

Chaque priorité est décrite ci-dessous, de même que les mesures qu'Ontario Créatif prendra pour y répondre en 2025-2026.

1. *Innovation :*

Simplifier les interactions avec la clientèle

Élargir et optimiser l'offre de service numérique

Améliorer la satisfaction de la clientèle

Communiquer des données sur l'approvisionnement à Approvisionnement Ontario

- Ontario Créatif est déterminé à faire preuve d'innovation dans la prestation de ses programmes et services.
- L'organisme assurera la promotion de son offre de service numérique la plus récente, notamment la PNE et le site Web remaniés du Bureau du cinéma, et modernisera sa BRL.

- Il lancera également la prochaine version de son sondage sur la satisfaction de la clientèle, qui recueillera les commentaires des parties prenantes et de la clientèle en vue de procéder à des améliorations.
- Enfin, il continuera de communiquer à Approvisionnement Ontario des renseignements sur sa stratégie en la matière.

2. Durabilité

Renforcer la prestation des services publics en optimisant la capacité organisationnelle et en dirigeant les ressources existantes vers les domaines prioritaires

Faire un usage efficace des ressources publiques

- Ontario Créatif achèvera la mise en œuvre de sa série de changements technologiques et opérationnels visant à améliorer les temps de traitement des crédits d'impôt. Ces investissements, rendus possibles par le fonds d'accélération FPO, illustrent la façon dont l'organisme oriente les ressources de sorte à réduire ces temps de traitement.
- En 2024-2025, il a reçu le feu vert pour ajouter 10 ETP au Groupe des programmes de crédits d'impôt et de financement, également dans le but de résorber l'arriéré des demandes de crédit d'impôt. Le processus de recrutement est en cours.

3. Reddition de comptes

Élaborer des mesures du rendement axées sur les résultats et produire des rapports connexes

Protéger les données des individus, des entreprises et des organisations en gérant activement la sécurité des données et la cybersécurité et en signalant les recours à l'IA

Signaler tous les risques élevés en joignant des plans d'atténuation efficaces

Aligner les politiques en matière de travail hybride sur celles de la FPO et déceler et évaluer les possibilités d'optimisation des bureaux afin de réduire l'empreinte immobilière

Concevoir et encourager des initiatives en matière de diversité et d'inclusion en favorisant un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, diversifié et dépourvu de tout racisme

- Dans le cadre de son plan stratégique, l'organisme s'est engagé à remanier son cadre de gestion du rendement. Il mettra l'accent sur la mise en place du nouveau système dans son intégralité, avec l'aide de Deetken Insight.
- Il continuera de respecter (et de surpasser) ses obligations en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations en soumettant un registre des risques trimestriel ainsi qu'une matrice d'évaluation des risques en vue de détecter les risques élevés. Le registre des risques comprend une stratégie d'atténuation détaillée pour chaque risque.
- L'organisme signalera tous les recours à l'IA, conformément aux instructions.
- L'équipe de la TI chapeaute d'importants programmes internes de cybersécurité et de gestion des données, et procédera au renouvellement du pare-feu du matériel.
- Enfin, l'organisme continuera de collaborer avec Infrastructure Ontario et le ministère de l'Infrastructure pour étudier les options en ce qui concerne son bail.

4. Travailler à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité mondiale des industries culturelles de l'Ontario

- Ontario Créatif lancera le Fonds pour la PI, un nouveau programme qui stimulera la croissance économique dans les secteurs de contenu sur écran de l'Ontario en investissant dans des activités qui soutiennent la production et l'exploitation d'un contenu innovant, de grande qualité et axé sur le consommateur.
- L'organisme entreprendra une refonte des programmes de développement du marketing et des activités visant les industries de la production de contenu pour écran et de l'édition, et achèvera l'examen du FOIIM et en analysera les conclusions afin de s'assurer que ces programmes tiennent toujours compte de l'évolution des modèles d'affaires.
- Il mettra en œuvre la série d'activités associées au premier exercice de sa stratégie de développement de la main-d'œuvre. Ces activités, qui incluent un soutien supplémentaire pour les projets comprenant des activités de mentorat et de formation et de nouveaux partenariats sectoriels, sont susceptibles de contribuer à accroître la productivité et la compétitivité mondiale des industries de la création de l'Ontario.

- Enfin, l'organisme collaborera avec les partenaires gouvernementaux pour déterminer la faisabilité de la mise en place d'un nouvel instrument de financement alternatif à l'intention des industries de la création.

5. Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique 2023-2027, en mettant l'accent sur la mesure du rendement et en démontrant le retour sur investissement des pouvoirs publics

- Comme en témoignent les initiatives proposées pour 2025-2026, Ontario Créatif est résolu à mettre en œuvre les orientations et les initiatives définies dans son plan stratégique, notamment l'établissement et la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la main-d'œuvre, le soutien aux entreprises et aux projets dirigés par des personnes issues de la diversité, la mise à profit du rôle moteur d'EVO, l'actualisation des programmes d'investissement de base, la coopération avec le gouvernement pour simplifier les conditions d'admissibilité aux crédits d'impôt, et le développement des productions cinématographiques et télévisuelles.
- Dans le cadre de ces initiatives, l'organisme est déterminé à appliquer avec constance son nouveau cadre de mesure du rendement axé sur les résultats, qui lui permettra d'évaluer son rendement plus efficacement et de communiquer le retour sur investissement des pouvoirs publics.

6. Veiller à l'administration efficace des crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle et travailler avec le MTCJ et les partenaires gouvernementaux pour développer l'industrie du cinéma et de la télévision

- Ontario Créatif continuera de collaborer avec les partenaires gouvernementaux pour mettre en œuvre toute modification des crédits d'impôt et appuyer leur modernisation, le cas échéant.
- Le Bureau du cinéma assurera le marketing et la promotion des régions nouvellement prêtes à accueillir les tournages.
- Dans le cadre des travaux de modernisation des IRC en cours, Ontario Créatif poursuivra l'élaboration d'une norme de service afin de mieux mesurer et communiquer les temps de traitement des crédits d'impôt.
- Comme nous l'avons précisé ailleurs dans le présent document, l'organisme poursuivra et achèvera la mise en œuvre de la série d'améliorations technologiques et opérationnelles apportées dans le cadre de l'ensemble de projets financés par le fonds d'accélération FPO, ainsi que de sa stratégie de productivité relative aux crédits d'impôt.
- Également par l'entremise du Bureau du cinéma, Ontario Créatif étudiera les possibilités d'établir des partenariats novateurs pour promouvoir les talents créatifs et techniques de l'Ontario.

7. Collaborer avec le ministère en matière de communication publique, notamment pour appliquer le protocole de communication sur les subventions (Grants Communications Protocol, en anglais uniquement).

- Ontario Créatif poursuivra sa collaboration avec le MTCJ pour appliquer le protocole de communication sur les subventions.

En ce qui a trait à la mesure des progrès de l'organisme dans l'atteinte des objectifs susmentionnés et aux mesures propres à Ontario Créatif, l'organisme a le plaisir d'annoncer que son cadre modernisé comprend un nombre important de mesures pertinentes qui sont déjà en place. Comme nous l'avons précisé ailleurs dans le présent plan d'activités (section IX Mesures du rendement), nous procéderons actuellement à la mise en place d'un système de mesure axé sur les résultats qui permettra d'évaluer efficacement nos progrès par rapport à ces priorités et à celles décrites dans notre plan stratégique. À mesure que nous progresserons dans cette tâche, nous nous pencherons sur les mesures additionnelles nécessaires pour répondre à chacune des priorités susmentionnées.

Les plans et les projets détaillés dans ce plan d'activités et dans notre plan stratégique font état de notre engagement à veiller à ce que les programmes et activités d'Ontario Créatif soient axés sur la clientèle et adaptés aux besoins des secteurs que nous soutenons.

Les industries de la production de contenu pour écran, de l'édition et de la musique de l'Ontario remportent un succès planétaire. Combinées, ces industries génèrent des milliards de dollars d'activité économique et des dizaines de milliers d'emplois, tout en alimentant les économies locales. Nous sommes convaincus qu'avec le soutien constant du MTCJ, Ontario Créatif sera en mesure de réaliser des investissements stratégiques et opportuns qui positionneront l'Ontario comme un chef de file et une destination attractive pour l'activité commerciale intérieure et étrangère des industries de la création.

XVI. INVENTAIRE DES CAS DE RECOURS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Ontario Créatif n'a aucun cas de recours à l'intelligence artificielle à signaler en ce qui concerne ses activités et son fonctionnement internes.

Envisager les applications internes et externes de l'IA reste toutefois une priorité active pour l'organisme, qui a orchestré un Forum intersectoriel sur l'IA en avril 2024. Le discours liminaire a examiné le rôle potentiel de la législation sur le droit d'auteur dans la gestion de l'IA et les participants et participantes ont échangé leurs points de vue lors de tables rondes sur deux sujets : quelle utilisation font-ils actuellement de l'IA et quel rôle la voient-ils jouer dans l'avenir de leurs entreprises? Ontario Créatif a l'intention de continuer de communiquer avec les parties prenantes afin de mieux cerner les usages actuels et futurs de l'IA dans le champ de leurs activités.

Tout au long de l'exercice 2024-2025, l'organisme a également recueilli des données sur l'utilisation de l'IA par les auteurs d'une demande dans le cadre de ses programmes au moyen d'une exigence de divulgation du recours à l'IA, que ce soit pour remplir le formulaire de demande ou pour les besoins du projet proposé. En 2025-2026, les politiques relatives aux programmes d'Ontario Créatif feront référence au Cadre pour la fiabilité de l'IA du gouvernement de l'Ontario. L'organisme évaluera en outre la faisabilité de projets recourant à l'IA des points de vue de la transparence, de l'éthique et de la conception centrée sur la personne, tout en continuant d'exiger la divulgation du recours à l'IA comme moyen d'en mesurer l'utilisation et d'évaluer équitablement les budgets des projets sous les angles de la création d'emplois et des allocations budgétaires à des activités techniques.

L'organisme étudie actuellement la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle pour améliorer les temps de traitement des crédits d'impôt en créant et en utilisant de nouveaux outils, comme un robot conversationnel et des algorithmes d'évaluation des risques. Si l'IA pouvait être utilisée à ces fins et que tous les risques pouvaient être gérés efficacement, l'organisme procéderait alors à la conception et à la mise en place des systèmes correspondants.

Il se penche actuellement sur la question de savoir si ces outils sont appropriés en réalisant une évaluation détaillée des risques en 2024-2025, la conception et la mise en place étant prévues pour 2025-2026.

ANNEXE A – REGISTRE DES RISQUES

au 30 septembre 2024

No	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
1	Soutien de la croissance des industries de la création en Ontario	Compte tenu de la demande accrue à l'égard de ses programmes et services et de l'absence de ressources supplémentaires équivalentes, Ontario Créatif se trouve dans l'incapacité de soutenir un nombre croissant de sociétés, ou alors ces dernières sont obligées d'attendre longtemps pour obtenir les services (dans le cas d'un certificat de crédit d'impôt). Cette situation pourrait générer des occasions manquées de croissance économique,	Prestation/opérations et perception du public/parties prenantes	L'organisme apporte en permanence des améliorations aux processus opérationnels afin de réaliser des gains d'efficacité.	Probabilité du risque : Presque certain (5) – La demande en services augmente chaque année. Impact du risque : Modéré (3) – Le personnel dévoué continue de travailler inlassablement pour respecter les normes de service et mettre en œuvre les processus d'amélioration opérationnelle.	15	Ontario Créatif continuera de réfléchir à des moyens d'améliorer les processus opérationnels et de les mettre en œuvre (y compris bon nombre de ceux recommandés dans le cadre de l'examen des processus opérationnels relatifs aux crédits d'impôt). La mise en place d'une série de changements technologiques visant à améliorer l'efficacité du traitement des crédits d'impôt est en cours pour un déploiement prévu en 2024-2025 et 2025-2026. Le personnel continuera de travailler d'arrache-pied pour offrir un

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		conduire ces sociétés à quitter l'Ontario pour d'autres territoires et, en fin de compte, rendre la province moins compétitive par rapport à d'autres provinces qui augmentent leur soutien à ces secteurs (par exemple le Québec, la Colombie-Britannique ou la Nouvelle-Écosse) ou proposent de procéder à des améliorations importantes (Californie).					service à la clientèle répondant à des normes strictes. De plus, l'organisme a récemment reçu l'autorisation d'ajouter temporairement 10 ETP pour résorber l'arriéré. Enfin, il continue d'envisager l'utilisation d'outils novateurs pour soutenir les industries de la création, y compris la modélisation de structures de financement alternatives.
2	Assurance que les programmes et services sont efficaces et sensibles à l'environnement commercial actuel des industries de la création	Les industries de la création évoluent rapidement sous l'effet des nouvelles technologies, notamment de l'IA, des changements réglementaires et des tensions inflationnistes, qui ont exacerbé certaines tendances à long terme et accéléré le rythme du changement.	Prestation/opérations et perception du public/parties prenantes	L'organisme soutient des travaux de veille stratégique et entretient un dialogue régulier avec ses comités consultatifs de l'industrie pour rester informé de l'évolution de cette dernière. Les paramètres des programmes font	Probabilité du risque : Probable (4) – Les industries de la création sont composées d'entreprises dynamiques qui évoluent en permanence. Impact du risque : Modéré (3) – Les programmes et services d'Ontario	12	Ontario Créatif continuera de surveiller les programmes et de les faire évoluer au fil des changements survenant au sein de l'environnement, et de travailler avec ses partenaires à la mise en œuvre des modifications apportées aux crédits d'impôt pour mieux les aligner sur le

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		Entravées par le contexte économique volatile, les industries se heurtent à des risques nouveaux, différents de ceux du passé, par exemple des défis liés à la main-d'œuvre et à l'infrastructure, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et un surcroît de dépenses associées au financement de leurs activités. Pour atteindre une efficacité optimale, les programmes et services d'Ontario Créatif doivent être en phase avec l'évolution du contexte. Si tel n'est pas le cas, les programmes risquent de ne pas subvenir adéquatement aux besoins de l'industrie, les activités soutenues risquent de ne pas		régulièrement l'objet d'un examen et d'une mise à jour, et l'organisme discute avec ses partenaires au MTCJ et au MFO des changements qui permettraient de moderniser les dispositions législatives et réglementaires relatives aux crédits d'impôt. Régulièrement, il recourt à des sondages et à des mécanismes de commentaires afin de recueillir l'avis des bénéficiaires sur les programmes, et effectue des examens formels de ses programmes d'investissement et de ses services pour veiller à ce qu'ils soient en phase avec les besoins	Créatif sont conçus pour être souples et sensibles à une industrie changeante, mais la modernisation de la législation sur les crédits d'impôt n'est pas du ressort de l'organisme.		contexte technologique et réglementaire actuel. Le gouvernement provincial a présenté plusieurs mécanismes de modernisation des crédits d'impôt dans le budget du printemps 2022 et dans l'exposé économique de l'automne, et l'organisme continue d'épauler le gouvernement dans la mise en œuvre de ces changements à mesure qu'ils deviennent loi. De plus, le nouveau plan stratégique quinquennal de l'organisme donnera l'occasion de revoir l'ordre de priorité des domaines de soutien. Les valeurs affichées dans le nouveau plan incluent la collaboration et le souci du service, et de nouveaux objectifs et initiatives stratégiques ont été conçus pour répondre aux besoins des parties prenantes

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		générer des retombées économiques maximales par rapport à l'investissement de la province et les projets risquent de migrer vers d'autres destinations.		de l'industrie et le contexte.			dans le climat d'affaires actuel, tels que définis tout au long du processus d'élaboration du plan stratégique. À la suite de l'achèvement du rapport <i>Future of Screen</i> et du processus d'examen des programmes, Ontario Créatif lancera le Fonds pour la PI dans les mois à venir, fidèle à cet engagement à veiller à ce que les programmes restent pertinents par rapport au contexte commercial actuel. Un examen du Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique est également en cours. Le Bureau du cinéma modernise son site Web et sa Photothèque des extérieurs afin de les aligner sur les normes de l'industrie pour rendre nos services, y compris les

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
							ressources environnementales mises à disposition par l'initiative Écran vert Ontario, plus accessibles et plus faciles à utiliser sur le Web et les appareils mobiles.
3	Le nouveau plan stratégique d'Ontario Créatif définit l'inclusion (garantir la diversité, l'équité et l'accessibilité dans nos programmes et dans nos lieux de travail) comme une valeur essentielle qui englobe les attitudes et les comportements que nous promouvons et que nous encourageons dans notre organisme. Ces attitudes et ces comportements sont fondamentaux	En dévoilant les racines systémiques de l'oppression, les événements actuels appellent davantage d'équité dans toutes les composantes de la société, tout particulièrement au sein des industries de la création. Dans la mesure où les initiatives actuelles de financement de la diversité ne sont pas permanentes, Ontario Créatif risque d'être perçu comme n'en faisant pas assez pour faire face à ces enjeux et comme insuffisamment équitable dans la répartition du financement, en particulier si l'organisme ne	Perception du public	La diversité des projets est ancrée dans l'évaluation des programmes. Bien que temporaires, les programmes consacrés à la diversité ont permis d'augmenter le financement disponible dans les secteurs du cinéma, du développement de l'industrie et, plus récemment, de la musique. De plus, un projet visant à recueillir de meilleures données démographiques fournira des renseignements	Probabilité du risque : Possible (2) – En 2023-2024, des revenus inattendus générés par une hausse des taux d'intérêt ont permis à l'organisme de maintenir les initiatives de promotion de la diversité et AccélératiON sans puiser dans les réserves de trésorerie. Cette source de revenus ne devrait pas subsister au-delà de cet exercice. Impact du risque : Mineur (2) – Les initiatives en cours, telles que la collecte de	4	Ontario Créatif œuvre à la collecte de données afin de mieux comprendre les caractéristiques démographiques des bénéficiaires de financement. Les données agrégées seront communiquées en retour à l'ensemble de la communauté créative. Le souhait de voir la composition du conseil d'administration se diversifier a été signalé au MTCJ. L'organisme a achevé un examen du programme AccélératiON qui visait à mieux saisir quelles étaient les retombées et les forces du programme, et à éclairer les futures décisions

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
	dans le cadre de notre relation avec les parties prenantes et de notre culture interne.	parvient pas à maintenir ces programmes. De surcroît, comme plusieurs autres organismes, agences de financement et organisations sectorielles lancent des programmes et créent des postes dédiés ayant pour objet de favoriser la diversité et l'équité, l'organisme pourrait être perçu comme n'étant pas suffisamment engagé à l'égard de la diversité ou comme manquant de diversité dans la composition de sa main-d'œuvre et de ses décisionnaires.		supplémentaires sur la composition des auteurs de demande et des bénéficiaires de financement. Ontario Créatif a diversifié sa main-d'œuvre, ces dernières années, mais si son effectif reflète la diversité, ce n'est pas le cas de sa direction et de son conseil d'administration, ce qui pourrait rendre l'organisme vulnérable à l'accusation de manquer de diversité.	données démographiques, la promotion de la diversité et l'intégration de la diversité dans les critères d'évaluation, devraient contribuer à réduire l'impact du risque.		stratégiques le concernant. L'organisme maintiendra AccélératiON pour un exercice supplémentaire (2025-2026) en attendant que l'examen du Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique soit terminé. L'initiative de promotion de la diversité sera également maintenue dans le cadre du Fonds d'aide aux éditeurs de revues, du Fonds du livre et du Programme de développement de l'industrie en 2025-2026. Le groupe d'étude sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance d'Ontario Créatif continue de se réunir régulièrement pour discuter des objectifs et des tactiques en la matière, fournissant notamment des

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
							ressources liées aux pratiques de reconnaissance territoriale au sein de l'organisme.
4	Ontario Créatif s'efforce de faire preuve d'excellence en matière de service et de fonctionnement vis-à-vis de ses parties prenantes, ce qui passe par l'équité et la transparence du processus de prise des décisions quant à la répartition d'un financement limité. Le plan stratégique valorise la collaboration, le sens des responsabilités et l'inclusion.	Le financement étant limité et la demande dépassant les fonds disponibles, un processus d'évaluation est indispensable pour répartir le financement. Les auteurs de demande non retenus ou d'autres parties prenantes sont susceptibles de contester les critères ou processus de décision ou d'avoir le sentiment que les décisions de financement sont guidées par le favoritisme ou les préjugés, ce qui pourrait avoir un impact sur la confiance dans la fiabilité et l'impartialité de l'organisme en tant que bailleur de	Perception du public	Les jurys sectoriels constituent le principal mécanisme de prise des décisions de financement dans le cadre des programmes d'investissement en faveur de secteurs spécifiques. Les appels de candidatures de jurés sont largement diffusés et les comités sont renouvelés régulièrement. Les critères d'évaluation, de cotation et de pondération des programmes qui ne recourent pas à des jurys externes sont clairement énoncés dans les	Probabilité du risque : Improbable (2) – Le modèle des jurys de pairs employé pour prendre les décisions de financement est en vigueur dans le cadre de la plupart des programmes d'investissement sectoriel. Il s'agit d'une pratique considérée comme exemplaire en vue de limiter le risque de préjugé/favoritisme dans la prise de décisions. Impact du risque : Modéré (3) – Lorsque des organismes similaires ont fait face à des accusations de préjugé ou de	6	Ontario Créatif continuera d'assurer la formation du personnel contre les préjugés et de recourir principalement au modèle des jurys de pairs afin de favoriser un processus décisionnel juste et transparent. En 2024-2025, le Programme de veille stratégique publiera un Guide des normes de recherche pour fournir aux auteurs de demande des renseignements plus détaillés sur les types d'éléments à inclure dans leur projet pour être compétitifs dans le cadre du programme, ce qui devrait améliorer la transparence du processus décisionnel.

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		fonds, ainsi que sur sa réputation globale.		lignes directrices (comme ils le sont dans les lignes directrices des fonds sectoriels). La cotation de chaque projet et le fondement de la décision sont consignés à l'interne et une liste de l'ensemble des bénéficiaires de financement est publiée sur le site Web d'Ontario Créatif en temps opportun. Les auteurs de demande non retenus se voient proposer un entretien pour examiner les résultats de l'évaluation de leur demande. Les membres du personnel suivent une formation obligatoire visant à lutter contre les préjugés.	favoritisme, leur réputation n'a été que modérément touchée et l'on a exigé que leurs processus fassent l'objet d'un examen par une tierce partie.		

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
5	Gouvernance exemplaire de l'organisme	Les secteurs du livre, des revues et des produits MIN (jeux vidéo) sont actuellement sous-représentés parmi les principaux domaines d'expertise des membres du conseil d'administration. Cela pose le risque que le conseil ne dispose pas de certaines des compétences et des connaissances spécifiques requises pour fournir une gouvernance et une orientation stratégique efficaces à l'organisme.	Gouvernance/responsabilité	Ontario Créatif a remis au MTCJ une grille des compétences du conseil précisant les lacunes et les besoins. Les nouveaux membres du conseil reçoivent un breffage complet de la part de la haute direction.	Probabilité du risque : Possible (3) Impact du risque : Mineur (2)	6	Un siège est actuellement vacant au sein du conseil, ce qui constitue une occasion de combler les lacunes dans les connaissances. La grille des compétences du conseil est un outil permettant de tenir le gouvernement informé des lacunes dans les domaines d'expertise de ses membres.
6	Maintien de la compétitivité de l'Ontario comme destination pour les industries de la création	La modification des politiques fédérales liées aux télécommunications et à la culture, notamment susceptible de déclouer des recommandations formulées dans le cadre de l'Examen de la législation en matière de	Politiques	Ontario Créatif analyse régulièrement l'environnement et suit les discussions au sujet des politiques dans tout le Canada afin d'évaluer toute répercussion qui pourrait réduire	Probabilité du risque : Probable (4) Impact du risque : Modéré (3)	12	L'organisme maintiendra sa surveillance et informera le MTCJ de tout désalignement potentiel susceptible de compromettre la position concurrentielle de l'Ontario. Il continuera en outre de participer aux processus de consultation

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		radiodiffusion et de télécommunications , des projets de loi C-11 et C-18, et de toute mise à jour éventuelle des dispositions législatives liées à l'IA, pourrait engendrer une rupture entre les politiques fédérales et provinciales qui ferait de l'Ontario une destination moins attractive pour les sociétés créatrices de contenu.		la compétitivité de l'Ontario.			organisés par le CRTC et au niveau fédéral, s'il le juge pertinent. L'organisme suit également activement les procédures judiciaires en cours contre le CRTC et les autres évolutions politiques qui pourraient remettre en cause le processus de mise en œuvre du projet de loi C-11. Enfin, il continue de surveiller la création d'incitations nouvelles ou améliorées dans d'autres territoires de compétence concurrentiels, susceptibles d'avoir une incidence sur la compétitivité de l'Ontario.
7	Assurance qu'Ontario Créatif est un lieu de travail sans violence au travail, discrimination ni harcèlement	Il y a eu des cas où des intervenantes et intervenants mécontents d'avoir vu leur demande de financement rejetée ont injurié le personnel d'Ontario Créatif. Ce type de comportement pourrait s'aggraver pour se muer en	Prestation/opérations (ressources humaines)	Les politiques d'Ontario Créatif relatives au milieu de travail et à la discrimination sont examinées au minimum tous les ans et mises à jour s'il y a lieu. Il est rappelé au personnel que	Probabilité du risque : Improbable (2) Impact du risque : Modéré (3)	6	Ontario Créatif continuera d'examiner et de mettre à jour régulièrement les politiques et procédures concernant la discrimination et le harcèlement au travail. Une nouvelle trousse d'outils et de ressources pour le

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		discrimination ou en harcèlement, y compris en menaces physiques. Lorsque les temps de traitement s'allongent ou que davantage de projets de clients sont rejetés en raison de la demande trop forte à l'égard des programmes, la probabilité que cela se produise augmente. Des membres du public peuvent accéder à certaines des aires de l'organisme, comme les toilettes, et ces rencontres ont occasionnellement amené le personnel à se sentir en danger au travail.		toute forme de harcèlement doit immédiatement être signalée à la direction, qui fera face à de tels actes selon les politiques et lignes directrices en vigueur dans la FPO. L'ensemble des visiteuses et des visiteurs sont tenus d'émarger et un interrupteur de secours se trouve à l'accueil en cas de danger. Les membres du personnel doivent suivre une formation obligatoire sur la discrimination et le harcèlement au travail, et une formation visant à lutter contre les préjugés a été offerte. Ils ont également reçu des instructions et des conseils sur			personnel est en cours de finalisation. Plusieurs membres du personnel qui côtoient régulièrement les clients ont en outre suivi une formation spéciale sur le désamorçage des situations de conflit avec les clients auprès du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH). L'équipe de haute direction d'Ontario Créatif continuera d'étudier les options en vue d'assurer et d'améliorer la sécurité des bureaux, par exemple l'installation de pavés numériques sur les portes des toilettes.

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
				la marche à suivre s'ils font de mauvaises rencontres et souhaitent les signaler à l'équipe des opérations et/ou à la sécurité de l'immeuble.			
8	Veiller à ce qu'Ontario Créatif adopte des mesures pour favoriser le recrutement, le maintien en poste et la participation de membres de personnel hautement qualifiés	Du fait d'un nombre élevé de possibilités d'emploi dans d'autres secteurs de la FPO et de l'industrie, de la démographie de la main-d'œuvre et d'autres facteurs, Ontario Créatif est confronté à un risque lié aux ressources humaines concernant le recrutement et le maintien en poste. Les possibilités d'avancement de carrière sont abondantes pour les membres du personnel, mais le départ à la retraite ou vers d'autres horizons de membres	Prestation/opérations (ressources humaines)	Ontario Créatif offre des salaires compétitifs et un milieu de travail positif, conformes aux politiques et aux normes en vigueur au sein de la FPO. Les membres du personnel ont accès à des possibilités de perfectionnement professionnel et à un environnement hybride permettant de travailler à domicile plusieurs jours par semaine. Un Comité de participation des employés œuvre	Probabilité du risque : Possible (3) Impact du risque : Modéré (3)	9	Ontario Créatif et son Comité de participation des employés continueront de travailler à l'élaboration du plan d'action à l'intention du personnel existant et de diversifier les stratégies de recrutement employées pour faire connaître l'organisme et les perspectives d'emploi associées. Il utilisera FORTE pour planifier les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement ainsi que la relève.

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		compétents est susceptible de représenter un défi en matière de productivité et de planification de la relève pour l'organisme. De plus, des considérations d'ordre plus général relatives à la gestion des postes actuellement vacants, aux réductions d'effectif et aux politiques de retour au travail à l'échelle de la FPO ont une incidence sur la capacité d'Ontario Créatif de recruter, d'assurer le maintien en poste et de veiller à ce que règne un bon moral.		à l'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer continuellement la participation des employés, sur la base des résultats du dernier Sondage sur l'expérience employé. Enfin, Ontario Créatif a récemment procédé à l'élargissement et à la diversification de sa stratégie d'affichage des emplois dans le but d'attirer un vivier plus varié de candidates et de candidats qualifiés aux postes à pourvoir.			
9	Maintien des plus hauts niveaux de sécurité de l'information et des réseaux	En raison de la quantité importante de données et de renseignements conservée par Ontario Créatif, des renseignements incomplets, obsolètes, inexacts	Prestation/opérations (information/respect de la vie privée)	Les politiques d'Ontario Créatif en matière de TI garantissent les plus hauts niveaux de sécurité des réseaux. Elles incluent des	Probabilité du risque : Improbable (2) Impact du risque : Modéré (3)	6	Ontario Créatif maintiendra les normes les plus strictes en matière de sécurité de la TI et des réseaux. La publication de renseignements statistiques restera

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		<p>ou confidentiels pourraient être divulgués au public, notamment des statistiques ou d'autres renseignements personnels ou commerciaux exclusifs susceptibles de nuire à des sociétés individuelles, ou aux industries elles-mêmes et à la manière dont elles sont perçues au sein de la province. Les tentatives d'escroquerie ou d'hameçonnage par courriel risquent de causer un préjudice financier à des membres du personnel à titre individuel et/ou à l'organisme si les messages ne sont pas identifiés comme étant frauduleux.</p> <p>Parce que le mode de travail flexible est en place, le personnel travaillant régulièrement à la</p>		<p>vérifications de sécurité annuelles et des mises à jour régulières de l'infrastructure de sécurité. Le Portail de demande en ligne d'Ontario Crétif est un système de prestation de programmes en ligne très pointu. L'organisme dispose de processus et de protocoles clairement définis en ce qui concerne le suivi des résultats et la production de rapports connexes.</p> <p>L'approbation de la direction est exigée préalablement à la publication de renseignements statistiques. De plus, Ontario Crétif possède sa propre équipe de la TI ayant en</p>			<p>assujettie à l'approbation de la direction. Le personnel chargé de la TI mettra en place les pratiques exemplaires émanant de la CdP de la FPO en matière de cybersécurité. Des alertes au pourriel et des occasions de formation sur la cybersécurité continueront d'être communiquées fréquemment aux membres du personnel.</p> <p>L'organisme continuera d'améliorer les protocoles de sécurité et de contrôler la sécurité des réseaux. En 2024-2025, il réalisera un exercice de cybersécurité en simulation selon l'approche de l'équipe rouge.</p>

N°	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		maison, des problèmes de sécurité risquent de survenir (puisque les membres du personnel se connectent par l'intermédiaire de leur propre fournisseur d'accès Internet, ils quittent également fréquemment leur domicile avec le matériel [ordinateurs portatifs]). Par ailleurs, la mise en place de certains processus, comme la connexion aux lecteurs réseau au travers d'un réseau privé virtuel (RPV), pourrait ralentir le personnel.		permanence un membre d'astreinte à même de répondre immédiatement à toute atteinte à la protection des données ou à la sécurité. Des alertes au pourriel sont régulièrement envoyées aux membres du personnel par courriel, renforçant leur sensibilisation aux menaces et leur capacité de repérer les messages suspects. Des occasions de suivre une formation en cybersécurité à l'échelle de la FPO leur sont proposées lorsqu'elles surviennent. Le personnel chargé de la TI a suivi une formation sur la			

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
				<p>sécurité et participe à la CdP de la FPO en matière de cybersécurité. Les membres du personnel travaillant à la maison utilisent des appareils d'Ontario Créatif disposant de logiciels de sécurité renforcés. La connexion aux lecteurs réseau se fait par RPV ou SharePoint, dans le nuage, pour assurer une plus grande sécurité.</p> <p>L'équipe de la TI de l'organisme surveille étroitement le réseau et s'assure que les derniers protocoles de sécurité sont respectés. Un plan de gestion des situations d'urgence et de continuité des</p>			

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
				activités est en place, comprenant un plan de continuité des activités informatiques. Il est révisé tous les ans.			
10	Entretien de l'infrastructure de TI et des systèmes d'information	Du fait de la vulnérabilité des structures physiques qui abritent les serveurs d'Ontario Créatif et d'autres éléments de son infrastructure physique de TI, cette dernière risque d'être compromise par toute défaillance de l'intégrité du bâtiment (par exemple en raison d'une inondation ou d'un incendie). Le risque augmente à mesure que le bâtiment vieillit.	Prestation/opérations (information/respect de la vie privée)	Toutes les données de l'organisme sont sauvegardées et peuvent être restaurées au prix d'une interruption limitée des services. L'organisme a déplacé la plupart des applications hors site, y compris le Portail de demande en ligne, la Bibliothèque de recherche en ligne et la Photothèque numérique des extérieurs. Les lecteurs réseau ont été déplacés vers le nuage.	Probabilité du risque : Rare (1) Impact du risque : Modéré (3)	4	Le processus de migration de nos dernières applications vers le nuage est presque terminé. Il atténuerait entièrement tous les risques liés à l'intégrité physique des bureaux et devrait s'achever en 2024.

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
11	Développement de la main-d'œuvre	La croissance des industries de la création se poursuivant en Ontario, il est nécessaire de veiller à ce qu'une main-d'œuvre qualifiée soit disponible pour y répondre. Il y a un important besoin de main-d'œuvre qualifiée dans l'ensemble des secteurs de la création qui, s'il devait rester insatisfait, pourrait avoir une incidence négative sur l'avantage concurrentiel de l'Ontario, entraîner une diminution du contenu produit en Ontario et empêcher Ontario Créatif d'atteindre ses propres objectifs de rendement en matière de création d'emplois.	Prestation	Ontario Créatif entretient un dialogue régulier avec les parties prenantes par l'entremise de ses comités consultatifs de l'industrie, de manifestations comme le symposium sur la main-d'œuvre et de son Programme de veille stratégique, afin de comprendre les enjeux et les besoins liés au développement de la main-d'œuvre. Bien que les arrêts de travail appelés par la Writers Guild of America (WGA) et la SAG-AFTRA aient pris fin, des risques subsistent relativement au nombre de travailleurs et de travailleuses susceptibles	Probabilité du risque : Possible (3) Impact du risque : Modéré (3)	9	L'organisme a organisé un symposium sur le développement de la main-d'œuvre au quatrième trimestre de 2023-2024 dans le but de recueillir l'avis des parties prenantes quant aux principaux problèmes liés au développement de la main-d'œuvre dans leur secteur. Les commentaires recueillis dans le cadre de ce processus éclairent l'élaboration d'une stratégie de développement de la main-d'œuvre. Ontario Créatif a remis une proposition de stratégie de développement de la main-d'œuvre à son conseil d'administration et au MTCJ, et présentera plusieurs mesures à prendre en 2025-2026 dans son plan d'activités pour l'exercice.

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
				d'avoir quitté l'industrie en conséquence, lesquels pourraient avoir des répercussions à long terme au fur et à mesure que la production reprendra dans la province.			
12	Relations professionnelles dans le secteur de la production cinématographique et télévisuelle	Les négociations collectives en cours entre les divers syndicats et guildes qui représentent les travailleurs et travailleuses de l'industrie du cinéma et de la télévision continuent d'engendrer des arrêts et des	Prestation	Ontario Créatif communique régulièrement avec les partenaires (notamment la Ville de Toronto, Film Ontario et le MTCJ) et les parties prenantes afin de connaître les enjeux et les échéances. Les	Probabilité du risque : Probable (4) Impact du risque : Très élevé (5)	25	Ontario Créatif continuera de surveiller et d'évaluer la situation, de même que ses conséquences sur les dépenses de production et la création d'emplois. Selon les Statistiques 2023 sur la production cinématographique et

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		ralentissements de travail. Bien que les conflits amorcés par la WGA et la SAG-AFTRA soient réglés, d'autres différends liés à la main-d'œuvre se profilent à l'horizon. Cette situation pourrait conduire à une baisse de l'activité cinématographique et télévisuelle étrangère en Ontario, avec pour conséquences des retombées économiques plus faibles et moins d'emplois pour la population ontarienne. De surcroît, Ontario Créatif se trouverait dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs de rendement en matière de dépenses de production et de création d'emplois, et constaterait probablement un déclin de ses		mesures d'atténuation échappent largement au contrôle de l'organisme.			télévisuelle compilées par l'organisme, la production réalisée dans la province a eu des retombées économiques de 1,8 milliard de dollars en 2023, en baisse par rapport aux 3,1 milliards de dollars de 2022. Bien que l'impact sur l'organisme, lié aux frais d'administration des crédits d'impôt, ne se soit pas encore fait sentir, nous nous attendons à une incidence négative directe sur les revenus de l'organisme en 2024-2025.

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		revenus propres associés aux frais d'administration des crédits d'impôt dont la gestion lui incombe.					
13	Intelligence artificielle	Alors que l'adoption des outils d'intelligence artificielle, tels que ChatGPT et d'autres applications, va croissante au sein des secteurs de la création (et de leurs publics), de lourdes conséquences concrètes et déontologiques se dessinent dans les domaines des modèles opérationnels, de la propriété intellectuelle et de la main-d'œuvre, outre les considérations éthiques. Les programmes d'investissement et les incitations fiscales d'Ontario Créatif sont susceptibles de voir arriver des demandes émanant	Prestation/opérations et perception du public/parties prenantes	Ontario Créatif surveille actuellement l'évolution des politiques en matière d'intelligence artificielle et évalue les applications pour déterminer les ramifications juridiques et éthiques potentielles.	Probabilité du risque : Probable (4) Impact du risque : Modéré (3)	12	Ontario Créatif continuera de travailler en collaboration constante avec le MTCJ, le MFO et ses avocats d'une part, et ses organismes de financement partenaires d'autre part, afin de cerner les risques, les implications et les possibilités liés à l'IA. L'organisme étudie la question de l'admissibilité du contenu créé par l'IA ou à l'aide de l'IA dans le cadre de ses programmes d'investissement. Il a mis en place une exigence de divulgation du recours à l'IA pour les auteurs de demande et a publié une politique provisoire pour s'assurer que ses activités de

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		de sociétés ontariennes recourant aux outils d'IA et devront prendre des décisions concernant leur admissibilité au soutien par l'organisme dans un flou politique et législatif total.					fonctionnement interne sont conformes aux directives actuelles de la FPO relatives à l'utilisation de l'IA, ainsi que des exigences de signalement des cas de recours à l'IA en son sein. Organisé au premier trimestre de 2024-2025, le symposium sectoriel sur l'IA contribue à l'élaboration d'une politique à l'échelle de l'organisme semblable à celles des autres organismes de financement et concordant avec le mandat de l'organisme de favoriser l'innovation et la création d'emplois.
1 4	Stabilité financière des grandes organisations soutenues en partie par Ontario Créatif	Comme en témoignent les récentes difficultés financières et opérationnelles des grandes organisations des industries de la création, les risques financiers et	Perception du public Prestation/opérations	Ontario Créatif communique activement avec les organisations qui reçoivent un financement et demande des renseignements financiers et pertinents d'un	Probabilité du risque : Possible (3) Impact du risque : Mineur (2)	5	Ontario Créatif continuera de surveiller et d'évaluer activement les situations affectant les bénéficiaires de son financement et ayant une incidence sur l'organisme ou sur

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		d'atteinte à la réputation augmentent, tant pour Ontario Créatif que pour la province, lorsque ces grandes organisations qui bénéficient généralement du soutien de l'organisme font face à des défis de grande envergure. Il pourrait s'agir d'une hausse de la demande de soutien financier présentée à l'organisme ou d'un risque d'atteinte à la réputation de la province, selon le type de difficultés auquel l'organisation est confrontée.		point de vue opérationnel dans le cadre de ses processus de demande et de rapport final.			la réputation de la province.
15	Nouveau chapitre SP 3400 des Normes comptables pour le secteur public	Un nouveau chapitre, le chapitre SP 3400, a été ajouté aux Normes comptables pour le service public et a des répercussions considérables sur les finances de l'organisme. Plus	Financier	Ontario Créatif travaille en collaboration avec le BVG pour comprendre, prévoir et atténuer les répercussions de ce nouveau cadre comptable	Probabilité du risque : Presque certain (5) Impact du risque : Très élevé (5)	25	Ontario Créatif appliquera le changement rétroactivement afin d'atténuer l'incidence sur les revenus et d'éviter un déficit en fin d'exercice 2024. L'organisme surveillera les

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		<p>précisément, l'application de ces normes comptables signifie que les revenus dérivés des crédits d'impôt seront constatés durant l'exercice de clôture du dossier, plutôt que durant l'exercice où le paiement est reçu. Ce changement aura une incidence directe sur la valeur des frais d'administration des crédits d'impôt qui sera reportée parmi les revenus de l'organisme pour un exercice donné. Il entraînera une réduction immédiate de 3 millions de dollars des réserves de trésorerie de l'organisme, générera d'importantes difficultés en matière de prévision et de planification, et nécessitera des modifications des processus et des</p>		<p>de manière rétroactive (un an) et continue.</p>			<p>conséquences de la réduction nette de 3 millions de dollars des réserves de trésorerie et modifiera au besoin les plans de financement et de prestation des programmes pour compenser l'insuffisance. La décision d'utiliser des encaissements qui n'ont pas encore été constatés comme revenus pourrait se solder par une position nette négative. Il continuera en outre de travailler avec le MTCJ au rétablissement des ETP dans le but d'accroître la capacité et la productivité et de faire en sorte qu'une proportion plus importante des revenus puisse être constatée au cours de l'exercice de réception de la demande. L'exposition décroîtra à mesure que la file d'attente diminuera.</p>

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		systèmes de fond. Enfin, il diminuera notre assurance générale que nos revenus annuels pourront couvrir les coûts associés aux salaires du personnel du service des crédits d'impôt pour un exercice donné.					
16	Relations économiques Canada – États-Unis	Les États-Unis sont un partenaire commercial essentiel pour les industries de la création de l'Ontario. La fluctuation des relations économiques entre le Canada et les États-Unis peut poser un risque important pour les industries de la création et, par conséquent, pour les entreprises qui bénéficient du soutien de l'organisme (en particulier celles qui exportent des biens physiques aux États-	Politiques	Ontario Créatif surveille activement la situation commerciale actuelle avec les États-Unis et œuvre à déterminer quelles seront l'ampleur et la portée des mesures potentielles et de la riposte canadienne. L'organisme collabore activement avec les associations professionnelles des industries de la création afin de comprendre les	Probabilité du risque : Presque certain (5) Impact du risque : Modéré (3)	15	Ontario Créatif continuera de surveiller l'évolution de la situation, ainsi que toute mesure de rétorsion et/ou autre initiative que le gouvernement fédéral pourrait mettre en place pour y faire face. L'organisme continuera de surcroît à surveiller l'évolution politique de cette situation en ce qui a trait au renouvellement de l'ACEUM en 2026 et au statut de l'exemption culturelle actuellement en vigueur. Il continuera aussi à discuter des conséquences immédiates et

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		Unis). Les premières estimations communiquées par l'Association of Canadian Publishers indiquent que les droits de douane pourraient s'avérer catastrophiques pour des segments comme l'édition de livres pour enfants, où le marché américain représente plus de 50 % des revenus. Dans l'ensemble, les ventes aux États-Unis s'élèvent chaque année à environ 45 millions de dollars pour le secteur des éditeurs de livres appartenant à des intérêts canadiens. Au-delà des droits de douane, d'autres efforts sont en cours pour maintenir une plus grande part de l'activité de création aux États-Unis, comme la campagne		conséquences pour chaque secteur.			prévues avec les associations professionnelles afin de saisir les nuances propres à chaque secteur, et à communiquer avec le MTCJ pour avoir connaissance des réponses politiques provinciales. À l'échelle de l'organisme, enfin, Ontario Créatif renforcera immédiatement l'accent placé sur le soutien des sociétés ontariennes et le développement de leurs possibilités pour accroître leurs activités à l'international au-delà du reste de l'Amérique du Nord. Il s'agirait notamment d'élargir les débouchés internationaux en matière de coproduction, de création de contenu, de concession de droits et de licences, et de vente de produits.

Nº	Objectif	Énoncé du risque	Catégorie du risque	Contrôles existants	Évaluation du risque (résiduel)	Cote du risque	Plan d'atténuation/d'action
		« Stay in LA » pour conserver l'activité de production à Los Angeles.					